

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2022

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Najj YAHMDI - Isabelle DULAURENS - Benoît GRANGE - François SZTARK – Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU – Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Alhadji NOUHOU - Benoist REMEGEAU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD – Cédric TERRET - Élodie CAZAUX

Absents ayant donné procuration :

| | | |
|--|---------------|-------------------------|
| Stéphane MARI | procuration à | Pascale PAVONE |
| Catherine DAUNY | procuration à | Marie-Claire KARST |
| Jean-Pierre BERTHOMIEUX | procuration à | Christian CHAREYRE |
| Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ | procuration à | Stéphane COMME |
| Sylvie BRIDIER | procuration à | Sébastien SAINT-PASTEUR |
| Cédric TERRET | procuration à | Benoist REMEGEAU |
| (pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096) | | |
| Emmanuel MAGES | procuration à | Eva MILLIER |
| (pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096) | | |
| Pascale PAVONE | procuration à | Stéphanie GRONDIN |
| (pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _077, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096) | | |
| Sébastien SAINT-PASTEUR | procuration à | Anne-Marie TOURNEPICHE |
| (pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096) | | |

Absents :

Sylvie BRIDIER
(pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Stéphane COMME
(pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Stéphane MARI
(pour DEL2022_072, _073, _074, _075, _076, _077, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ
(pour DEL2022_071, _072, _073, _074, _075, _076, _084, _085, _086, _087, _088, _089, _091, _093, _095, _096)

Secrétaire de séance : Sabine JACOB-NEUVILLE

Monsieur Le Maire déclare : « *Bonjour, chers collègues. Nous allons pouvoir ouvrir la séance.* »

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 8 février 2022

Monsieur Le Maire poursuit : « Je mets à l'approbation le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 8 février. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarque. Je le mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

aff n° DEL2022 071 : Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit

Monsieur Le Maire déclare : « En informations diverses, avant que nous commencions, vous trouvez sur table un projet de délibération dont le contenu fait évidemment une référence expresse à l'actualité internationale, et en particulier au drame que vivent l'Ukraine et l'ensemble des Ukrainiennes et des Ukrainiens, et nous souhaitons, bien sûr, exprimer notre solidarité la plus complète, ainsi que notre condamnation de cette agression de la part de la Russie, de Vladimir Poutine. Nous n'avons pas d'action internationale à proprement parler, mais nous pouvons, et nous avons commencé à mobiliser l'ensemble des Pessacais et du tissu associatif pessacais pour pouvoir venir en aide sur place et ici lorsque des réfugiés arriveront, nous commençons à avoir certains enfants qui sont scolarisés dans les écoles pessacaises, nous en avons quelques-uns qui sont arrivés, et nous souhaitons également, en plus de l'ensemble de nos actions associatives ou en lien avec les associations et avec l'ensemble des citoyens pessacais que nous avons invités à venir apporter leurs dons, ici même, dans l'Hôtel de Ville, et qui ont pu donner lieu déjà à l'envoi de deux camions, l'un à la frontière hongroise et l'autre, je crois, en Roumanie, nous avons souhaité pouvoir faire, encore une fois sans grande originalité, mais à l'image de ce que peuvent faire beaucoup de communes à ce stade de ce conflit et de cette tragédie, nous avons décidé de pouvoir proposer au Conseil Municipal une délibération. En cela, je tiens à dire que c'était un souhait également du groupe d'opposition qui nous l'avait formulé, donc, normalement nous devons être tous d'accord sur le fond, de pouvoir dans un premier temps, encore une fois, proposer une aide financière de 8 000 euros à Action Ukraine qui est un dispositif géré par le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, autrement appelé le FACECO. D'autres collectivités ont fait de même. Certaines collectivités ont choisi de plutôt aider le mouvement associatif, notamment Ukraine Amitié. Nous avons privilégié le FACECO, nous avons pris contact avec Ukraine Amitié, mais nous avons pensé que c'était aussi efficace de le faire de cette manière-là. Encore une fois, ça ne préjuge pas de la suite. Peut-être que nous serons appelés à compléter ce dispositif, c'est une première étape, et nous pensons qu'il est en tout cas nécessaire, à la fois de manière symbolique et matérielle, parce que c'est 8 000 euros, nous pensons qu'il est de notre devoir de pouvoir ainsi prendre notre part, aussi modeste soit-elle, mais il faut surtout qu'elle dure parce que ce conflit, malheureusement, tel qu'on le voit, est appelé à durer, et ses conséquences, certainement, aussi. Nous pensons qu'il est de notre responsabilité et de notre humanité de pouvoir nous positionner en faveur des victimes de ce conflit à travers une aide financière, budgétaire de la Ville de Pessac pour ce fonds d'aide qui est géré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de notre pays. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « M. le Maire, chers collègues, cela va donc bientôt faire un mois que l'armée russe a envahi l'Ukraine et que les attaques militaires se multiplient, notamment contre des installations civiles, que ce soit des hôpitaux, des immeubles ou des écoles, comme l'actualité s'en fait l'écho tous les jours. Les réactions de la communauté internationale, mais aussi des États et des collectivités locales, ont été très rapides et très fermes, en condamnant comme vous venez de le faire, d'ailleurs, fortement cette guerre, et en affirmant une forte solidarité avec la population ukrainienne, et comme plusieurs collectivités dans notre région et dans notre métropole, la commune de Pessac a donc fait le choix, comme vous venez de le rappeler, de proposer une aide financière, et soumet donc au vote de notre Conseil cette subvention de 8 000 euros à Action Ukraine.

Je me permets simplement de préciser que nous n'avions pas connaissance de cette action avant de vous envoyer le mail que vous avez mentionné en fin de semaine dernière, vous demandant, M. le Maire, de proposer cette subvention de 8 000 euros lors de ce conseil, et vous avez répondu à ce message en nous disant que justement vous comptiez proposer lors de notre conseil de voter une aide de ce même montant, dont bien sûr nous nous réjouissons. En effet, nous sommes très heureux, et nous nous rejoignons sur la nécessité de cette action et sur le montant de cette aide. Elle témoigne de la solidarité de notre commune face à cette guerre d'un autre temps, qui est contraire à tous les principes fondamentaux du droit international et qui pousse à l'exil des centaines de milliers de personnes, dont une très grande majorité de femmes et d'enfants. En effet, près de 3 millions d'Ukrainiens ont quitté leur pays, la grande majorité étant, comme d'ailleurs dans tous les conflits, accueillie dans les États frontaliers, et en particulier en Pologne. Environ 15 000 seraient accueillis en France, et selon le ministère de l'Intérieur l'État français aurait la capacité d'en accueillir 100 000. Ces ressortissants ukrainiens qui fuient la guerre et cherchent un refuge dans les États de l'Union Européenne peuvent bénéficier d'un statut qui leur est tout à fait spécifique, qu'on appelle la protection temporaire, qui leur accorde plusieurs droits : une autorisation de séjour, le versement d'une allocation pour demandeur d'asile, l'autorisation d'exercer une activité professionnelle, l'accès aux soins ou encore le soutien dans l'accès au logement ou la scolarisation des enfants mineurs. Je mentionne ces différents droits parce qu'il nous semble que de ces deux derniers points de vue, les collectivités pourraient peut-être aller un peu plus loin dans le soutien aux réfugiés ukrainiens, et sur ces deux points nous pensons que certaines actions pourraient compléter le vote de subventions financières, en venant notamment anticiper des besoins qui apparaîtront certainement dans les semaines qui vont suivre. S'agissant tout d'abord de la question du logement, il y a, on le sait, un élan de solidarité très fort qui s'est manifesté dans l'ensemble de la communauté française, et qui s'est traduit par de très nombreuses initiatives individuelles, puisque de nombreux particuliers ont proposé des hébergements, et en particulier pour le département de la Gironde, si on en croit les chiffres de la préfecture, 750 places sont proposées par des particuliers. Une des questions qui commencent à revenir assez souvent est celle de savoir si une aide est éventuellement prévue pour les familles qui proposent un hébergement. À notre connaissance, l'État n'a pour l'instant rien prévu pour ces familles d'accueil, contrairement, d'ailleurs, à ce qui peut exister dans plusieurs États voisins. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions proposer à ce Conseil d'aller un peu plus loin que la subvention, encore une fois, à laquelle nous souscrivons tout à fait, sur le principe d'un vote d'une aide exceptionnelle de 200 euros pour les familles pessacaises qui accueilleraient des déplacés ukrainiens, aide qui pourrait être précisée selon des modalités plus précises. Nous pensons que ce serait une façon, à la fois novatrice et inédite, de soutenir la générosité de ces familles d'accueil. Deuxième point, la scolarisation des enfants, on le sait, cette question constitue un élément essentiel de la sociabilisation et de leur intégration, dans un pays qui n'est pas leur pays d'origine. Elle est évidemment de droit pour tous les enfants, pas seulement pour les réfugiés de nationalité ukrainienne, mais s'agissant en particulier de la restauration scolaire, nous souhaiterions là aussi proposer un autre élément, comme l'ont déjà fait certaines villes, je pense notamment à Paris, mais ce n'est vraiment pas du tout la seule. Nous souhaitons proposer que la restauration scolaire soit gratuite au moins le temps que les formalités nécessaires, c'est-à-dire notamment la perception de l'allocation demandeur d'asile soit effective. Concrètement, dans la mesure où nous n'avions pas connaissance du contenu précis de la délibération qui nous est mise sur table, nous vous proposons deux propositions d'amendements qui rejoignent ces deux idées que je vous viens de vous donner, c'est-à-dire la première sur le principe d'une aide forfaitaire de 200 euros pour les familles pessacaises qui hébergeraient des réfugiés ukrainiens, et une seconde sur l'accès gratuit à la restauration scolaire pendant une période indéterminée, pourquoi pas deux mois pour les enfants ukrainiens. En conclusion, en complément de la proposition d'aide financière que vous proposez, et qu'évidemment nous soutenons, nous espérons que ces deux propositions pourront être retenues par notre Conseil, ou au moins pourront être discutées dans leur principe, notre enceinte est un lieu d'échange, ce qui pourrait témoigner d'une solidarité particulièrement forte et d'une initiative inédite de notre assemblée, encore une fois, face à cette guerre et à la crise humanitaire particulièrement grave qui en découle, et ce serait aussi une façon d'anticiper, encore une fois, des questions qui ne manqueront pas de se poser. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « *M. le Maire, chers collègues, au nom de notre groupe, c'est pour vous remercier de cette initiative sur laquelle j'ai eu l'occasion aussi de poser une question. Effectivement, la plupart des collectivités en Gironde, vous l'avez rappelé, sont engagées dans des actions de solidarité, et d'ailleurs à la métropole nous voterons aussi une aide assez significative, 200 000 euros puisqu'on est à la métropole, et c'est vrai que l'aide que vous proposez se situe dans la fourchette que proposent les différentes communes de la métropole selon la taille qui les concerne, et le choix du FACECO est un bon choix qui apporte suffisamment de garanties. Le département a choisi surtout d'appuyer soit Ukraine Amitié, soit surtout Médecins sans frontières qui a attiré notre attention sur les limites que rencontrait actuellement le système de dons, et qu'il valait mieux, vraiment, soutenir financièrement ou bien, quand on peut, en donnant de son temps comme bénévole. Je pense qu'il y aura des tas de situations complexes qui vont se présenter. On a vu déjà dans la presse qu'il y a eu des cas de reconduites à la frontière, notamment de Géorgiens qui, pourtant en revenant dans leur pays, vont eux-mêmes s'exposer à des risques aussi grands que ceux qu'encourent les Ukrainiens. Donc, ce qu'on peut souhaiter, pour des actions solidaires complètes, c'est que cette attention que nous portons aujourd'hui aux horreurs de la guerre que subissent les Ukrainiens, nous n'oublions pas non plus de la porter à ceux qui se retrouvent aussi à subir l'agression des Russes de l'armée de Poutine. C'était essentiellement tout pour cette remarque. Je pense que dans cette période, si on a bien entendu ce que nous disait notamment Médecins sans frontières, il est vraiment important de pouvoir s'appuyer au maximum sur le savoir-faire de ces associations. Il n'est sans doute peut-être pas si simple, même quand on a des élans de générosité personnels, de s'improviser hébergeant. Bien entendu, la cantine gratuite me paraît, de toute façon, ces gens arrivent dans un tel dénuement qu'on peut espérer qu'il y aura des tas de solutions de ce genre qui vont se mettre en place. D'ailleurs, je conclurai là-dessus, si vous pouvez nous informer au fur et à mesure du nombre de familles ukrainiennes, d'Ukrainiens qui sont actuellement sur Pessac, puisqu'on n'a pas forcément de données sur comment peuvent actuellement se répartir les réfugiés, je vous remercie.*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Mme CURVALE. Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer ? Au niveau de la Ville, c'est particulièrement le CCAS qui a été mobilisé, et en particulier au niveau des élus, c'est Patricia GAU et l'ensemble des élus du CCAS qui ont pu travailler avec le cabinet. Il y a eu une coordination pour pouvoir être efficace rapidement, dans quelque chose évidemment qui n'était pas anticipé, sur lequel nous n'avons pas forcément d'expertise, d'expérience à mettre en avant. Patricia GAU peut répondre sur un certain nombre d'éléments.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui dit : « *Simplement vous informer que nous avons organisé deux réunions, une avec nos partenaires, associations caritatives, pour justement voir comment s'organiser par rapport à une aide à apporter aux familles, effectivement, qui se sont proposées d'héberger des Ukrainiens. Pour votre information, il y a à peu près 96 hébergeants pessacais qui se sont proposés, qui sont orientés vers la préfecture et après gérés par France Horizon qui se charge, effectivement, de mettre en place l'accueil des familles ukrainiennes avec ces hébergeants. Il nous semblait effectivement important de recenser les aides dont on pouvait bénéficier, dont on pouvait faire bénéficier ces familles pessacaises, lorsqu'elles vont accueillir ces Ukrainiens, et donc toutes les associations caritatives partenaires de notre ville et du CCAS ont répondu présentes à cette réunion, nous ont donné les coordonnées, nous ont indiqué, bien évidemment, qu'ils avaient réfléchi à une manière d'être assez réactifs et actifs en termes de dons, mais qu'il leur semblait, effectivement, plus pertinent d'attendre l'arrivée de ces Ukrainiens pour pouvoir abonder en dons divers et variés, que ce soit des produits alimentaires, sanitaires et vestimentaires. La directrice des solidarités a réalisé un tableau où elle a indiqué toutes les coordonnées des associations, et donc, c'est le CCAS qui va se charger de récupérer les demandes et d'orienter les associations humanitaires vers ces hébergeants. Tout va être organisé, effectivement, pour vraiment apporter une aide. Le CCAS a réfléchi aussi pour apporter une aide en termes de tickets cartes, pour la mobilité, pour une aide au transport. Nous sommes en train de réfléchir pour une aide financière apportée aux enfants qui fréquenteront les cantines.*

Nous avons aussi souhaité rencontrer les bailleurs, parce qu'au départ on a effectivement eu cette information qu'on donnait la priorité aux hébergeants privés ; toutefois, l'union régionale des HLM a été reçue par la préfecture, et effectivement il a été décidé que dans un premier temps les bailleurs ne seraient pas sollicités parce que, de toute manière, nous ne savons pas si ces Ukrainiens veulent rester de manière pérenne ou pas en France, et la plupart d'entre eux de toute façon souhaitent repartir dans leur pays, et c'est tout le bien qu'on peut leur souhaiter, c'est évident, mais on ne sait pas dans quelle condition ; donc, on ne peut pas parler aujourd'hui de logements pérennes. C'est pour ça que la préfecture donne effectivement la priorité aux hébergeants privés. Toutefois, les bailleurs nous ont indiqué qu'ils commençaient à réfléchir sur des logements temporaires qui pourraient être recensés dans des immeubles qui sont voués à la démolition ; donc, il n'y aurait pas de loyers demandés. Ce n'est pas forcément sur Pessac, mais sur toute la métropole. Les familles ukrainiennes pourraient être accueillies dans ces immeubles qui sont destinés dans quelques mois ou peut-être dans un an, deux ans, à être démolis. Ils ont déjà fléchi une cinquantaine de logements sur la métropole qui pourraient être dédiés à cet accueil. Et c'est France Horizon qui coordonne les accueils. Voilà ce que je pouvais vous donner comme information. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Je vais compléter par deux, trois éléments. Sur l'hébergement, on a également souhaité pouvoir mobiliser avec la métropole sur le contingent métropolitain des possibilités d'hébergement dans des logements sociaux ; donc, ça, c'est quelque chose aussi dont le principe est acquis. Ensuite, il faudra regarder le volume parce que pour l'instant, on est quand même juste au départ. Vous avez cité, Mme TOURNEPICHE, un nombre de 3 millions de réfugiés. J'entendais ce matin à la radio 10 millions, 10 millions de déplacés, et peut-être plus de 5 millions qui étaient sortis des frontières ukrainiennes ; donc, c'est, même à l'échelle de la France, les 100 000 dont on nous parle seront très certainement, si le conflit dure, seront très certainement dépassés, parce que je ne vois pas la Pologne garder 2 ou 3 millions de réfugiés durablement. Ils auront du mal à le faire. Donc, on sera très certainement appelé à faire preuve de cette solidarité, en pratique, qui a été déjà manifestée. Je n'avais pas le chiffre que vous avez mentionné sur 750 propositions d'hébergement, à l'échelle de Pessac, 96 familles qui se sont proposées, ce qui représente même plus d'hébergements que 96, parce que certaines ont proposé plusieurs hébergements. On voit bien que les Pessacaises et les Pessacais font preuve de cet élan et de cette générosité pour l'accueil. Il convient effectivement, comme vous le proposiez, que nous puissions les accompagner, que nous puissions les aider, parce que l'hébergement, c'est une chose, après il faut subvenir aux besoins de tous les jours. Je pense que sur les deux amendements, je le dis comme ça, je n'avais pas connaissance des amendements que vous proposeriez, sur les deux amendements, l'un me semble assez rapidement et facilement applicable ; donc, on peut tout à fait l'adopter, c'est celui sur la gratuité de la cantine. Je pense qu'après, il faut regarder techniquement comment cela peut se faire, mais on peut voter. Cette décision, je pense qu'elle va de soi, et elle va d'autant plus de soi que la préfecture, les préfectures, mais la préfecture de la Gironde notamment, nous a demandé, a demandé à l'ensemble des collectivités qui seraient face à ce genre de situations de pouvoir faire bénéficier les enfants ukrainiens qui arriveraient de la gratuité des cantines, au moins dans un premier temps. Donc, je pense que c'est un sujet sur lequel nous étions en train de travailler, nous ne comptons pas forcément faire payer, il se trouve qu'aujourd'hui les enfants qui sont venus sont en général des membres des familles de Pessacais, cousins, neveux, des membres des familles. Donc, les familles se substituent en quelque sorte à cette famille directe, aux parents de ces enfants, pour pouvoir payer. Je pense qu'on peut adopter, je suis favorable en tout cas à ce qu'on puisse amender, ainsi que vous le proposez, vous avez donné un document, je pense qu'il a été distribué, sur l'amendement concernant la gratuité. Sur l'aide de 200 euros, je suis un tout petit peu plus partagé, je pense qu'il faut qu'on puisse moduler. Je pense que ça peut être plus que 200 euros qui sera nécessaire pour certaines familles, pour certaines situations, parfois peut-être que certaines ne nous le demanderont pas. Je pense qu'il ne faut pas forcément y mettre un caractère d'automatisme et mettre un chiffre fixe, en plus, pour quelle période, etc. Je pense que ça demande à être travaillé. Je ne dis pas que la prochaine fois, on ne le fera pas. Peut-être qu'on dira que c'est effectivement la solution, qu'il faut avoir une sorte de barème, je ne sais pas. Mais je pense que dans un premier temps, c'est vraiment du cousu*

main, c'est du cas par cas qu'il nous faut faire, et le CCAS est bien adapté pour cela. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, ce n'est pas un refus sur le principe de votre amendement, je trouve au contraire qu'il est parfaitement adapté, mais c'est sur la modalité technique, pratique de cet amendement, je pense qu'il vaut mieux qu'on sursoie pour cet amendement-là, et qu'on ne vote solennellement ici, même si le principe de l'aide aux familles qui vont héberger les Ukrainiens est acquis, et évidemment on est en train de voir de quelle manière on pourra mettre en œuvre ce principe, que pour ce qui concerne la gratuité de la cantine, on peut le voter d'ores et déjà et je pense que cet amendement peut tout à fait être soumis au vote de l'ensemble du Conseil Municipal. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui dit : « *Pour information, le CROUS est invité aussi avec les partenaires bailleurs, il nous a indiqué qu'il apportait des aides financières aux cinquante étudiants ukrainiens et russes qu'ils ont recensés, et il leur proposait un repas à 1 euro au niveau du CROUS. »*

Monsieur Le Maire dit : « *Sur votre amendement, je ne vois rien qui pose souci. Sur l'évaluation, je vous propose que plutôt que de mettre mai ou une date particulière, dire qu'on peut l'évaluer à chaque Conseil Municipal. Je pense qu'il n'y a pas de souci, on fera un point de toute manière sur la situation. On peut donc tout à fait, je prends cet engagement, en information, au début de chaque Conseil Municipal, faire le point sur où nous en sommes de notre accueil de réfugiés ukrainiens. Malheureusement, comme je le disais, je crains que cela ne dure, et que ces effets, même si la guerre s'arrêtera, en tout cas, j'espère, je pense qu'on formule tous ce vœu que le conflit puisse s'arrêter le plus rapidement possible, les effets seront sans doute quand même beaucoup plus durables. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « *Je serai très rapide, simplement pour vous remercier d'avoir pris en compte cette demande. On a bien compris que c'était une chose sur laquelle vous travailliez aussi, et sur la question des aides, on comprend encore une fois tout à fait que les modalités pratiques puissent être discutées et ce sera évidemment important que l'on en reparle assez vite, lors du prochain conseil, mais merci en tout cas pour ces différents éléments. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Je mets donc au vote le projet de délibération qui vous a été remis sur table, plus l'amendement numéro 1, que je corrige simplement de la manière suivante en disant : une évaluation de ce dispositif sera présentée régulièrement au Conseil Municipal, plutôt que de mettre simplement mai. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Simplement pour expliquer la durée dans cet amendement, pour la connaissance de chacun, lorsque les déplacés bénéficient d'une aide de l'ADA, il faut à peu près un mois avant qu'une carte de crédit qui leur est délivrée soit effective, en fait. Donc, on considérerait que deux mois étaient un délai raisonnable, mais on convient tout à fait que l'évaluation sans durée est meilleure, donc on vous rejoint sur cette possibilité. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *On enlève deux mois, j'avais oublié d'enlever cela, pendant deux mois à compter de leur premier jour de scolarisation, donc dès leur premier jour de scolarisation. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous en remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 8 000 € au dispositif « Action Ukraine » ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 6574 du budget.

Amendement 1 :

La Ville de Pessac décide :

- de faire bénéficier les enfants de déplacés ukrainiens bénéficiaires de l'ADA de la gratuité de la restauration scolaire et de l'ensemble des temps périscolaires à compter de leur premier jour de scolarisation ;
- de procéder à une évaluation de ce dispositif présenté régulièrement en Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire poursuit : *« Une information que je voulais vous donner concernant l'aéroport. Vous le savez, une réunion a eu lieu, c'était la quatrième et la dernière, de concertation à l'initiative de l'aéroport pour fixer leur schéma de composition générale, c'est-à-dire leur plan stratégique à l'horizon 2030, voire plus, schéma de composition générale, donc l'avenir de la configuration de l'aéroport qui sera présenté à leur autorité, puisque l'aéroport ne fait que proposer, il ne décide pas de la manière dont il va évoluer ; il propose donc au ministère des Transports et à la DGAC, la direction générale de l'aviation civile. Cette réunion, toutes les villes concernées n'étaient pas forcément invitées, nous avons, je pense que vous vous en souvenez, réuni à Bellegrave assez rapidement après la levée des contraintes liées au Covid, et invité tous ceux qui, de Pessac ou de Talence ou de Martignas-sur-Jalle, voulaient venir se joindre à leurs trois maires, puisque j'étais accompagné par Jérôme PESCINA, maire de Martignas-sur-Jalle et par Emmanuel SALLABERRY, maire de Talence, pour expliquer ce qu'il en était, quel était l'enjeu de cette concertation, à l'ensemble des Pessacais et autres qui souhaitaient se renseigner sur le sujet, et en particulier sur l'avenir de la piste sécante ; ce n'était pas le seul objet, mais c'était un objet important. C'est avec l'appui de l'ensemble des participants, et de ce ceux qui avaient pu signer la pétition qu'on avait mise sur Change.org, que j'ai pu présenter à cette réunion, avec Stéphane MARI d'ailleurs, qui n'est pas là aujourd'hui mais qui m'accompagnait à cette réunion, que tous les deux nous avons pu parler de la position pessacaise et talençaise puisque Talence n'était pas invité à cette réunion. L'aéroport présentait ce qu'il comptait présenter au ministère des Transports, et il se trouve que dans cette présentation, il faisait état d'un certain nombre d'éléments, je vais vous les résumer brièvement sans rentrer dans le détail, présenter notamment le fait que l'avenir de l'aéroport n'est absolument pas obéré par le fait de n'avoir qu'une piste sur deux, surtout si les deux pistes sont sécantes, donc se coupent. Il faut savoir que l'aéroport en 2019 avait accueilli jusqu'à 7,9 millions de passagers, ce qui était le maximum qu'il avait enregistré dans son histoire. Depuis, évidemment Covid oblige, les restrictions obligent, le nombre de passages a chuté pour s'établir aux alentours de 3 millions l'an dernier, ce qui est un étiage qui est commun à peu près en proportion à tout ce qui est rencontré dans les aéroports français. Le fait d'éventuellement ne conserver qu'une piste, en l'occurrence la piste principale, surtout si on l'assortit d'un certain nombre d'aménagements complémentaires, donc coûteux, donc d'investissements pour l'accompagner, l'aéroport pourrait accueillir trois ou quatre fois plus de passagers. Donc, le projet ou le problème de la piste unique n'existe pas en termes de capacité de l'aéroport à accueillir un développement. J'insiste sur le fait que ça ne veut pas dire que l'aéroport fixe comme objectif le fait d'accueillir plus de 10 millions de passagers, ce n'est pas ça. C'est simplement qu'il n'y a pas, avec une seule piste, de limitation, en tout cas à brève échéance, ni même à moyen terme, de sa capacité à pouvoir accueillir une augmentation de son trafic et de sa fréquentation, ce qui était important du point de vue de l'aéroport, peut-être moins du nôtre, mais du point de vue de l'aéroport, c'était important. C'était le premier point. Le deuxième point qui est important aussi à savoir, c'est qu'ils ont mis en avant, du fait de l'existence de la piste sécante un certain nombre de problèmes de sécurité, qui ont pu se poser sans accident, en tout cas sans accident grave, fort heureusement. Mais on comprend bien que lorsqu'il y a deux pistes qui se coupent, pas forcément à angles droits, mais qui se coupent, il peut y avoir tout simplement des risques de collision au sol entre différents engins qui se croiseront à l'intersection des deux pistes. C'est quelque chose qui, fort heureusement, n'a jamais eu lieu, mais qui aurait pu avoir lieu, et un certain nombre d'incidents ont été évités grâce à la vigilance, évidemment, et aux conditions de sécurité, mais il n'empêche que la configuration même des pistes sécantes est de ce point de vue dangereuse.*

Troisième élément qui a pu être apporté, c'est le fait que l'existence de la piste sécante a un coût, un coût très élevé pour l'aéroport, surtout qu'elle est en fin de vie. Aujourd'hui, la deuxième piste, la piste secondaire, nécessiterait pour pouvoir la maintenir en l'état des investissements importants à brève échéance, tout simplement pour prolonger sa durée de vie, et en tout cas à partir de 2026, pour le coup il y a une certitude, c'est que la piste doit être intégralement refaite, pour un coût qui nous a été présenté comme élevé, puisque s'élevant à 25 millions d'euros. 25 millions d'euros, vous le comprenez, l'aéroport n'est pas dans une forme économique extraordinaire, l'aéroport a des objectifs notamment en termes environnementaux, on nous a présenté tout un projet de développement de sa responsabilité environnementale, aussi bien au sol que dans les équipements qui permettraient d'économiser un certain nombre de coûts de carburant pour les avions, donc autant d'éléments qui demandent des investissements et qui seront d'autant plus faciles à réaliser que l'aéroport n'aura pas besoin d'investir sur le maintien ou la réfection intégrale de la deuxième piste, la piste sécante. Dernier élément, c'est évidemment, et c'est le sujet qui mobilise le plus l'ensemble des riverains, c'est la question du bruit, c'est la question des nuisances. Une mesure a été faite par l'aéroport et nous a été communiquée à cette occasion : si on supprime une piste sécable, quels sont les effets sur la gêne occasionnée pour les riverains ? Si on supprime la piste sécante, la gêne occasionnée disparaît pour plus de 49 000 riverains. Vous comprenez bien que c'est parmi ces 49 000 que se trouvent les Pessacais qui se plaignent actuellement des gênes occasionnées par l'utilisation de pistes sécantes. En revanche, il y a effectivement une augmentation de la gêne pour 2 200 autres riverains qui, eux, seraient plutôt autour de la piste principale, qui ne sont pas, vous l'avez compris, qui ne sont pas à Pessac, mais comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer lors de cette réunion, ce n'est pas parce que ce ne sont pas des Pessacais qu'on ne doit pas s'en préoccuper. C'est simplement dans la disproportion des chiffres que l'on voit l'intérêt de la suppression de la piste sécante, et non parce qu'on opposerait des Eysinais ou des Haillanais à des Pessacais ou des Talençais, ou des habitants de Martignas. On est donc clairement aujourd'hui dans une proposition, et c'est la seule proposition d'ailleurs que fait l'aéroport au ministère des Transports pour son évolution, c'est le fait de supprimer la piste sécante. Ce n'est pas une décision, c'est une proposition, la décision sera prise par le ministère des Transports, par l'État, donc, qui a la décision, l'autorité sur le sujet, et c'est la DGAC, donc, qui décidera de ce qui sera fait. On a évidemment parlé lors de cette occasion des vols de nuit. Tout le monde a appelé de ses vœux le fait, même si n'a pas de lien avec l'évolution de la piste sécante, en tout cas pas un lien direct, il peut y avoir un lien indirect, c'est le fait de réglementer les vols de nuit qui aujourd'hui, et c'est un retard, un archaïsme, on pourrait même dire, de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, c'est de ne pas avoir de réglementation sur ces vols de nuit, ce qui impose pour les riverains des nuisances assez fortes du fait de vols qui ne sont pas forcément très nombreux, mais qui en tout cas ne sont pas interdits, et qui sont insuffisamment régulés sur l'aéroport de Bordeaux Mérignac. Donc là aussi, il y a eu un appel général, unanime, à mieux réglementer, à réglementer ces vols de nuit qui aujourd'hui sont particulièrement gênants. Voilà ce que je pouvais vous donner comme information. La réponse définitive ne sera pas donnée avant plusieurs mois, c'est un peu comme dans la blague de Fernand Raynaud « un certain temps », on ne sait pas le nombre de mois. En tout cas, il ne nous a pas été communiqué. On peut imaginer quelque chose qui interviendra vers la fin de cette année civile, mais sans avoir une assurance parfaite, je comprends bien qu'il y a là aussi des équilibres politiques à respecter. Il y a aussi des élections entre temps, donc un certain nombre de choses qui ne se passeront pas tout de suite. En tout cas, l'avis de certaines collectivités n'était pas favorable à la suppression de cette piste sécante, vous avez pu le lire dans le journal, des vœux ou des motions ont été adoptés, je crois, par les villes d'Eysines et du Haillan, qui évidemment s'insurgent contre cette suppression qui reporterait une partie des nuisances supplémentaires sur leurs habitants, et je comprends parfaitement leur point de vue, même si je vous ai donné ces chiffres, car entre 49 000 et 2000, il y a une très grande disproportion entre ceux qui auraient à y perdre et ceux qui ont à y gagner, même si je comprends bien qu'il est toujours difficile de faire des comptes en matière de nuisance et de gêne lorsqu'on n'a pas d'amélioration pour tout le monde. Voilà l'information que je voulais vous donner. Encore une fois, ce n'est qu'une proposition de l'aéroport, mais c'est la seule qui est formulée auprès du ministère des Transports. S'il y a des questions, je veux bien y répondre, si j'ai la réponse. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « *Ce n'est pas exactement une question. Ce qui paraît important, en effet, c'est qu'il n'y ait pas d'opposition de populations contre d'autres populations et finalement d'une commune contre d'autres communes, puisque les nuisances de l'aéroport sont, de toute façon, fortes pour tout le monde, en dehors de la question de la fermeture de la piste sécante. Je crois que la réunion, à laquelle moi-même je n'avais, malheureusement, pas pu assister ayant une autre obligation, avait quand même bien mis en avant une conscience qu'il n'est pas possible de continuer cette croissance d'un trafic aérien à l'infini, pour des raisons d'ailleurs qu'on est en train de vivre d'autant plus avec le contexte de la guerre ukrainienne et de la tension de manière générale sur les questions énergétiques. Quand même, l'aéroport a prévu plusieurs scénarios, dont un scénario à un moment donné de pistes parallèles, qui pour le moment n'est pas étudié, mais qui figure bien dans des documents à titre d'hypothèse. Je tiens bien entendu à le dire, c'est à titre d'hypothèse. Ce n'est pas non plus complètement à exclure, et donc ce qu'il faudrait, c'est vraiment des engagements très fermes sur, d'abord, la réduction des gaz à effet de serre, la réduction d'une croissance qui n'est pas soutenable. Il y avait quand même un trafic de +142 % qui était prévu à l'horizon 2045. L'aéroport de Bordeaux a été un des plus dynamiques ces dernières années, entre 2009 et 2019, il y a eu une multiplication du trafic quasiment par deux. Ce n'est pas une surprise non plus pour ceux qui se trouvent sous les avions de la piste sécante, puisqu'on voit très bien les noms des compagnies qui survolent nos têtes, par exemple dans le quartier de Noës où j'habite, on voit bien que c'est le low cost qui représente actuellement 60 % du trafic. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le low cost ne facilite pas forcément les déplacements de ceux qui sont les moins favorisés. Il faudrait que l'aéroport ait des engagements clairs sur sa trajectoire : où va-t-il en termes de gaz à effet de serre ? Il pèse aujourd'hui 12 % des émissions de gaz à effet de serre de la métropole. Où va-t-il en termes de trafic passager, de trafic aérien, de développement du low cost ? Il y avait ces jours-ci dans Sud Ouest des articles sur l'ouverture de nouvelles lignes, je crois que c'était Ryanair qui était concerné. Vous avez raison, il faut d'abord insister sur la suppression des vols de nuit, cela doit être quand même dans les mesures à obtenir très rapidement, et il faut aussi des engagements sur le fait qu'il n'y aura pas ensuite, à un moment donné, une fois qu'on aura utilisé le foncier disponible de la piste sécante pour des agrandissements des activités de l'aéroport, l'apparition d'une piste parallèle qui, certes, prémunirait certains d'un surcroît de nuisance, mais ce n'est de toute façon pas la vision globale dans laquelle on peut se situer. Par rapport à ces inquiétudes sur l'apparition d'une piste parallèle, Nice, Lyon, Marseille, Toulouse ont tous des pistes parallèles. Nantes n'en a pas, parce qu'il y a eu effectivement cette grande mobilisation contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Après, vous avez Lisbonne, pour des raisons géographiques. Il faut donc obtenir aussi toutes ces garanties pour avancer dans une vision globale et qui prenne vraiment en compte les intérêts de tous les métropolitains. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *J'ai eu l'occasion de m'exprimer lors de la réunion publique organisée avec les maires de Talence et de Martignas, de façon convergente par rapport à la proposition de suppression de la piste sécante. Je crois, sans mauvais jeu de mots, qu'il faut essayer de prendre de la hauteur sur ce sujet parce qu'il faut entendre, malheureusement, les inquiétudes exprimées par nos voisins d'Eysines ou du Haillan qui, évidemment, ne voient pas d'un très bon œil arriver des nuisances supplémentaires potentielles. Donc des éléments factuels, vous en avez évoqué certains lors de cette réunion, d'autres aujourd'hui, permettront de faire atterrir la décision la plus en douceur possible. Je me permets quand même une demande, une formulation, une question concernant l'information de la population. Aujourd'hui, il est assez difficile, je trouve, pour les Pessacaises et les Pessacais d'avoir accès à une information par rapport à l'évolution du trafic. Le site de l'aéroport ne brille pas par son ergonomie et sa facilité d'accès, je crois qu'on peut tous en convenir ici. En ce moment, les gens s'interrogent et se demandent pourquoi, alors qu'on parle de suppression de piste sécante, ils ont l'impression qu'il y a dix fois plus d'avions qu'avant qui passent au-dessus de leur tête, pour des questions météorologiques qui sont expliquées notamment sur le site de l'aéroport quand on y parvient et qu'on trouve le bon accès.*

Donc, peut-être serait-il utile que la Ville, qui dispose également de son propre site Internet, se fasse le relais et l'écho, en tout cas facilite l'accès à l'information des citoyennes et des citoyens pour qu'ils puissent anticiper ou comprendre les nuisances qui peuvent être conjoncturelles, comme celles que l'on vit aujourd'hui suite aux aléas météorologiques que l'on a vécus. C'est une proposition d'amélioration, je pense que beaucoup de Pessacaises et Pessacais y seraient sensibles. »

Monsieur Le Maire répond : *« Je vous rejoins sur ce sujet, d'autant que, comme on a mis à la suite de la réunion publique un article sur le sujet, on peut tout à fait mettre un lien qui donne accès au site de l'aéroport pour faciliter l'information de l'ensemble de nos concitoyens et voir que ce ne sont que des éléments conjoncturels, météorologiques en particulier qui ont entraîné des nuisances différentes. Le flux d'avions qui survolent en Ouest, notamment, est un flux plutôt d'atterrissage, et depuis un certain temps, il y a eu quelques jours où ça a été un flux de décollage, ce qui est beaucoup moins fréquent, mais qui est très nuisant, il y a beaucoup de nuisances associées à ce flux-là. Effectivement, ça ne signifie en rien une modification de l'action stratégique de l'aéroport et des choix stratégiques de décollage ou d'atterrissage, c'est vraiment lié à une conjoncture météorologique défavorable aux autres flux. En tout cas, l'aéroport a vraiment beaucoup insisté lors de cette réunion, et son directeur, sur le fait de ne pas se contenter ou de se satisfaire du fait que la situation serait dégradée pour les 2 200 personnes dont je parlais si on devait supprimer, et c'est ce qui est proposé, la piste sécante. J'en profite d'ailleurs pour dire que la piste parallèle aujourd'hui n'est pas proposée par l'aéroport. On était à la quatrième et dernière réunion de concertation, et c'est le document définitif présenté au ministère des Transports, qui nous a été présenté. Ce document ne fait donc de place que pour une seule hypothèse, il n'y a pas deux hypothèses, il n'y en a pas trois, il y en a une seule, c'est la suppression de la piste sécante, c'est-à-dire, soit elle sera acceptée, soit elle sera refusée, mais il n'y a pas, dans les hypothèses formulées officiellement, de piste parallèle, clairement. J'insiste sur cela, même s'il a pu en être question à un moment, ce n'est clairement pas présenté par l'aéroport. Le fait, et je là reviens sur deux éléments, dans les engagements que l'aéroport prenait, le premier, c'est que le fait de pouvoir investir sur la piste principale permettrait de mieux tirer parti de la totalité de la longueur de la piste principale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, pour des raisons que je n'expliquerai pas là, parce que je les ai comprises, mais il faudrait un schéma, ce serait beaucoup plus long. En tout cas, on pourrait tirer parti de la piste principale dans toute sa longueur. Si on tire parti de la piste principale sur toute sa longueur, ça veut dire qu'on peut atterrir plus loin, parce qu'on peut aller jusqu'au bout de la piste, ou on peut décoller en prenant son élan plus tôt, tout au bout de la piste, là aussi. Cela veut dire que quand on quitte la piste ou quand on arrive sur la piste, on est beaucoup plus haut, et quand on est plus haut, cela est moins gênant, évidemment, pour ceux qui habitent sur le tracé. C'est un élément qui a été clairement exposé et qui effectivement est un élément qui viendrait diminuer les nuisances qui sont aujourd'hui ressenties, parce que c'est vraiment un acquis technique, technologique en l'occurrence, qui permettrait de mieux tirer parti de la totalité de la longueur de la piste principale. Deuxième élément, avec les investissements qui sont présentés, je n'ai pas le chiffre, je ne les ai pas retenus pour le coup, je n'ai pas la présentation avec moi, mais l'enjeu de l'aéroport est bien de diminuer les gaz à effet de serre. Alors, évidemment, après il y a des enjeux qui dépassent, et de loin, les capacités de l'aéroport, ce sont les nouveaux moteurs, les avions, les nouvelles technologies de propulsion, c'est encore autre chose, avec d'autres carburants, mais en l'occurrence à technologie constante l'aéroport est en mesure de pouvoir investir sur un certain nombre d'innovations qui permettrait de diminuer dans des propositions non négligeables, en tout cas de pouvoir exploiter au maximum toutes les possibilités qui s'offrent à l'aéroport pour diminuer l'émission de gaz à effet de serre. Voilà une information que je pouvais vous donner et que nous relayerons auprès des Pessacais, encore une fois, sous forme de proposition, ce n'est pas une décision, et la proposition que fait l'aéroport, c'est de supprimer la piste sécante au plus tard à l'horizon 2026 pour ne pas avoir à la refaire. On peut la faire vivre jusque-là, mais au-delà, cela paraît extrêmement compliqué, sauf à investir 25 millions d'euros. »*

Monsieur Le Maire poursuit : « *Dernier point, le point qui nous a retenus et qui a fait que je suis arrivé avec un peu de retard à ce Conseil Municipal, c'est le centre de rétention administrative. Nous avons aujourd'hui deux vœux possibles, qui reprennent à peu près le même contenu, exprimés de manière un petit peu différente, avec quelques nuances, mais qui ont leur importance, un vœu qui a été présenté par le groupe Réinventons Pessac Ensemble, et un vœu présenté par la majorité municipale. Ces deux vœux ne se recoupent pas exactement, ils se recoupent sur le fait de privilégier une solution alternative et de refuser la localisation sur Pessac. De la manière dont cela est exprimé, j'estime qu'il serait intéressant que nous puissions converger, en particulier pour éviter, et c'est toute l'information que je vais vous donner, pour éviter de fragiliser le dialogue qui vient de se renouer avec la préfecture. Ce dialogue est un dialogue qui est fragile, je vous l'avais exposé lors du précédent Conseil Municipal sur la première proposition que j'avais été amené à faire et qui avait été abandonnée, là, il y a une deuxième proposition, je pense que vous êtes au courant, je ne reviens pas dessus, cette deuxième proposition est faite en lien et en parfaite synergie et convergence et accord avec le maire de Mérignac et président de Bordeaux Métropole. Cette proposition a fait l'objet d'un certain nombre de diffusions par la presse, etc., donc je ne reviens pas sur le sujet. Mme la préfète a accepté que nous puissions nouer un dialogue sur ce terrain-là. Cela ne veut pas dire qu'il est accepté, cela veut simplement dire qu'on est au démarrage d'un dialogue d'un point de vue technique. Je n'en dirai pas plus, et il ne faut pas que par un vœu, je pense que le vœu doit affirmer notre volonté, mais faire en sorte de ne pas fragiliser ce dialogue qui vient d'être renoué avec la préfecture. Tout ce que je veux dire, je remercie à ce stade Mme la Préfète, ce dialogue, vous l'avez compris, lorsque nous nous étions vus avec Mme la Préfète et M. le Préfet délégué à la sécurité, et les représentants des habitants, pour la mairie, il y avait notamment Sabine JACOB-NEUVILLE en tant que maire de quartier, et moi comme élu qui étions présents, aux côtés du collectif qui était en constitution à ce moment-là, cette discussion n'avait pas abouti à une ouverture sur le sujet. Ce n'est pas une conclusion, ce n'est qu'une ouverture. Elle est récente, le dialogue est en train de se nouer, ne le fragilisons pas, c'est tout ce que je veux dire. Montrons notre détermination et notre pression, ainsi que le collectif a pu le faire dehors aujourd'hui à 17h30, je les en remercie encore, le rassemblement était à la fois digne, pacifique, mais massif, plusieurs centaines de personnes étaient présentes, c'était important, et cela nous donne également une assise populaire sur le sujet, et c'est une bonne chose. Mais ne fragilisons pas nos relations avec la préfecture à ce stade de nos discussions. Je vous propose, puisqu'on n'a pas exactement la même version, non pas de faire une suspension de séance parce qu'on a un ordre du jour qui est très important, mais qu'une délégation, pour la majorité, elle sera dirigée par Pascale PAVONE, je vous propose que les deux groupes d'opposition puissent proposer une délégation pour discuter de la formulation, qu'on fasse quelque chose de ramassé. On enlève les éléments qui font différence, et si on pouvait voter un vœu à l'unanimité, je pense qu'on serait tous gagnants, et particulièrement Pessac. Voilà ce que je veux vous proposer, si vous l'acceptez. M. SAINT-PASTEUR, Mme CURVALE, je vous en prie. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Évidemment, on est toujours ouverts au dialogue. Vous autorisez nous peut-être deux, trois minutes de discussion préalable entre nous pour désigner le délégataire du service public de la motion et sur les points ?* »

Monsieur Le Maire répond : « *Bien sûr. On fait une suspension de cinq minutes pour que vous vous mettiez d'accord, un représentant par groupe, et qu'on puisse travailler autour de Pascale PAVONE et du directeur de cabinet Fabien LEROY sur le sujet. Je vous prêterai mon bureau pour pouvoir travailler.* »

Suspension de séance

Monsieur Le Maire déclare : « *Chers collègues, vous êtes-vous mis d'accord ? Je propose, chers collègues, qu'on reprenne place. Je pense que cela a duré un tout petit peu plus de cinq minutes. Je vous propose qu'on recommence.* »

Monsieur Le Maire poursuit : « *On reprend la séance. L'ordre du jour, nous avons, comme il est de tradition désormais, des délibérations groupées, des délibérations dégroupées. Dans les délibérations groupées, je ne fais que les citer pour voir si tout le monde est bien d'accord pour continuer de les grouper, la délibération numéro 1 sur le comité des œuvres sociales, la délibération numéro 2 sur le juriste, accès aux droits, ouverture d'un poste, la délibération numéro 3 sur le tableau des effectifs de la Ville de Pessac, c'est une mise à jour, la délibération numéro 4 sur le régime indemnitaire des élus, c'est la mise à jour aussi avec le nom des élus, parce qu'il y a eu des modifications d'élus, avec des arrivées, donc il faut qu'ils soient dans le tableau, c'est une demande du trésorier, la délibération numéro 12, c'est le marché concernant l'achat de mobilier scolaire pour les écoles et les accueils de loisir, la délibération numéro 13, c'est un avenant pour l'assurance des prestations statutaires, la délibération numéro 14, c'est un avenant au marché concernant les exploitations des installations thermiques, c'est un marché qui est passé avec ENGIE, la délibération numéro 15, c'est un avenant au marché concernant les vérifications périodiques réglementaires, la délibération numéro 16, c'est l'adhésion au dispositif de regroupement de Bordeaux Métropole concernant les certificats d'économie d'énergie, on a eu l'occasion de parler à plusieurs reprises de ces CEE, délibération numéro 17, également sur la convention pour le reversement de la part communale par Bordeaux Métropole, concernant la taxe d'aménagement majorée de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade. C'est pour récupérer de l'argent que nous alloue Bordeaux Métropole dans le cadre de la répartition des compétences et le cadre des aménagements liés à BIC. Il y en a d'autres : la délibération numéro 19, convention de partenariat avec l'école du Chat Libre de Bordeaux, la délibération numéro 21, l'attribution de subvention à l'association Info Droit, répartition de subventions aux associations, délibération numéro 23, répartition 2022 n°2, et la demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2022, 2023, c'est la délibération numéro 24. Je répète les numéros : 1, 2, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 23 et 24. Avez-vous des explications de vote ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui déclare : « *M. le Maire, chers collègues. Pour notre groupe, nous nous abstiendrons sur le numéro 4, mise à jour du régime indemnitaire des élus. Nous voterons contre la délibération numéro 17, Inno Campus, et par rapport à la délibération 23 relative aux subventions, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu deux délibérations au lieu d'une seule, de manière à ce que pour Action Jeunesse Pessac nous puissions ne pas participer au vote, et qu'à côté, nous aurions pu voter la totalité des délibérations. Je pense qu'on pouvait faire deux délibérations différentes, d'ailleurs, il y en a une autre qui est proposée sur les subventions aux associations, la 21 sur l'association Info Droit. On aurait pu avoir une délibération 21... »*

Monsieur Le Maire poursuit : « *Pour Info Droit, c'est parce qu'il y a une convention de partenariat, c'est pour cela. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui déclare : « *Rien n'empêchait de faire deux délibérations. Sur celle-ci, il apparaîtra sur le procès-verbal que nous avons l'intention de voter toutes les autres délibérations, mais que sur celle-ci, nous ne pouvons pas voter pour celle d'Action Jeunesse Pessac. »*

Monsieur Le Maire répond : « *Il y a d'autres élus qui ne peuvent pas prendre part au vote concernant un certain nombre d'associations, dont celle-ci. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « *Dans notre groupe, c'est seulement Michaël RISTIC et moi-même. »*

Monsieur Le Maire déclare : « Je rappelle pour tous les élus, on ne débat pas de la délibération, mais lorsqu'il y a des délibérations concernant des sujets sur lesquels vous devez vous déporter, c'est-à-dire ne pas prendre part au vote, c'est apparemment une solution qui est adoptée de plus en plus souvent par les collectivités, c'est le fait, non seulement, de ne pas prendre part au vote, mais de ne pas non plus prendre part à la délibération, c'est-à-dire de sortir de séance au moment où on délibère du sujet. Je le dis, quand cela se passera. En l'occurrence, là, c'est groupé, donc la question ne se pose pas parce que c'est groupé, mais si c'était dégroupé et s'il devait y avoir un débat, j'inviterais et je pense que c'est une habitude qu'il nous faut prendre, j'inviterais chaque élu concerné à quitter la séance, c'est-à-dire ne pas prendre part non plus à la discussion, pas simplement au vote, mais à la discussion, à la délibération qui précède le vote. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui déclare : « Raison de plus pour faire deux délibérations distinctes dans ces cas-là. »

Monsieur Le Maire poursuit : « Ce n'est pas faux. On va y réfléchir, on va regarder cela. J'imagine qu'il y en a d'autres qui ne peuvent pas prendre part au vote.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui dit : « Le groupe Réinventons Pessac va s'abstenir sur la délibération numéro 4. »

Monsieur Le Maire poursuit : « Pas d'autres consignes de vote sur les autres délibérations ? Tous ceux qui font partie d'Action Jeunesse, manifestez-vous auprès du secrétariat pour que vous ne puissiez pas prendre part au vote. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MESSE** qui dit : « On avait noté que la délibération 17 était dégroupée. Elle était proposée au dégroupement. »

Monsieur Le Maire déclare : « Elle est groupée sur mon papier, mais si vous voulez qu'on en parle, on en parle. »

Monsieur MESSE indique : « Non, non. »

Monsieur Le Maire poursuit : « On la garde groupée. Tout le monde s'est exprimé sur les consignes de vote et les non-participations au vote ? Parfait. Je mets globalement l'ensemble de ces délibérations au vote sous réserve de tout ce qui a pu être dit précédemment. Qui est pour ? Pour toutes les autres délibérations, c'est bon. Merci, c'est adopté. »

aff n° DEL2022 072 : Comité des Œuvres Sociales – attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 140 974 € pour l'année 2022 ;
- de dire que les crédits seront prévus au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 073 : Juriste accès aux droits – ouverture d'un poste aux agents contractuels de catégorie B

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie B sur le poste de juriste ;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 074 : Tableau des effectifs Ville de Pessac – mise à jour

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et suppressions de postes présentées ci-dessus ;
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs de la Ville de Pessac ;
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 075 : Régime indemnitaire des élus – Tableau du Conseil Municipal - mise à jour

Le Conseil Municipal décide :

- de répartir l'enveloppe globale indemnitaire comme indiqué ci-dessus ;
- d'appliquer la majoration au titre de la perception de la DSU et au titre de chef-lieu de canton ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

aff n° DEL2022 084 : Achat de mobilier scolaire – écoles et accueils de loisirs – attribution marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :

MOBIDECOR SAS, avenue Saint Marcellin, BP 409, 42160 BONSON

- d'inscrire les crédits au chapitre 21 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 085 : Assurance des prestations statutaires – avenant marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 1 au marché 2021 PES089 ci-joint avec le titulaire SIACI SAINT HONORE ;
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011, article 6168 Autres assurances du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 086 : Exploitation installations thermiques – ENGIE Énergie Services – avenant marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant rectificatif N° 3 au marché n° 19025 conclu avec ENGIE Énergie Services selon les éléments fixés ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 087 : Vérifications périodiques réglementaires - avenant marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-PES053 suivant le devis n° DEV2202914400000049 présenté par la société Socotec, titulaire du marché ;
- de prélever les crédits sur l'opération n° PES 105 O 007T01-1033/020/6156 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 088 : Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) – adhésion au dispositif de regroupement Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole ;
- d'inscrire les recettes qui seront perçues au titre de la vente des CEE sur l'opération n° PE108E03-3963/77020/778 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 089 : PPA Bordeaux Inno Campus – Opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus (BIC) extra-rocade – Taxe d'aménagement majorée – convention reversement part communale - Décision – Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention sur les modalités de reversement de la taxe d'aménagement majorée instituée sur le secteur de Bordeaux Inno Campus extra-rocade entre les communes de Gradignan, Pessac et Bordeaux Métropole ainsi que tout document y afférent ;
- du reversement de la taxe d'aménagement majorée sur le chapitre 10 du budget.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Laure CURVALE, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET.

aff n° DEL2022 091 : École Chat libre de Bordeaux – convention de partenariat

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association École du Chat libre ;
- de verser à l'École du Chat libre une subvention au titre de l'année 2022 ;
- de prélever les crédits sur l'opération n° PES 108 O 001-1877/65/020/6574 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 093 : Association Infodroits – convention de partenariat – attribution subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre Infodroits et la Ville de Pessac pour l'année 2022 ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à la signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 095 : Associations – subventions – répartition 2022 n° 2

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : François SZTARK, Cem ORUC, Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Mickaël RISTIC.

aff n° DEL2022 096 : Saison culturelle 2022/2023 – demande subventions et aides

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces demandes ;
- de déclarer que les recettes seront versées au budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire déclare : « *On passe à l'ensemble de l'examen des délibérations qui ne sont pas regroupées, qui sont donc dégroupées. Mme la secrétaire, c'est à vous de travailler.* »

aff n° DEL2022 076 : Exercice 2021 – Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame JACOB-NEUVILLE** qui déclare : « *Bonsoir, mes chers collègues. Effectivement, la délibération 5 : Exercice 2021, Approbation du compte de gestion de M. le trésorier principal, par Stéphanie GRONDIN.* »

Madame GRONDIN dit : « *Merci, Sabine. M. le Maire, chers collègues, il convient après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif d'arrêter les résultats de l'exercice 2021 tel qu'il figure dans le tableau annexé à la délibération.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion ? Des remarques ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter les résultats de l'exercice 2021, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 077 : Exercice 2021 – Approbation du Compte administratif

Madame JACOB-NEUVILLE dit : « *Exercice 2021, Approbation du compte administratif par Franck RAYNAL* ».

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Mme la secrétaire. Un diaporama va être diffusé. Compte administratif 2021, présentation à ce Conseil Municipal. J'en profite, avant de donner lecture de tout cela, pour remercier Marie-Caroline VERMAUT pour son travail et bien sûr la directrice de la communication, Véronique BOLOT pour la présentation, Marie-Caroline VERMAUT pour le fond, un couple qui fonctionne pour l'ensemble des documents et du travail qui est mené tout au long de l'année, et pas seulement sur ces documents ; mais ces documents montrent effectivement un souci de simplification et de mise à disposition de l'ensemble, pas simplement des conseillers municipaux, mais également de tous les citoyens. On commence par les recettes de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement augmentent par rapport à 2020 de 2,8 %, et on va pouvoir le détailler. D'abord, la dotation globale de fonctionnement, vous voyez l'évolution depuis 2014, je ne reviens pas sur le fait que cette dotation globale de fonctionnement n'a cessé de diminuer. Elle ne diminue plus que très peu, parce qu'elle est stabilisée depuis 2017, alors qu'elle avait fortement baissé les années précédentes, donc on n'a pas récupéré, évidemment, les 11 millions qu'on touchait en 2014, mais avec 7,7 millions, on est dans une proportion qui bon an, mal an, est toujours la même depuis maintenant cinq années. On a une très légère évolution de la DSU qui est comprise dans cette dotation globale, et c'est une très légère augmentation de 4,8 %, mais qui globalement ne vient pas compenser la diminution du reste, puisqu'on a 0,23 %, mais comme je l'ai dit, on peut considérer que c'est un maintien de l'ensemble des dotations qui aboutissent à la dotation globale de fonctionnement. En revanche, le produit fiscal théorique, pourquoi théorique ? Parce qu'on a changé de modèle, donc il faudra s'habituer maintenant à voir les choses de cette manière-là, nous avons les recettes fiscales qui ont augmenté cette année encore. Elles ont augmenté, bien sûr, par le produit fiscal lui-même, mais également par la compensation que l'État nous attribue du fait de l'évolution de la réforme de la fiscalité directe locale qui a supprimé la taxe d'habitation et qui de ce fait aboutit à une modification de la répartition, puisqu'on se retrouve avec un résidu de taxe d'habitation, et surtout la taxe foncière,*

et une compensation pour la part de la taxe d'habitation qui n'est plus versée par les Pessacais de la part de l'État, ce qu'on appelle de manière tout à fait poétique le coefficient correcteur. Le coefficient correcteur est une part dont la proportion sera toujours la même au niveau de la fiscalité locale, jusqu'à ce qu'il y ait une réforme législative qui modifie ce que la réforme législative a amené. On se retrouve donc avec une part qui est effectivement perçue du fait du versement des impôts par les Pessacais, et l'autre, c'est une compensation par l'État, d'où le nom de produit fiscal théorique qui désormais est celui auquel nous devons nous habituer. Donc, plus de 47 millions d'euros ont été ainsi perçus, ce n'est pas théorique, c'est réel, en 2021 à travers ce calcul qui est fait par les services fiscaux. C'est une progression de plus de 4 % qui est essentiellement due aux bases fiscales, puisqu'on n'a pas modifié les taux, et tout cela s'effectue en progression en dépit de la perte de la taxe d'habitation. Autre produit fiscal qui lui aussi est très dynamique, et tous les ans, ou presque tous les ans, nous battons des records, on a près de 4 millions d'euros, 3,9 millions d'euros pour être exact, de taxes additionnelles au droit de mutation, qui signent à la fois le dynamisme des mutations immobilières sur la ville, mais également l'élévation du niveau de prix puisque c'est un droit proportionnel. Donc, plus les biens sont chers, plus nous percevons, c'est un élément important qui prend une part de plus en plus importante dans les marges de manœuvre que la Ville peut avoir. Les recettes de fonctionnement, si on en fait la synthèse dans un traditionnel camembert, nous avons un total de recettes de fonctionnement qui s'élève cette année à 71 millions d'euros, en 2021, 70 millions pour l'ensemble des produits que je viens de détailler, et un million au titre des recettes de cessions, c'est la partie orange qu'on devine à peine. Il y a une année où elle a été importante, c'était en 2018, sinon tous les ans on a quelques produits de cessions qui viennent contrebalancer en général ce que nous achetons de l'autre côté. Ce sont des recettes qui sont presque accessoires sur le global, mais il faut retenir que nous avons 70 millions d'euros de produits, de recettes de fonctionnement qui ont été encaissés en 2021, c'est-à-dire un million de plus qu'en 2020. Ensuite, on a la répartition par type de recettes : la fiscalité locale, qu'elle qu'en soit l'origine, pour un peu plus de 47 millions d'euros, ce qui représente plus des deux tiers de l'ensemble de nos recettes, ce qui aussi signe une forme d'indépendance. Vous savez que le taux d'autonomie des collectivités est le reflet de sa dépendance aux autres dotations, aux dotations qui ne sont pas directement le fruit de la fiscalité. On voit bien que les communes dans le paysage des collectivités locales sont encore aujourd'hui, et Pessac comme les autres communes, les dernières collectivités qui bénéficient de cette autonomie, du fait justement de cette relative moindre dépendance aux dotations de l'État, ou aux subventions qui viendraient d'autres sources. Nous avons donc traditionnellement la DGF dont on a parlé, la dotation de solidarité métropolitaine pour les produits de service, les droits de mutation dont on a parlé, les compensations fiscales, les dotations de solidarité urbaine de l'État, la taxe de consommation d'électricité, et quelques autres recettes qui sont dans notre escarcelle pour 7 %. L'essentiel, surtout si on ajoute les droits de mutation qui représentent 5 %, si on ajoute cela à la fiscalité directe locale, on a 72 %, donc presque les trois quarts de nos recettes, qui sont des produits directement fiscaux ou parafiscaux. Après les recettes, les dépenses. Les dépenses de fonctionnement, elles, sont en augmentation plus rapide, en augmentation de 5,18 % par rapport à 2020, et elles représentent un taux d'exécution de 97 %. Vous savez qu'on vote un budget, et après on l'exécute, on ne peut pas l'exécuter à 110 %, parce qu'on n'aurait pas les crédits ouverts, il faut forcément les exécuter à moins de 100 %. Là, on est à 97 % du taux d'exécution du budget en dépenses de fonctionnement. Si on détaille, on a d'abord le chapitre 12 qui concerne les frais de personnel, qui constituent toujours l'essentiel de nos dépenses, puisque nous avons presque 31 millions d'euros de dépenses de personnel qui sont constatés, quand on regarde l'évolution depuis 2014, on voit qu'il y a eu une diminution entre 2015 et 2016, c'est l'effet mutualisation, c'est un autre compte qui a supporté les charges de personnel associées à la mutualisation des personnels de Pessac, je rappelle que c'était 180 personnes, 185, je crois, même, de mémoire, qui avaient été mutualisées, donc évidemment l'ensemble de leurs salaires ne figurait plus dans ce compte, ne figure plus dans ce compte chapitre 12, il est dans un autre compte qui est le compte de dotation d'accompagnement à la mutualisation, qui donc, vient fausser un peu les comparaisons entre avant 2015 et après 2015. Mais à partir de 2016, on voit que la courbe ne cesse d'augmenter, ce qui est logique, il y a forcément une augmentation du coût du personnel à travers les effets traditionnels de GVT, mais également à travers la mise en œuvre de nos politiques publiques, et sur la dernière année, singulièrement, les

politiques publiques ont abouti à une augmentation quantitative de nos personnels, et donc de nos coûts, en particulier pour ce qui concerne la création de la brigade de police municipale, et également quelques postes qui ont été créés, un pour la participation citoyenne qui faisait partie de nos engagements de campagne. On a parlé beaucoup du budget participatif, on continuera de parler de la rénovation, du renouvellement plus exactement de tout ce qui concerne la participation citoyenne, et il convient qu'il y ait là aussi une expertise au sein de la mairie. Donc, ce poste avait été créé à cette occasion, et on a créé un poste également aux relations internationales et aux jumelages, et dont on souhaite effectivement qu'ils puissent être revitalisés encore. Il y a également dans cette augmentation de dépenses de personnel, on a l'augmentation de l'accueil de loisirs et du secteur de l'enfance qui également a dû accompagner une augmentation du nombre de places que nous avons pu offrir à l'ensemble des familles pessacaises. C'est donc une augmentation importante de 5,3 % qui est enregistrée. C'est encore plus élevé que le global des dépenses de fonctionnement.

Autre chapitre, le chapitre numéro 11, charges à caractère général. On voit donc qu'il y a quelques à-coups, qui sont liés directement à ce que nous avons vécu en 2020, et on avait déjà eu l'occasion d'en parler au moment de l'exposé du précédent compte administratif, puisqu'en 2020, du fait du confinement, il y avait eu beaucoup de dépenses à caractère général qui avaient baissé, parce que des bâtiments n'avaient pas été utilisés pendant plusieurs mois, donc il y avait effectivement toute une série de dépenses associées qui n'étaient pas intervenues. En 2021, on a repris le fonctionnement normal, il n'y a pas eu de confinement strict, à proprement parler, qui ait pesé sur le fonctionnement des services publics, donc on a une forte augmentation qui a été également liée à la hausse du coût des fluides, qui s'est poursuivie et bien accrue en 2022, donc ce sera à Stéphanie GRONDIN d'en parler dans l'exposé du budget primitif, qui est un élément aussi d'inquiétude sur nos finances, qui est important, mais dont on voyait déjà les premiers effets en 2021, et il y a également l'effet, notamment un effet de rattrapage sur les DSP, les délégations de service public, concernant la restauration et la piscine, qu'il a fallu compenser en 2021 par rapport à ce qui avait été consenti en 2020 où il y avait eu des fermetures, dont des fermetures très longues de la piscine, du stade nautique, et bien sûr une diminution forte de la fréquentation scolaire, et donc des frais de restauration. Donc en 2021, reprise de l'activité, donc forte augmentation. Il n'y a donc pas de comparaison, je dirais, il y a une augmentation de 13,2 %, mais qui ne veut pas dire grand-chose entre 2020 et 2021, on a repris une tendance normale avec en plus des compensations de ce qui n'avait pas été dépensé en 2020 sur 2021. Il y aura une régularisation après sur 2022, comme on le verra.

Autre dépense, l'évolution du chapitre 65, ce sont les subventions, participations aux charges des gestions courantes. Sur ce poste de dépense, on voit qu'on a été dans une dépense globale qui a été à peu près celle que nous avons connue en 2020, avec un maintien strict de la subvention qu'on a servie au CCAS, et, ça mérite quelques explications, une légère diminution, pas forte, une légère diminution de la subvention aux associations. Ce n'est pas parce qu'on a diminué le concours fait aux associations, c'est tout simplement parce qu'il y a un certain nombre d'associations qui n'ayant pas fonctionné alors qu'on avait maintenu et même augmenté les subventions en 2020 ont, en quelque sorte, épargné en 2020 un argent qu'elles n'ont pas eu à dépenser, parce qu'il y a eu une activité qui là aussi a diminué pour ces associations, et je pense notamment à certaines associations de quartier, ou sportives, qui ont renoncé spontanément, en 2021, soit à une augmentation de leurs subventions, soit carrément à une partie de leurs subventions. Donc de ce fait, on a enregistré une très légère diminution, vraiment, on peut dire une quasi-stagnation, mais en tout cas une très légère diminution, et il n'y a pas eu en 2021, mais l'histoire ne se termine pas là, il y a 2022 et les années qui suivent, en 2021, on n'a pas connu d'à-coups sur les demandes des associations en termes de subventions qui seraient supplémentaires pour leur permettre de passer un mauvais cap. Elles ont passé 2020 et 2021 correctement, et je ferai le parallèle aussi avec les entreprises, c'est-à-dire que les entreprises dans notre pays ont connu en 2020 et 2021 un fort mouvement d'aides à travers le fameux « Quoi qu'il en coûte. » Et ce mouvement va forcément s'arrêter en 2022.

Là, il risque d'y avoir d'autres difficultés, c'est la raison aussi pour laquelle nous devons être vigilants, nous, pas forcément pour les entreprises, ce n'est pas notre compétence directe, indirectement, oui, mais pas directe en termes de subventions, cela ne fait pas partie des compétences de la commune, mais vis-à-vis des associations, il nous faut être très attentifs au fait de pouvoir maintenir notre soutien pour l'année qui vient. Mais en 2021, en tout cas, on peut considérer qu'on a été au rendez-vous de ce qui nous a été demandé, sans augmenter le besoin, la réponse à un besoin qui n'a pas été exprimé.

Si on fait la répartition de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, on a les frais de personnel que j'ai exposés pour près de la moitié de nos dépenses de fonctionnement, c'est le poste le plus important, et on flirte toujours avec à peu près 50 %. Si on devait rajouter la part de personnel qui se trouve, compte tenu de l'attribution de compensations, la dotation que l'on donne à la métropole depuis la mutualisation, on dépasserait largement les 50 %, on serait plutôt à 56 ou 57 %, ce qui est très élevé. Mais là, malgré ce gommage, en quelque sorte, de cet effet personnel sur l'attribution de compensations, qui représente quand même 16 % de la dépense, ce n'est pas rien, 16 %, c'est la partie bleue, vert clair qui se trouve en bas du camembert, en dépit de cette partie-là, on a près de la moitié de nos dépenses qui est constituée de dépenses de personnel, c'est, je dirais, notre rôle, mais c'est également un motif, sans doute, de satisfaction, mais également un motif de préoccupation pour éviter que les choses s'emballent et que nous soyons en difficulté sur le mode de fonctionnement futur de notre collectivité. Je ne reviens pas sur les différentes dépenses qui ont été faites. Les dépenses de fonctionnement, en montant, on voit qu'elles ont évolué de manière très mesurée sur l'ensemble du mandat précédent, avec un maintien en dessous, on a flirté avec les 60 millions pendant à peu près tout le mandat précédent. Là, on a connu une subite accélération, puisqu'on est à 62,8 millions d'euros de dépenses en 2021, c'est une augmentation importante à laquelle il nous faut être attentifs. Il nous faut être attentifs parce que c'est normal, on est dans un cycle de nouveaux mandats, donc avec de nouvelles priorités de politiques publiques, donc des coûts supplémentaires qu'il a fallu consentir. Il nous faut éviter de mettre en difficulté la collectivité par un emballement de cette évolution sur les années futures pour ne pas, justement, hypothéquer nos marges de manœuvre qui sont indispensables à la politique d'investissement très offensive, très volontariste que nous entendons mener. C'est Stéphanie GRONDIN qui en parlera ensuite avec l'exposé du BP, mais je tiens à signaler que cette évolution de 5,3 % qui est importante et qui se justifie sur l'année 2021 ne pourra pas être reconduite tous les ans. Tout cela ne nous empêche pas, fort heureusement, d'avoir un résultat qui est très favorable, très excédentaire, un excédent de fonctionnement qui est bien moins élevé qu'en 2020, puisqu'on passe de 7,95 millions d'euros en 2020 à 7,87 millions d'euros en 2021, donc on reste très positifs, très favorables. On voit que les choses peuvent évoluer rapidement, donc il convient que nous soyons vigilants pour l'avenir, encore une fois, pour nos marges de manœuvre. Mais on peut se satisfaire de ce résultat très positif, près de 6 millions d'euros d'excédent sur l'exercice passé.

On passe maintenant à l'investissement. Les dépenses d'investissement, tout d'abord, qui sont en diminution, en diminution assez marquée, puisqu'on a un taux d'exécution qui est assez faible, un peu moins de 50 %, donc ce n'est pas un motif de satisfaction en soi, c'est quelque chose auquel on est toujours très attentifs, avec une diminution des dépenses brutes par rapport à 2020 de 5,7 %, là aussi, ce n'est pas forcément très positif, mais c'est, je dirais, le fruit aussi de ces chocs externes que nous avons connus avec la crise sanitaire et l'ensemble des stop & go que nous avons connus sur les deux années écoulées. C'est également le fruit d'une évolution qui est traditionnelle, en début de mandat, la mise en œuvre des nouveaux projets du mandat, la mise en œuvre de nouveaux projets en investissement est un peu moins rapide, surtout du fait des problèmes sanitaires et du redémarrage de l'économie, en particulier au niveau du bâtiment, c'est quelque chose qui est déconnecté de ce que nous avons connu au niveau du fonctionnement. En fonctionnement, on a pu démarrer beaucoup plus vite, d'où une évolution forte, à la hausse, en investissement, c'est un petit peu moins rapide. Je tiens quand même à dire, parce que si on regarde juste ces chiffres-là, on peut considérer qu'on a été un peu ralenti, on va dire, dans l'investissement, alors qu'on a de grandes ambitions, comme je le rappelais tout à l'heure, mais si on compare par rapport au début du mandat précédent, on voit qu'on a un niveau d'investissement qui est supérieur de 30 % à ce qu'on a connu au début du mandat précédent.

Nous avons, au mandat précédent, connu sur les deux premières années du mandat une moyenne annuelle de dépenses d'investissement de 8,5 millions d'euros, sur les deux premières années de ce mandat-ci, on se retrouve avec 11,2 millions d'euros de dépenses en moyenne, ce qui représente les 30 % dont je parlais. C'est, je dirais, suffisant pour nous rassurer sur l'évolution et sur le cycle d'investissements associé à chaque nouveau mandat municipal. Si on détaille ces 12,1 millions d'euros, ces 12,1 millions d'euros sont constitués de deux parties : des dépenses financières sur le remboursement d'emprunts pour 1,3 million d'euros et des dépenses d'équipements pour 10,8 millions d'euros, avec équipements courants et des crédits de paiement sur des autorisations de programme pour 4 millions d'euros. On va pouvoir le détailler maintenant. On a les opérations qui sont gardées en crédit de paiement, la logique du crédit de paiement, c'est les dépenses annuelles associées à une autorisation de programme qui, elle, s'étale sur plusieurs exercices. Ces crédits de paiement pour 4 millions d'euros, 3,968 pour être exact, ces dépenses sont constituées de fins d'opération, groupe scolaire Jean Cordier, des opérations traditionnelles que nous reconduisons année après année, c'est la rénovation des écoles pour un petit peu moins d'un million, on est plutôt sur 1,2 million d'euros en moyenne, là, on est un tout petit peu inférieurs, mais on se rattrapera cette année, des aménagements de stades, de pelouses, en particulier synthétiques à Bellegrave et à Saige pour 1,4 million, l'extension du hall Roger Vincent 2 pour 275 000 euros, l'éclairage public, bâtiments administratifs et maisons municipales, etc., et l'éclairage public géoréférencement qui a une part importante cette année à 315 000 euros. On le voit, nous avons entre un certain nombre d'études, un certain nombre de réalisations, une dépense sur l'année écoulée pour les opérations pluriannuelles d'un peu moins de 4 millions d'euros, et ça représente la partie de 2021 d'autorisations de programme qui sont beaucoup plus élevées, puisqu'elles sont de près de 65 millions d'euros, donc c'est 4 sur 65 millions d'euros qui ont trait à ces opérations pluriannuelles. La diapositive suivante retrace par catégorie, par nature d'investissement les dépenses d'investissement, donc par politique publique, avec le sport et la jeunesse qui se taillent la part du lion, puisque ce sont 43 % des dépenses d'investissement qui sont du ressort de ce poste de dépense. Ensuite, on voit l'enseignement. C'est traditionnel à Pessac, sport et enseignement se taillent toujours les principales parts d'investissement, 29 % pour l'enseignement et la formation, les aménagements, environnement, je parlais du parc des Arrestieux, ça en fait partie aussi pour 15 %, la culture pour 7 %, et ensuite on trouve le social et la santé pour 2 %, et c'est normal parce que le social et la santé sont surtout des dépenses de fonctionnement à travers le CCAS en particulier, et le CCAS a son budget propre. Et la sécurité, salubrité publique pour 2 %, les dépenses concernant les familles pour 2 %. On a donc là aussi des répartitions que l'on retrouve à peu près, pas toujours, avec le même palmarès, c'est-à-dire que parfois il arrive que ce soit l'enseignement qui soit au-dessus du sport. Là, on voit bien que de toute manière ce sont les deux postes de dépenses, et on sait pour les années qui viennent que ce seront les deux postes de dépenses principaux pour notre section d'investissement. En euros, globalement, on voit l'évolution sur tout le mandat précédent et le début de ce mandat. On voit que nous avons en dépenses d'équipement, nous avons la partie qui est orange, c'est ce que nous versons à Bordeaux Métropole pour des équipements que Bordeaux Métropole nous met à disposition. Ça peut être l'informatique, ça peut être d'autres aspects. On le voit, donc c'est normal que ce soit rajouté, parce que ce sont des dépenses que nous faisons directement auparavant. Quand on fait des comparaisons, il faut donc forcément le rajouter, comme quand en dépenses de fonctionnement on ajoute l'attribution de compensation, c'est la même chose, mais c'est une attribution de compensation d'investissement. Nous avons, on le voit, en 2021 et 2020, des dépenses qui sont supérieures à ce que nous avons connu en 2014 et 2015, ou 2015 et 2016, et donc c'est ce cycle du mandat, et j'espère que 2022 sera bien plus élevé, en tout cas c'est ce que nous voulons mettre en œuvre pour justement pouvoir tenir l'ensemble de notre programme d'investissement, les fameux 100 millions qu'on avait annoncés il y a un an de cela, avec notamment le PPI vert, et donc ça fait partie de ces éléments qui doivent être beaucoup plus importants, et on va voir dans le futur si on suit le programme tel qu'on l'a envisagé, on aura une augmentation de ces histogrammes qui sera très significative, qui va d'ailleurs écraser l'ensemble de ce schéma par la taille des futurs histogrammes. Chose d'ailleurs à laquelle il faudra faire attention aussi, parce que ça veut dire qu'il y aura une politique dynamique en matière de gestion de dettes, et d'ailleurs je vais en parler maintenant.

Qui dit dettes, dit recettes, et avant de passer au détail de la dette, je passe aux recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement sont en augmentation cette année, puisqu'elle se situe à 9,8 millions d'euros, elles sont en augmentation de 4,1 % entre 2020 et 2021. Rassurez-vous, ce n'est pas parce qu'on a augmenté les recettes et baissé les dépenses qu'on a perdu de l'argent. C'est tout simplement qu'en investissement, comme en fonctionnement d'ailleurs, lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses, on peut les reporter, on a des excédents, et ainsi ça permet de financer en pluriannuel l'ensemble de nos politiques publiques. Si je détaille les 9,8 millions de recettes d'investissement, on voit, c'est traditionnel, on a d'abord l'excédent de fonctionnement, c'est la transmission, je dirais, de l'excédent du fonctionnement à l'investissement, c'est ainsi qu'on peut avoir de l'autofinancement. 7 millions d'euros qui ont été transmis par la section de fonctionnement sur l'année qui précédait. On a une taxe d'aménagement qui nous a apporté 1 million d'euros, le fonds de compensation de la TVA, c'est-à-dire le remboursement de la TVA qu'on verse, qu'on paie sur nos investissements qui nous est remboursée juste après à hauteur de 1,5 million d'euros, et quelques subventions, pas très nombreuses, il faudrait qu'on soit un peu plus dynamiques sur le sujet, mais cela va aller avec l'ensemble des politiques d'investissement qu'on va développer, pour simplement 300 000 euros sur l'année écoulée.

C'est là que j'en arrive à la dette. Nous n'avons pas mobilisé de nouvelles dettes en 2021, au contraire, on en a remboursé, ce qui nous permet d'avoir un encours de dette qui a baissé, par habitant, au 31 décembre 2021, la dette pessacaise s'établit à 195 euros, ce qui est très inférieur à la moyenne de la dette par habitant des collectivités de notre strate, c'est-à-dire de notre catégorie, avec lesquelles on peut se comparer, puisque dans la strate la moyenne de la dette par habitant se situe à 1 367 euros, et Pessac se situe à 195 euros, c'est-à-dire qu'on est à un peu plus de 10 % de la moyenne, on est à 14 % de la moyenne de la strate, c'est dire que nous avons très peu de dettes. En encours de dette, en chiffres bruts, nous voyons la manifestation de ce que nous avons expliqué, cela suit assez nettement, d'ailleurs, la politique de dépenses en pluriannuelle d'investissement du mandat précédent. On voit bien que les trois premières années, on préparait les investissements, donc on avait une dette qui était maintenue, qui était stagnante. On a augmenté la dette en 2017 pour appuyer notre politique d'investissement qui était forte à partir de 2017, et après, au fur et à mesure qu'on a amorti cette dette par des remboursements en capital, on voit bien qu'elle a diminué pour s'établir aujourd'hui à 12,7 millions d'euros, ce qui représente les 195 euros par habitant au 31 décembre 2021. Si on le voit en graphique, c'est la même évolution. Le graphique n'est pas en chiffres bruts, il est en euros par habitant. On avait connu un maximum d'endettement de 301 euros par habitant au 31 décembre 2017, et aujourd'hui on est à 195 euros, un amortissement régulier, une diminution de notre encours de dette qui nous permet aussi de restaurer notre capacité à emprunter, ce qui permettra d'appuyer notre politique d'investissement. Conclusion, ce sera la dernière diapositive, les résultats de la ville de Pessac sont très satisfaisants, même si on doit être attentifs à l'évolution des dépenses de fonctionnement, parce qu'on ne pourra pas se permettre plus de 5 % d'évolution de fonctionnement tous les ans, sauf à fragiliser notre capacité d'investissement. Nous avons un endettement qui est très faible, qui nous permet donc d'envisager là aussi une politique d'investissement dynamique dans les années qui viennent, à travers la mobilisation de nos excédents de fonctionnement, encore une fois cette année, près de 6 millions d'euros, et nous permettra également de mobiliser une nouvelle dette auprès des établissements de crédit. Tout cela nous permet d'être satisfaits de l'année financièrement parlant, et sur le fond, on pourra en parler aussi, de notre exercice écoulé. Toutefois, l'évolution du contexte international, pas simplement l'Ukraine, tout le contexte international, et notamment le contexte inflationniste, l'évolution des coûts du gaz qui était d'ailleurs antérieure à la crise ukrainienne, tout cela nous incite à une très grande prudence pour l'avenir. Nous sommes satisfaits de ce que nous avons exécuté jusqu'à présent, et je pense qu'on peut tous s'en féliciter parce que la Ville de Pessac est une ville saine financièrement, qui a les moyens de ses ambitions. Pour autant, n'imaginons pas que le contexte financier international et national dans lequel nous sommes plongés ne va pas évoluer profondément dans les années qui viennent. On le voit avec les risques inflationnistes tels qu'on les connaît. Je sais qu'il y a une campagne présidentielle, qui se joue un peu à bas bruits, mais qui est présente, donc il y a des propositions qui sont faites par les différents candidats.

On voit bien que l'avenir en termes financiers ne sera pas forcément rose. Il nous faut donc être particulièrement prudents dans les évolutions financières de la ville si nous voulons continuer à pouvoir servir les meilleurs services au plus grand nombre de nos concitoyens. C'est donc vraiment une satisfaction, mais en même temps, heureusement que nous avons été très modérés et très prudents dans toutes les évolutions jusqu'à présent, car il nous faut, un, servir notre politique d'investissement, et deux, il nous faut aussi être en mesure de pouvoir encaisser les chocs financiers, tant en recettes qu'en dépenses au niveau du fonctionnement, que nous risquons d'avoir dans l'année qui vient, mais c'est le sujet du BP que je ne veux pas déflorer avant qu'il soit présenté par Stéphanie GRONDIN. J'en ai terminé avec la présentation du compte administratif 2021. Je suis ouvert, et nous sommes ouverts, à l'ensemble de vos questions, de vos remarques. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Merci M. le Maire, chers collègues. Je précise que je n'ai pas quitté la table des négociations par colère, simplement je tenais à être présent le plus possible pour la présentation de ce compte administratif, et je m'excuse par avance si mes propos ou mes questions reflètent des parties qui ont été évoquées au début de votre présentation. Je vois que nous ne partageons pas pleinement les conclusions dans le satisfecit que vous vous adressez concernant les résultats de la ville de Pessac. Il n'y a pas péril dans la demeure, mais il y a quand même des éléments qui ne me semblent pas avoir été évoqués et qu'il faut souligner. J'essaierai de ramasser mon intervention, parce que vous avez été assez long, et les éléments budgétaires peuvent intéresser à des degrés divers en fonction de leur clarté. D'abord, regarder la réalité des recettes réelles de fonctionnement : Pessac a la singularité de se situer dans un département dynamique, d'avoir des recettes qui progressent, et de façon assez sensible puisque les recettes réelles de fonctionnement ont progressé sur l'année, malgré toutes les inquiétudes qu'on pouvait nourrir en période de crise sanitaire, de 2,82 %, ce qui tangente les 3 %, pour un gain de plus de 2 millions d'euros. On voit aussi que les raisons justifiant cette hausse sont principalement les produits de la fiscalité locale. Certes, les taux n'augmentent pas, mais les bases augmentent, et on a quand même une participation des ménages pessacais plus importante, puisqu'on retrouve quasiment l'intégralité de cette hausse des recettes réelles de fonctionnement dans cette évolution de la fiscalité locale, puisqu'on passe de 45,4 millions à 47,4 millions d'euros. L'autre partie, principalement, et on en a aussi lecture au niveau du Conseil départemental de façon beaucoup plus conséquente, est liée à la hausse de ce qu'on appelle les droits de mutation à titre onéreux, à savoir pour faire simple et un peu synthétique, les frais de notaire, une grande partie est reversée au département, et une autre partie notamment aux communes. On a une hausse de 12,8 % de ce dernier élément, soit près de 500 000 euros de hausse de ces produits de droit de mutation à titre onéreux. Pour autant, on voit, et c'est un autre élément important, que le total des recettes de fonctionnement non fiscal est quant à lui assez stable, les produits de service, et c'est assez logique, sont, quant à eux, en forte chute, puisqu'on accuse une baisse de quasiment 1,5 million d'euros, en lien avec la pandémie et après des années de hausse consécutives. On parle de la contribution des ménages pessacais, j'en ai parlé au titre de la fiscalité directe locale, malgré le maintien des taux, et je l'évoque également par rapport aux produits de service qui sont liés aux services produits par la Ville. On a évoqué la question des cantines dans la délibération relative à l'Ukraine, c'est l'une des sources parmi tant d'autres. Sur les dépenses réelles de fonctionnement, ça a été évoqué, elles augmentent très fortement et je crois que vous avez raison de dire qu'on ne peut pas, en tout cas de façon lucide et pertinente, penser qu'elles vont progresser de plus de 5 % chaque année, sinon à créer quelques soucis en termes d'équilibre financier. Les dépenses de personnel augmentent fortement, plus de 5 %, les dépenses à caractère général augmentent aussi, plus 13 %, et un élément qui doit attirer fortement notre vigilance, vous l'avez évoqué, M. le Maire, concernant l'incertitude liée au contexte géopolitique et plus macro-économique, la hausse des fluides qui est de plus de 20 %, soit 500 000 euros supplémentaires. Vous l'avez peut-être évoqué, mais je me permets de le souligner, parce que c'est un point de vigilance important dans les mois et les années à venir, et qui ne se posent pas uniquement, et ça fera le lien avec une deuxième partie de mon intervention, pour la Ville, mais pour tous les acteurs aussi que nous accompagnons. Donc, c'est un élément que tous les Françaises et les Français connaissent, la hausse du prix de l'énergie qui est aussi un point important de vigilance.*

On regarde ensuite, puisqu'on a balayé les dépenses de fonctionnement, maintenant les dépenses réelles d'investissement. Elles subissent comme un tassement sensible, avec une baisse de 1,5 million d'euros, et elles sont déterminées essentiellement, et ça a été certainement évoqué, par le tassement des dépenses d'équipement. Le taux de réalisation, c'est un point de vigilance aussi que nous devons avoir. J'ai vu présenté dans le diaporama quand je suis revenu un taux de réalisation à 50 %, moi, j'avais souligné un taux plus important à 62,83, donc je pense que c'est plutôt ce taux-là qui est réel, mais quand même on a une forte baisse, une nette diminution, et c'est un point de vigilance qu'on retrouve également dans les autorisations de programme, ça a été évoqué à un autre moment et c'est en page 20 du compte administratif pour ceux qui veulent s'y référer. Les taux de réalisation, la réalité de la programmation est en forte baisse et il faut faire attention parce que les entreprises ont de plus en plus de mal à respecter les délais, elles ont des carnets de commandes qui se remplissent et des difficultés de recrutement, et il faut être ajusté pour qu'en gros le budget sur lequel on va être amenés à s'exprimer soit sincère, non pas au sens juridique du terme, et signe de malhonnêteté, mais en tout cas lucide par rapport à ces difficultés à venir. On peut noter, notamment, que sur les APCP, donc autorisations de programmes et crédits de paiement, les écoles sont particulièrement touchées en volume, puisque sur Jean Cordier, c'est le cas, en amorçage, sur Georges Leygues aussi, ce qui laisse craindre aussi des retards potentiels dans la réalisation, sur la rénovation, moins dix points sur la rénovation relative, et 37 % en valeur absolue. Donc ça aussi, par rapport au calendrier de réalisation, il faudra avoir un point de vigilance. Sur les maisons municipales aussi, il y a un chiffre qui inquiète un peu, on remonte la pente de 2020 où il y avait quasiment un taux de réalisation proche de 0, mais on demeure au-dessous de la moyenne des réalisations, même si elle est en chute. Il y a donc des points de vigilance sur ces points auxquels nous sommes particulièrement sensibles : les écoles, les maisons de quartier, ce qui crée du lien social, la vie quotidienne des Pessacaises et des Pessacais, on est bien loin des grands projets. On a souvent critiqué la concentration des dépenses d'investissement sur certains programmes, notamment la piscine Cazalet, il faut faire attention aussi que ces questions du quotidien ne soient pas mises en retrait. Sur les équilibres financiers, on a néanmoins un excédent des opérations réelles de fonctionnement qui est en légère diminution, mais qui reste confortable pour financer la plus grande partie des dépenses d'investissement, une nouvelle fois avec une prudence, avec un euro, on pouvait faire tant hier, est-ce qu'avec un euro on pourra faire autant demain ? Ça aussi, c'est un point important. Sur la dette, on a des éléments qui ont été présentés, qui sont plutôt satisfaisants en termes de bonne gestion, même si, et c'est un bémol que je pose, je n'ai pas de critique particulière par rapport à ça, mais la question de l'endettement aujourd'hui se pose parce qu'il y a des tensions inflationnistes très fortes. La Banque centrale européenne a édicté des préconisations de stabilité des taux directeurs, mais tout cela, on voit bien que c'est très fragile. Je ne suis pas grand clerc en disant : « Il faut le faire maintenant, et si demain les taux d'intérêt... » vous le reprocher, mais c'est quelque chose, je pense, qu'il faut avoir à l'esprit parce qu'on peut avoir aussi, suite aux élections et à d'autres paramètres, des évolutions des taux d'intérêt qui peuvent être assez difficiles à assumer. On s'est habitué aussi à l'argent facile et c'est quelque chose qui va peut-être évoluer. Donc on voit bien, une fois qu'on a balayé ces grands ensembles, je l'ai fait de façon un peu brouillonne, mais vous avez bien compris les points de vigilance que ce CA nous invite à avoir. On a une baisse des taux de réalisation, quand même, assez importante, qui tempère la satisfaction exprimée. On a, sur la stratégie par rapport à l'endettement, une inquiétude qui nous fait tempérer également la satisfaction qui est exprimée, avec cette question des taux d'intérêt, et cette réalité qui se retranscrit sur les écoles, sur les maisons municipales, j'évoquais ces deux exemples, où on peut avoir aussi par rapport à cette satisfaction qui est exprimée un regard différent par rapport à ces questions du quotidien auxquelles nous savons que les Pessacaises et les Pessacais sont extrêmement attachés. Voilà pour les observations que je souhaitais formuler sur ce compte administratif. Je n'ai pas forcément posé beaucoup de questions, mais la lecture est un peu différente. On ne rejoint pas la satisfaction qui est exprimée sur cette dernière diapositive. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *M. le Maire, mes chers collègues. Avec ce compte administratif 2021, nous pourrions commencer à regarder les résultats de votre mandat, et à voir les choix que vous avez faits. L'an dernier, cet examen du compte administratif était limité par le contexte des élections municipales, et donc le passage d'un mandat à un autre, et surtout par la période de crise sanitaire. Certes, tous les nuages ne se sont pas dispersés en 2021, et nous allons avoir l'occasion de voir que peut-être d'autres nuages s'annoncent à l'horizon, mais il n'empêche que nous en sommes bientôt à deux ans de votre mandat, et que ce compte administratif nous donne l'occasion d'apprécier votre action municipale, et de voir si ce début de mandat est marqué par des réalisations au service des Pessacais. Le compte administratif 2020 était marqué par une forte baisse des dépenses d'investissement, et en particulier des dépenses d'équipement, baisse qui était expliquée par le contexte que je viens de mentionner, à la fois d'année électorale, de début de passage d'un mandat à un autre, et bien sûr les impacts de la crise sanitaire. Le ratio des dépenses d'équipement brutes par habitant était passé de 292 euros en 2019 à 179 en 2020, soit une chute de 39 %. Mais 2021 n'inverse pas la tendance, et au contraire poursuit la baisse. Toujours pour le même ratio, on passe de 179 euros par habitant en 2020 à 166 euros par habitant en 2021, soit une baisse d'un peu plus de 7 %, 7,3 exactement. Ce ratio est intéressant à examiner, car il est possible de faire la comparaison avec la moyenne nationale des villes de la même strate que Pessac. Et le ratio de Pessac est de 45 % inférieur à celui de la moyenne nationale pour les dépenses d'équipement brutes par habitant. On constate, logiquement, des taux de réalisation faibles et en baisse, cela a déjà été pointé, 65,84 % en 2020, donc encore une fois, pour 2020, on était sur un taux qui pouvait être imputable fortement au contexte, mais en 2021, 57,52 %. Vous aviez prévu plus de 18 millions d'euros de dépenses d'équipement, presque 19, et vous avez réalisé 10,8 millions d'euros. Il n'y a donc pas vraiment de décollage de votre début de mandat, du moins, c'est notre appréciation, en termes de réalisation et d'investissement. Logiquement aussi, cela s'accompagne d'un endettement qui est faible, on passe d'un encours de dette de 216 euros par habitant en 2020 à 195 euros par habitant, soit une baisse de plus de 9 %, 9,7, et pas de recours à l'emprunt. Il est important également de rappeler que vous avez les moyens d'agir, il y a eu déjà pas mal de remarques sur ce que montrait l'évolution du produit de la fiscalité locale, qui est donc passée de 45,4 millions d'euros à 47,3, donc on a eu une augmentation de plus de 4,3 %, et vous avez aussi rappelé la dynamique des droits de mutation, dynamique qui est liée aux transactions immobilières, dynamique forte puisqu'entre 2020 et 2021 la variation a été de 12,85 %. Certes, on peut expliquer cette variation éventuellement par un rattrapage de l'atonie de 2020 en matière d'immobilier, sous l'effet justement de la crise Covid, mais cela représente un montant significatif de 3,9 millions d'euros en 2021, en fiscalité. Vos choix vous amènent à consacrer ensuite un certain nombre de dépenses, je pointerai d'une façon différente de la vôtre des dépenses d'équipement où on voit le même pourcentage pour la sécurité, 2 %, que pour le social et la santé, à vrai dire, plus pour le regretter. Sur les autorisations de programme, le tableau, pour le coup, manque de lisibilité, vous avez fait le choix d'avoir plusieurs autorisations de programmes, deux à chaque fois, pour l'éclairage public et pour la rénovation des écoles, ce qui, je crois, correspond à des répartitions par période. On peut noter d'ailleurs qu'une des autorisations de programme, la numéro 2, pour la rénovation des écoles, n'a pas été réalisée en 2021, ce qui va toujours dans le sens d'un constat d'un assez faible taux de réalisation. Enfin, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous tenons à rappeler notre regret de la stagnation de la subvention accordée au CCAS depuis plusieurs années, toujours à 5,2 millions d'euros. En poids relatif, d'ailleurs, dans le compte administratif, cela amène cette subvention pour le CCAS à peser encore un petit peu moins. Pour les subventions aux associations, certes, c'est une légère baisse pour laquelle vous avez apporté un certain nombre d'éléments d'explication, c'est un peu difficile de généraliser, il y a des associations qui vivent cette période toujours avec des difficultés, et toutes n'ont peut-être pas refusé des augmentations ou des parties de subvention. Pour finir, il est de tradition de votre côté que vous vous félicitez de la bonne santé financière de la Ville, qui est réelle. On peut s'en féliciter si elle est vraiment au service de projets et d'investissements qui correspondent aux besoins des Pessacais, et c'est ce qui fera la transition avec le budget primitif. »*

Monsieur Le Maire indique : « *Merci, Mme CURVALE. D'autres questions, d'autres remarques ? Sur la question des subventions aux associations, justement, Benoît GRANGE me faisait part d'une réflexion qu'il va vous livrer, parce qu'elle est claire aussi. Encore une fois, on parle d'une diminution très faible, en montant, en 2021, par rapport à 2020. Il y a un effet qui a été celui que j'ai exprimé sur le fait qu'un certain nombre d'associations ont renoncé soit à demander des augmentations, soit à demander tout court, tout ou partie, de leur subvention, mais il y a également des effets mécaniques, notamment au niveau du sport. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : « *Exactement, puisqu'il y a une part de l'enveloppe des subventions aux associations sportives qui est assise sur les déplacements qui ont été effectués l'année précédente, et évidemment en 2020 chacun comprend qu'il y ait eu très peu de déplacements effectués, quand je dis très peu, c'est que le nombre de kilomètres parcourus a été divisé par six par rapport à l'année précédente. Donc, ça ne veut pas dire que l'enveloppe a été divisée par six, au contraire, il y a eu un accompagnement de la part de la Ville, mais évidemment en volume, les subventions accordées au titre des déplacements sur 2021 sont évidemment bien moindres à celles qui ont été accordées les années précédentes. »*

Monsieur Le Maire dit : « *Merci, M. GRANGE. Je n'ai pas beaucoup de remarques à formuler sur tout ce que vous avez pu mentionner. Tout d'abord, concernant les remarques de M. SAINT-PASTEUR sur le fait qu'on pourrait, sans doute, si j'ai bien compris, anticiper sur des emprunts, puisqu'il va y avoir une augmentation, très certainement, des taux d'intérêt à la suite d'une élévation qu'on peut anticiper des taux directeurs de la Banque centrale européenne. On n'a pas la possibilité de mobiliser des emprunts sans objet. Il faut qu'on ait les objets de l'investissement pour pouvoir mobiliser les emprunts. Si on le fait, on se fait taper sur les doigts. Cela fait partie des éléments de prudence financière, et on n'a pas le droit d'encaisser des emprunts sans objet immédiat. Il y a une tolérance qui est assez faible, il faut qu'on puisse décaisser très rapidement pour payer des fournisseurs. Donc, il faut surtout y voir là l'invitation à accélérer notre rythme d'investissement pour pouvoir justement emprunter plus rapidement, et là je vous rejoins. Sur les éléments que Mme CURVALE a pu apporter, une remarque qui me venait à l'esprit sur l'investissement. Effectivement, on a une toute petite autorisation de programme sur la rénovation des écoles à hauteur de 135 000 euros qui n'a pas été réalisée. En revanche, l'essentiel des autorisations de programme sur la rénovation des écoles est à 1,19 million d'euros, et elle a été exécutée à 81 %. Donc, ce n'est pas là qu'on a été les plus mauvais en termes de réalisation. Là où on a été moins bons sur la réalisation, c'est plutôt sur les études concernant l'école Georges Leygues où on n'a dépensé qu'à 9 % de l'étude. Ce sont des petits montants, ce sont 29 000 euros sur 100 000 euros qui étaient prévus, et on est sur des éléments qui sont relativement faibles. Donc, on n'est pas toujours dans des proportions qui sont très mauvaises. Sur les autorisations de programme, ça répond à votre remarque, M. SAINT-PASTEUR, sur la différence entre 50 % et 66 %, c'est sur les autorisations de programme que nous avons réalisé 66 % des crédits de paiement qu'on avait imaginés, et c'est sur la totalité des investissements que nous n'avons réalisé que 50 %. C'était juste pour préciser le pourcentage. Je n'ai pas d'autres choses à mettre en avant. Il est clair qu'il faut que l'on continue à être prudent, il est clair qu'il faut qu'on accélère notre rythme d'investissement. Je pense qu'on sera en mesure de le faire. Mais il est clair qu'il y a des éléments qui étaient exogènes à notre volonté sur les carnets de commandes des entreprises, sur le début d'un mandat qui forcément, en 2020, a retardé, parce que les retards de 2020, on ne les a pas totalement rattrapés en 2021, et des éléments qui relèvent de notre propre volonté, clairement, sur le fait de sécuriser un certain nombre d'investissements. Il y a un certain nombre de concours que nous avons passés d'une certaine manière, on en a parlé, des marchés publics globaux de performance qui sont aussi des marchés qui sont plus longs dans la mise en œuvre, du coup, on décaissera moins vite, mais je pense qu'on s'y retrouvera à la fin, à la fois en termes de qualité de ce qui sera servi, mais également en termes de dépenses globales de ce qu'on aura pu se payer. Donc tout ça, c'est un équilibre. C'est toujours compliqué de juger d'une seule année dans un cycle municipal qui en comprend six. Donc il y a des éléments, comme je le disais, exogènes à la volonté municipale, c'est tout ce qui avait trait au Covid et à toutes ses suites, toutes ses répliques et toutes ses conséquences.*

On aura sans doute d'autres éléments qui seront tout aussi exogènes à notre volonté dans les années qui viennent. En revanche, nous aurons également, et c'est notre volonté qui doit justement s'exprimer à plein, là, c'est dans l'accélération de notre rythme d'investissement. J'en profite d'ailleurs pour nous adresser, pour le coup, ça n'a rien à voir avec les élus, je pense qu'on pourra tous se mettre d'accord sur la satisfaction que je veux exprimer auprès du service de la commande publique et des finances sur les délais de paiement. Les délais de paiement n'ont pas toujours été parfaitement au rendez-vous sur la Ville de Pessac. À fin 2021, les délais de paiement de nos fournisseurs s'établissent à quatorze jours, ce qui est très faible, on paie très vite. On paie très vite, et d'ailleurs, non seulement on paie vite, mais en plus on a des dispositifs de vérification qui ont été salués par un audit qui a été diligenté et regardé par la trésorerie de la ville, qui d'ailleurs a convenu avec nous de pouvoir alléger les processus de contrôle, parce que ça permet de gagner encore sur les délais de paiement, donc d'être plutôt vertueux vis-à-vis de nos fournisseurs, parce que c'est souvent une critique qui est formulée à l'encontre des donneurs d'ordre publics, ce sont des délais de paiement qui ne seraient pas au rendez-vous, et en plus c'est aussi le signe d'une qualité de notre process administratif d'engagement et de liquidation de la dépense qui aboutit à une satisfaction sur nos délais globaux de paiement sur la Ville de Pessac. Je tiens donc aussi à remercier Marie-Caroline VERMAUT et ses services, et les services de la Ville qui sont associés, parce que quand on liquide une dépense, il y a forcément un lien avec le service qui gère la réalité de ce à quoi a servi cette dépense. Je voulais vous faire partager cette satisfaction qui, encore une fois, n'a rien à voir avec les élus, un petit peu, parce que Stéphanie GRONDIN regarde ça de près, et Véronique CARLOTTI maintenant, mais c'est un élément qui a surtout trait à une rationalisation et à une fiabilisation de l'ensemble des circuits administratifs. Je ne vais pas dire plus. Je dois me retirer parce qu'il est de tradition, et je crois réglementaire que le maire ne soit pas là au moment où vous allez voter, donc je vais me retirer et je vais me retirer quelques instants de plus pendant lesquels Stéphanie prendra la présidence de ce Conseil Municipal, puisqu'elle va présenter le budget primitif. Je vais regarder, justement, le travail que vous avez pu mener sur la motion. »

M. Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Madame GRONDIN déclare : « *C'est une première pour moi. Il faudra avoir un peu d'indulgence. Je soumets au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. »*

Après avoir constaté le retrait de M. le Maire au moment du vote, Mme Stéphanie GRONDIN met aux voix et le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Compte administratif 2021 et de constater la parfaite concordance des résultats avec ceux du Compte de Gestion ;
- d'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exécutées en 2021 aux montants suivants pour le budget principal et ses budgets annexes.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

Ne prend pas part au vote : Franck RAYNAL

aff n° DEL2022 078 : Exercice 2021 – Affectation du résultat de fonctionnement relatif au Budget principal

Madame JACOB-NEUVILLE indique : « *Avant le budget primitif que tout le monde attend, il y a la délibération 7 qui est l'exercice 2021, l'affectation du résultat de fonctionnement relatif au budget principal par Stéphanie GRONDIN. »*

Madame JABOB -NEUVILLE donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « *Merci Sabine. Chers collègues, conformément à la réglementation, le résultat constaté lors du compte administratif 2021 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du budget 2022. Ce résultat de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le résultat de fonctionnement de clôture 2021 à affecter s'élève à 12,4 millions d'euros. Il vous est proposé d'affecter 7,2 millions d'euros en investissement pour couvrir notre besoin de financement, et 5,2 millions d'euros en fonctionnement. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous en remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 079 : Exercice 2022 – Budget Primitif - examen et adoption

Madame JACOB-NEUVILLE donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « *Je vais parler un peu plus longuement. Il me revient de vous présenter le budget primitif 2022, également je tiens à remercier Véronique et Marie-Caroline pour cette belle présentation et tout le travail qui a été effectué, ainsi que les services. Un budget qui s'inscrit dans la continuité de nos perspectives financières de ce mandat, à savoir la poursuite d'une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement pour maintenir un haut niveau d'investissement. L'année 2022 sera l'année de lancement de certains projets majeurs du mandat, tels que la nouvelle piscine, mais aussi l'école Georges Leygues et le renouvellement de la délégation de service public de la restauration collective, une année qui sera marquée, comme a pu le dire M. le Maire, et quand ça a été présenté aussi lors du débat d'orientation budgétaire, par un contexte toujours un peu compliqué, qui se complique encore plus avec la guerre en Ukraine, mais également, on a aussi des mesures nationales qui sont venues impacter notre budget, dont je parlerai plus tard. Il convient donc de faire preuve toujours de prudence, que ce soit dans nos dépenses, mais aussi dans nos recettes, pour maintenir la bonne santé financière de notre ville. Pour 2022, le budget total s'élève à 105,5 millions d'euros, soit 77,7 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, 27,9 millions d'euros en dépenses d'investissement, et un plan pluriannuel toujours estimé à 100 millions d'euros de dépenses d'équipement sur le mandat. La construction du budget s'est faite autour de nos quatre axes prioritaires qui, je le rappelle, sont : réussir la transition écologique, garantir la sécurité et la tranquillité publique, favoriser l'égalité des chances et la cohésion, et promouvoir l'activité. Avec 65,8 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, et près de 21 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement, nous poursuivons nos ambitions, celles notamment de placer l'action sociale et environnementale au cœur de l'action municipale, et le tout sans augmenter les taux locaux d'imposition. D'ailleurs, en 2022, comme on le verra plus tard, la Ville a mesuré l'impact écologique de ces dépenses d'investissement et de fonctionnement, et ainsi c'est l'ensemble de notre action municipale qui a été évaluée au regard des 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à hauteur de 65,8 millions d'euros, elles sont en augmentation de 2,1 % par rapport aux crédits ouverts 2021. Petit rappel : crédits ouverts 2021, c'est le budget primitif, plus le BS, et éventuellement les DM qui ont été prises. Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de personnel de plus de 4,5 %. Cette augmentation, comme cela a pu être dit lors du débat d'orientation budgétaire, est en partie due à des mesures nationales telles que la revalorisation du point d'indice le plus bas des fonctionnaires, mais également l'impact des avancements de grade, promotions internes mises en œuvre au 1^{er} janvier 2022, et des recrutements. Les charges générales, les atténuations de produits, les charges de gestion courantes sont, quant à elles, relativement stables. À noter une légère baisse des charges financières du fait du non-recours à l'emprunt en 2017.*

Je parle de charges générales qui restent relativement stables, puisqu'on les compare, comme je viens de vous le dire, aux crédits ouverts, et lors du BS et de la décision modificative, on avait déjà pris en compte l'augmentation de plus de 13 % concernant les énergies. Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont en hausse de 2 % par rapport aux crédits ouverts 2021, soit un montant prévisionnel de 71,4 millions d'euros. Comme vous pouvez vous en douter, cette augmentation s'explique principalement par des prévisions de recettes fiscales en hausse, donc cette hausse qui repose sur la dynamique des bases fiscales qui sera en plus accentuée cette année par la revalorisation forfaitaire des bases à hauteur de 3,4 % par l'État. Certains habitants risquent donc de voir leurs impôts locaux augmenter du fait de cette revalorisation alors même que la Ville n'aura pas augmenté ses taux locaux d'imposition depuis 2014. Ce qu'on peut dire aussi aujourd'hui avec la succession de ces réformes fiscales et la suppression de la taxe d'habitation, c'est que les produits fiscaux reposent beaucoup sur les propriétaires fonciers, et donc j'en profite également pour rappeler que nous avons mis en place l'année dernière une politique d'exonération partielle de la taxe foncière pour la rénovation énergétique des logements anciens. Les autres recettes que sont les dotations, les subventions, les produits et services et autres produits restent stables par rapport à 2021. Concernant les dépenses réelles d'investissement, elles sont en hausse de 10 % par rapport aux crédits ouverts 2021. Le total est de 22,2 millions d'euros qui se répartissent ainsi : 15,6 millions d'euros de dépenses d'équipement, 5,3 millions d'euros de reste à réaliser, et le remboursement de l'emprunt pour 1,3 million d'euros. Comme je le disais en introduction, l'année 2022 sera marquée par le lancement des projets phares du mandat, donc la piscine Cazalet et l'école Georges Leygues, mais également la poursuite des projets en cours comme l'aménagement de la plaine des Arrestieux, la végétalisation des cours d'école, la poursuite des travaux d'aménagement concernant le cimetière communal, la Maison du Citoyen, mais aussi les travaux de maintenance et d'entretien de nos équipements publics. Pour rappel, chaque année, c'est une enveloppe de 1,2 million d'euros qui est dédiée à l'entretien de nos écoles, donc qui est en plus des crédits dédiés à la création de la nouvelle école. Cette année, plus de 2 millions d'euros sont consacrés à l'amélioration du confort des usagers dans nos équipements sportifs, dont travaux d'extension, travaux de rénovation, de mises aux normes, etc. Ce sont plus de 700 000 euros pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, et 1,5 million d'euros pour l'enfouissement des réseaux et de l'éclairage public. Concernant les recettes réelles d'investissement hors emprunts, elles sont en baisse de 20 % par rapport à 2021. Le montant prévisionnel est estimé à 5,5 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros de reste à réaliser en 2021. Il est normal que le prévisionnel soit faible, car comme chaque année, les demandes de subvention pour les nouveaux projets sont en cours, et donc seront notifiées en cours d'année. On arrive à la capacité d'autofinancement : la bonne santé financière de la collectivité se mesure aussi à sa capacité d'autofinancement, donc elle est de 10,7 millions d'euros. Elle se compose de l'épargne brute à hauteur de 5,5 millions d'euros, et du résultat reporté de 2021 de 5,2 millions d'euros. En soldant les mouvements d'ordre à hauteur de 1,4 million d'euros, on arrive à un montant de 9,3 millions d'euros qui nous permettra de financer nos dépenses d'investissement. Ce montant est en légère baisse par rapport à 2021, mais il reste très convenable, c'est ce qui va nous permettre de limiter notre recours à l'emprunt. Pour le BP 2022, nous estimons un emprunt prévisionnel de 3 millions d'euros. Tout comme 2021, l'objectif reste de limiter l'emprunt en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, car avec le lancement des projets phares du mandat en 2022, cela va nécessiter un recours à des emprunts conséquents en 2023 et 2024. Je ne vais pas revenir sur la situation financière de la collectivité puisqu'on l'a déjà expliqué lors du CA, et vous avez les mêmes chiffres, ce qui est important de dire, c'est que cette bonne santé financière est un réel atout pour négocier avec les banques actuellement. La Ville de Pessac n'aura pas de problèmes à emprunter au niveau des banques au regard de sa situation financière (on rembourse la dette en moins de deux ans, on est à 192 euros par habitant, etc.) À noter que depuis 2017, on n'a pas eu recours à l'emprunt, donc une dette qui reste basse, avec un taux moyen fixe de 1,94 %. Comme on sait qu'on va devoir emprunter beaucoup sur les années à venir une fois que les projets phares du mandat seront matures, on a besoin d'avoir de bons ratios pour pouvoir emprunter à des taux très intéressants. Le BP 2022 s'équilibre de la façon suivante : on retrouve nos dépenses et nos recettes, ainsi que notre autofinancement de 9,3 millions d'euros qui est versé à la section d'investissement et qui est complété par un emprunt de 3 millions d'euros.

En conclusion, on peut dire qu'on a un budget 2022 qui est ambitieux, de 105 millions d'euros, qui se financent grâce à notre autofinancement de 9,3 millions d'euros, et un emprunt prévisionnel de 3 millions d'euros, le tout sans augmentation des taux locaux d'imposition. Cette année 2022 est une année charnière du mandat, avec notamment le lancement des grands projets. Un petit focus sur le plan pluriannuel d'investissement, donc un plan pluriannuel d'investissement qui est estimé, avec des chiffrages à 130 millions d'euros, mais notre cible reste 100 millions d'euros. Cette cible de 100 millions d'euros, ce sont 30 % de dépenses d'équipement supplémentaires par rapport au mandat précédent, donc ce n'est pas négligeable. Pour rappel, notre PPI est composé de sept grandes thématiques. On retrouve la thématique nature, cadre de vie, sur l'ensemble du mandat, c'est 10,8 millions d'euros. Les crédits inscrits pour 2022 sont de 2,4 millions d'euros. Concernant l'énergie climat, la totalité est de 12,8 millions d'euros, pour 2022, sont inscrits 2,4 millions d'euros. Sur l'enfance, jeunesse et culture, on est sur un montant de 41,2 millions d'euros, dont 3,8 millions d'euros en 2022. Sur le sport, on est sur une enveloppe de 35,2 millions d'euros, soit 3,3 millions d'euros pour 2022. Sur la proximité, participation et sécurité, on est 8,5 millions d'euros, soit 2,5 millions d'euros pour 2022. Ensuite, on a une enveloppe qui concerne tout ce qui est équipements courants, fonciers, à hauteur de 19,7 millions d'euros, une inscription à 5,2 millions d'euros pour 2022 et une enveloppe de 6,6 millions d'euros pour le numérique, donc c'est à peu près un million d'euros chaque année. On voit bien sur le graphique qui est vous est présenté les pics d'investissement qui seront sur les années 2023 et 2024, avec près de 32 millions d'euros et 34 millions d'euros de dépenses d'équipement. Alors, effectivement, les montants sur 2021, 2022 sont relativement bas par rapport aux autres années, mais c'est normal, c'est ce qu'on observe aussi, c'est le temps de maturation des projets. Comme l'a dit M. le Maire par rapport au CA, si on fait une comparaison avec les deux premières années du mandat précédent, on est déjà en augmentation de plus de 3 millions d'euros sur ces deux années de ce mandat actuel. Contributions environnementales et sociales des actions communales aux objectifs de développement durable : comme vous le savez, la Ville de Pessac a fait de la transition écologique une priorité de son mandat, donc après avoir construit en 2017 son agenda des solutions durables avec les habitants et les acteurs locaux, nous avons souhaité mesurer l'impact de nos politiques publiques sur notre quotidien, notre environnement. En 2021, nous avons développé une démarche d'évaluation de l'impact de nos choix d'investissement sur l'environnement au sens large, donc l'originalité de notre démarche, aujourd'hui, est d'aller plus loin que la simple évaluation des impacts climatiques, avoir une approche systémique en mesurant les impacts, certes, environnementaux, mais aussi sociaux, économiques qui sont essentiels à une transition écologique réussie. Comme vous le savez, la collaboration avec l'AFNOR a permis à la municipalité d'élaborer un référentiel crédible et respectueux des réalités de son territoire en s'adossant à un autre référentiel qui lui est universel et reconnu, qui est l'agenda 2030 et des 17 ODD. Je rappelle que notre démarche a été saluée et récompensée par le prix Territoria d'or décerné par l'Observatoire national de l'innovation publique en décembre dernier à l'Assemblée nationale. En 2022, nous avons étendu la démarche au budget de fonctionnement. Je vais vous faire un petit rappel de méthodologie, et nous verrons les résultats de l'évaluation de nos dépenses d'investissement, et la nouveauté de nos dépenses de fonctionnement. Sur la méthodologie, en quelques mots, pour rappel, il s'agit de mesurer l'impact de chaque projet sur chacun des dix-sept objectifs de développements durables, donc chaque projet a fait l'objet d'une évaluation sur les 17 ODD, par exemple si je prends l'évaluation de notre PPI, chaque ligne du PPI a fait l'objet d'une évaluation ODD par ODD qui a été notée de 0 à 3. Donc, cette cotation nous permet de dire si notre projet impacte la cible ou pas, 0 si la cible n'est pas concernée, 1 si la cible est concernée, mais non abordée, 2 si la cible est concernée et partiellement abordée, et 3 si la cible est concernée et complètement abordée. Cela nous donne une note moyenne pour chaque ODD puis une note par finalité pessacaise. Chaque projet a ainsi son profil d'impact au regard des dix-sept ODD, et en faisant la moyenne de tous les projets de notre PPI et des lignes de notre budget de fonctionnement pour cette année, nous avons des moyennes qui nous permettent de dégager des axes de progrès. On a mis des notes sur 20, ça aurait pu être une note sur 10, une note sur 100, des pourcentages, des smileys. L'objectif est d'avoir une unité de mesure. Cette évaluation nous permet d'avoir une visibilité sur nos contributions satisfaisantes, nos engagements à consolider et nos axes de progrès.

À partir de là tout l'enjeu sera de réorienter certains projets, certaines dépenses pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux de la transition écologique. Cette mesure d'impact se fait à partir des quatre finalités pessacaises fixées dans l'agenda des solutions durables. Pour rappel, nous avons la finalité « Mieux vivre la ville ensemble », il y a sept ODD qui sont concernés, on y retrouve la lutte contre la pauvreté, les inégalités, l'éducation, l'égalité femme-homme, l'emploi, l'insertion, la ville durable, le recours aux droits. Concernant la finalité climat, elle concerne trois ODD, nous avons les énergies propres, la lutte contre le changement climatique et il m'en manque une. Sur le mode de production et de consommation responsable, nous avons quatre ODD, entre autres la lutte contre la faim, la santé, le bien-être, la consommation et production responsable. Sur la nature et biodiversité, nous avons également quatre ODD, c'est tout ce qui concerne la vie aquatique, terrestre, l'eau. En 2021, nous avons mesuré pour la première fois l'impact de nos dépenses d'investissement au regard des quatre finalités pessacaises, ça a été la première fois en 2021. On a refait l'évaluation en 2022 avec l'évolution de nos projets, et nous avons les résultats suivants en comparaison avec 2021. On constate une stagnation, voire une légère baisse des notes concernant les finalités climat et nature et biodiversité, et une hausse des notes sur les finalités Mieux vivre la vie ensemble, et les modes de production et de consommation responsable. Si on fait un classement en répartissant les dix-sept ODD en fonction de leur impact significatif suffisant ou insuffisant, on obtient les résultats suivants : là où nous avons des contributions satisfaisantes, c'est-à-dire sur l'évaluation qu'on a faite au regard des dix-sept ODD, les ODD sur lesquels nos actions ont un impact satisfaisant, on retrouve tout ce qui concerne la vie terrestre, la réduction des inégalités, l'eau, la ville durable, la lutte contre les changements climatiques. Les ODD sur lesquels nos engagements sont à consolider : on retrouve les objectifs de développement durable tels que l'emploi, la faim, la santé et le bien-être, les énergies propres, le recours aux droits. Enfin, nos axes de progrès, c'est là où nous avons les notes les plus basses, on retrouve l'éducation, l'égalité femme-homme, la vie aquatique, l'industrie, la consommation et production responsable et les partenariats. C'est concernant l'impact des dépenses d'équipement. Ce qu'il faut en retenir, c'est qu'au regard de cette évaluation 2022 qui a été un peu plus dans le détail des projets qu'en 2021, des efforts sont à poursuivre sur les finalités climats et biodiversité dans les projets en cours, l'évaluateur a souligné par exemple des efforts à faire, comme sur l'adaptation des éclairages des bâtiments, l'utilisation plus systématique d'enrobés à faible signature carbone, des efforts sur la récupération des eaux de pluie. Concernant les finalités du mieux vivre la vie ensemble et production de consommation locale, l'évaluateur a souligné les efforts faits sur les dispositifs de concertation, le recours systématique aux clauses d'insertion sociale et environnementale. Ces résultats sont à mettre en lien avec l'évaluation du budget de fonctionnement, donc pour la première fois ce travail a été fait pour évaluer l'impact de nos dépenses de fonctionnement sur l'environnement. Comment ça s'est fait ? Comme pour l'investissement. Des ateliers d'évaluation ont été mis en place et ont été pilotés par l'AFNOR, l'évaluation s'est faite à partir des budgets de chaque direction. Chaque direction a divisé son budget par tranche, et chaque tranche a fait l'objet d'une évaluation au travers des dix-sept ODD. Les résultats obtenus sont les suivants : concernant la finalité « Mieux vivre ensemble la ville », nous sommes à 13,6/20. Sur le climat, nous sommes à 10,4. Sur nature et biodiversité, nous sommes à 10,8, et sur les modes de production et consommations responsables, nous sommes à 12,8. Si on fait un classement en répartissant les dix-sept ODD en fonction de leur impact significatif suffisant ou insuffisant, on obtient les résultats suivants : les ODD sur lesquels nos dépenses de fonctionnement ont une contribution satisfaisante, on retrouve la santé, le bien-être, l'éducation, la réduction des inégalités, ville durable, recours aux droits, les partenariats pour la réalisation d'objectifs. Sur les ODD sur lesquels nos engagements sont à consolider, on retrouve la lutte contre la faim, la pauvreté, l'emploi, l'industrie, l'égalité femme-homme. Enfin, sur nos axes de progrès, on retrouve la consommation et production responsable, l'énergie propre, la vie aquatique et terrestre et des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Ce qu'il faut en retenir, c'est que nous devons poursuivre nos efforts sur nos contributions pour les finalités climat, biodiversité et nature.

Cela se travaille notamment par une sensibilisation plus large des services municipaux à ces questions, pour une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les actions, mieux intégrer dans nos activités et politiques publiques la nécessaire adaptation aux aléas climatiques, tout ce qui concerne réduire nos consommations d'énergie fossile, achat de carburant, lutte contre le gaspillage. Concernant les finalités « Mieux vivre la vie ensemble », et production et consommation locale, l'évaluateur a souligné toutes les actions santé menées par la Ville, toutes les actions qu'on a pu mener, par exemple espaces sans tabac, les guides santé, les actions en faveur de l'inclusion, le soutien à la recherche d'emploi, les actions de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique auprès des associations entreprises et commerçants. On le voit avec ces deux évaluations, celle qui concerne l'investissement et celle qui concerne le fonctionnement, qu'il convient d'avoir une vision globale dans la mesure où une action de fonctionnement à faible contribution sur un objectif de développement durable peut être compensée par une action en investissement à contribution plus forte sur le même ODD. En effet, tout ce qui est action de soutien, d'aide aux associations recherche d'emploi, inclusion, etc., on aura plus de chances d'avoir un impact plus fort via les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement. Cette vision globale, une fois qu'on l'a faite, nous permet d'identifier en quelque sorte nos points forts et nos points faibles, et ainsi de construire nos axes de progrès et nos trajectoires en matière de transition écologique, et ce, de façon systémique et non en silo. Cette évaluation est à rapprocher de nos plans d'action en cours que sont l'agenda des solutions durables 2030 en lien avec les plans d'action de chacune des directions, à mettre en lien également avec le plan de décarbonation, le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable, et le plan de formation des agents municipaux. Il y a également le plan du bien-être animal. Pour conclure, je dirais que notre démarche a pour but de pointer les efforts en faveur de la transition écologique et de l'impact global du budget sur l'environnement au sens large. La démarche, bien sûr, n'est pas totalement aboutie et nécessite encore des ajustements, mais elle nous permet de placer la transition écologique au cœur de l'action municipale et au cœur du budget. Je vous remercie de votre écoute, et je vous propose d'approuver le budget primitif de la ville pour l'exercice 2022. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *M. le Maire, chers collègues. Lors du débat sur les orientations budgétaires, nous avons tous évoqué une situation générale encore marquée par l'épidémie de Covid, mais aussi par une reprise de l'inflation et de fortes hausses du prix de l'énergie, entre autres. Depuis le 24 février, depuis presque un mois, nous avons basculé dans les horreurs de la guerre en Ukraine et ses conséquences, qui sont aussi économiques, sur les autres pays européens. La guerre en Ukraine met en évidence notre dépendance énergétique, au gaz, au pétrole russe, elle met aussi en évidence nos fragilités en matière d'approvisionnement alimentaire. Le budget que vous présentez aujourd'hui pour la ville devra aussi avoir la capacité de s'adapter à ce nouveau contexte, la question va être, pour reprendre ce terme, mais il est cette fois-ci bien approprié : sera-t-il assez résilient ? Aura-t-il cette capacité ? Au niveau national, comme au niveau local, pessacais, les questions qui se posent sont celles du pouvoir d'achat, du choc de l'augmentation du coût des énergies, en particulier les carburants, et donc de la nécessité à développer d'autres sources de production d'énergie. Au niveau national, c'est aussi l'heure du bilan social et environnemental du président Macron, un bilan qui a renforcé les inégalités sociales, c'était encore évoqué dans la presse récemment à l'occasion d'un rapport qui vient d'être rendu, d'une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques, centre de recherche adossé à Sciences Po, mais je pourrais citer d'autres sources. Certes, il a pu y avoir une hausse globale du pouvoir d'achat des Français pendant ce mandat, mais non seulement les inégalités demeurent, mais elles se sont renforcées. On s'est éloigné d'une logique redistributive. Autre lacune, c'est le bilan environnemental, c'est un mandat, un président qui n'a pas su répondre à l'urgence climatique. Faut-il rappeler les engagements à reprendre sans filtre les propositions de la convention citoyenne pour le climat, et le fait que la France soit le seul pays parmi les 27 de l'Union européenne à avoir manqué son objectif d'énergie renouvelable pour 2020, ou encore la condamnation pour une action climatique par le Conseil d'État en octobre 2021 ? Ce sont un peu tous ces éléments de contexte qui entourent Pessac, et à Pessac, nous pouvons maintenant vous demander où nous en sommes de vos ambitions d'investissement en faveur justement de la transition écologique, et d'un niveau de service élevé pour la population pessacaise.*

Rappelons le faible taux de réalisation des dépenses d'équipement pour 2021, c'est ce que nous avons vu, 10,8 millions d'euros réalisés au lieu de 18,7 prévus. Alors, pour 2022, vous inscrivez presque 21 millions d'euros en dépenses d'équipement, 20,8, et comme déjà commenté au moment de la discussion sur le compte administratif, vous bénéficiez pour cela de la fiscalité directe locale qui représente, donc, environ 60 % des recettes réelles de fonctionnement. Vous prévoyez 49,4 millions d'euros de produits de cette fiscalité locale, c'est donc en évolution par rapport à 2021 où on était à 47,36 millions d'euros. On est à plus 4,3 %. Alors, certes, cela suit la revalorisation des bases fiscales faites par le gouvernement, de 3,4, c'est un petit peu au-dessus, ce qui souligne toujours la dynamique fiscale locale. Inutile de beaucoup commenter la disparition de la taxe d'habitation à ce stade, désormais. On peut noter à travers les éléments qui étaient fournis à notre connaissance que le nouveau taux depuis 2021 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties combinée avec le coefficient correcteur remplissent leur fonction de compensation. Autre élément de dynamique, vous prévoyez toujours une bonne dynamique pour les droits de mutation, 3,4 millions d'euros, c'est une estimation prudente puisque les droits de mutation ont déjà atteint cette somme en 2020, en 2021, ils l'ont même largement dépassée. On a vu il y a quelques instants que les droits de mutation s'étaient élevés en 2021 à 3,9 millions d'euros. Mais évidemment, nous ne savons pas avec les droits de mutation si cette progression continuera. Nous pouvons aussi noter dans les recettes la stabilité de la taxe sur l'électricité, 1,1 million d'euros. Je pointe toujours cette taxe, parce que finalement en matière énergétique, c'est une somme qui symboliquement représente un montant qui pourrait être affiché justement dans les investissements liés directement à la rénovation énergétique ou au développement des énergies renouvelables sur les bâtiments municipaux. Venons-en justement à vos choix pour 2022. La situation sociale actuelle, mais aussi l'urgence à agir pour limiter le réchauffement climatique et ses impacts, demande donc à prioriser des investissements pour la transition écologique et pour lutter contre les inégalités, pour essayer de préserver un pouvoir d'achat qu'on peut aussi appeler tout simplement un pouvoir de vivre. Nous notons, encore une fois, votre choix de garder toujours le même montant de la subvention pour le CCAS, 5,2 millions d'euros. Nous avons également commenté ce qu'il était advenu des subventions aux associations, elles vont s'établir à 3,23 millions d'euros. C'est pourtant le monde associatif, et c'est aussi le CCAS, qui sont les plus sollicités pour accompagner les ménages les plus fragiles, les personnes les plus isolées, et vu les nuages qui s'amoncellent avec le contexte lié à la guerre d'Ukraine et ses répercussions, reprise de l'inflation, etc., nous pouvons justement nous inquiéter sur les appuis dont nous aurons besoin, de nouveau, comme pendant la période de crise Covid, dans ce monde associatif. Je ne commenterai pas davantage sur les dépenses de fluides, c'est de toute façon un élément dont malheureusement on peut prévoir qu'il y aura des augmentations, encore une fois le seul moyen de s'en prémunir aurait été, ça vaut pour Pessac et malheureusement pour bien d'autres collectivités, et donc au niveau national, d'avoir une anticipation de produire autrement, notamment notre électricité, d'autant plus qu'on va de toute façon vers une électrification de plus en plus des usages. Vous l'aviez dit, nous n'avons pas vu de nouvelles autorisations de programme, je crois que vous l'aviez pointé au moment du débat d'orientation budgétaire, et comme nous n'avons pas bénéficié de la présentation du PPI et du point que vous venez de faire, c'est vrai que cela donnait l'impression d'avoir une focalisation sur quelques grands équipements ou quelques grandes opérations, dont la piscine Cazalet qui a quand même un poids de 20 % dans ces autorisations de programme, ou l'opération de rénovation agrandissement pour le groupe scolaire Georges Leygues. Alors, certes, la rénovation des écoles va cette fois-ci peser 1,2 million d'euros, vous allez activer la ligne numéro 2 ou la période numéro 2 de ce programme. C'est le montant le plus important, mais évidemment le patrimoine municipal a aussi d'autres bâtiments, c'est peut-être sur les écoles qu'il y a des bâtiments les plus anciens, et qui nécessitent, parce qu'ils accueillent des enfants, des travaux à programmer le plus impérativement, mais par exemple le poids consacré aux Maisons Municipales qui accueillent, elles aussi, toutes sortes de publics, y compris des enfants pour l'aide aux devoirs, reste quand même faible, 7,8 %. Encore une fois, ce monde associatif, justement, assure des missions variées de service public, d'éducation, d'aide aux devoirs, d'activité culturelle, d'activité sportive, de lutte contre les inégalités, etc.

Pour 2022, vous continuez à tabler, toujours, sur un endettement faible, avec un ratio de 192 euros par habitant, des dépenses d'équipement pour la population également faible, c'est le ratio de 279 euros, et on peut regretter, alors que partout vont se poser les questions de renforcer les productions locales d'énergie renouvelable, d'agriculture, qu'il n'y ait finalement pas vraiment de projets clairement identifiés en ce sens. Nous venons d'avoir plus d'éléments dans la présentation du PPI et de son avatar Green PPI. C'est toujours difficile de suivre les dix-sept indicateurs de développement durable, mais vraiment, quel dommage qu'il n'y ait pas une évaluation un petit peu partagée. Le dix-septième objectif de développement durable est justement celui des partenariats pour la réalisation des objectifs, c'est de parvenir à des indicateurs de progrès renouvelés, pertinents et partagés. Si vous faites le choix de ne nous présenter qu'à la fin de la présentation du budget plusieurs diapositives pour nous dire où vous en êtes du PPI, ce qui à vrai dire nous intéresse, j'espère que cela ne vous décevra pas que cela nous intéresse aussi, c'est quand même très frustrant de voir défiler ces diapos sans pouvoir s'y attarder et de n'avoir pas pu y réfléchir auparavant pour mieux voir quelle est votre trajectoire. Normalement, ce dix-septième objectif de développement durable suppose une implication de la société civile dans son ensemble, des partenariats multi-acteurs. Nous aimerions à un certain stade en faire partie, au moins dans la communication préalable au conseil, plutôt que d'attendre d'avoir le compte rendu et la publication de l'ensemble des diapositives pour y revenir. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Un budget est au final assez simple, ce sont des recettes, de l'argent qui rentre qu'on escompte, et de l'argent qui sort, les dépenses, et dans ce BP 2022, il y a effectivement de l'argent qui rentre, avec des évolutions totalement inédites, ça a été évoqué lors du rapport d'orientation budgétaire, et de l'argent qui sort, et c'est là où on voit les choix politiques qui sont opérés et qui sont ceux de la majorité municipale. Je fais une parenthèse, je ne reviendrai pas sur le Green PPI, Laure CURVALE en a parlé. On a quelque chose qui est assez difficilement lisible, et le fait qu'on fasse encore référence au prix Territoria d'or, ça me rappelle quand j'étais petit les compétitions de rugby, j'ai fait du rugby dans ma jeunesse, où tout le monde avait une médaille. Ça me fait un petit peu penser à ça, donc, je vous invite à ne plus y faire référence, ça m'évitera d'avoir à répéter qu'en gros tout le monde est gagnant sur ce type de compétition. Démonstrons par l'exemple, notamment sur les éléments de stratégie carbone, que l'impact est réel. Je ferme la parenthèse. Je reviens aux recettes réelles de fonctionnement. On voit qu'elle progresse fortement avec une prévision de près de 5 % d'évolution, en passant de 68 millions d'euros à 71,4 millions d'euros, soit plus de 3 millions d'euros d'augmentation. Elle bénéficie de la progression énorme du produit fiscal total, on en a parlé lors du CA, on en reparle lors du budget primitif, avec un passage de 53 millions d'euros à 57 millions d'euros, soit 4 millions d'euros supplémentaires, 7,5 %. On parle beaucoup du pouvoir d'achat et des difficultés qui peuvent être rencontrées par certains. Je ne vais pas dresser un tableau alarmiste de la situation, mais on a vraiment avec ces évolutions, en ayant totalement conscience qu'on ne parle pas d'évolution de taux, mais de bases, un poids supplémentaire qui pèse sur les ménages pessacais, et donc le produit des impôts directs locaux augmente de près de 7 % sur la période. On a aussi une prévision d'augmentation des DMTO, des droits de mutation, assez massive, avec une évolution prévue de plus de 600 000 euros, plus de 20 %, du fait de l'immobilier, et nous en avons parlé lors du rapport d'orientation budgétaire. Ces éléments sont absolument inédits, ou en tout cas il faut remonter très loin pour retrouver trace de telles évolutions dans une période normale d'évolution des prix. Les autres recettes de fonctionnement sont, quant à elles, il faut le souligner, orientées à la baisse, mais dans une mesure bien moindre, dotations et subventions qui diminuent légèrement, avec une baisse de 400 000 euros, un peu plus, un tassement de la DGF très léger et des produits de service qui devraient diminuer également un petit peu avec une baisse escomptée de 5 %, ce qui est potentiellement un peu plus surprenant, et sur ce point-là, je souhaiterais disposer de précisions. Sur les dépenses réelles de fonctionnement, elles augmentent, mais plus modérément que les recettes. On a une évolution de 3,5 %.*

Les dépenses de personnel augmentent assez fortement, on est également sur près de 6 %, et les charges générales prévues augmentent également sensiblement, plus de 3 %, avec des dépenses de fluides, ça a été évoqué au niveau du compte administratif, je le réitère, et je crois que ça ne surprend personne, qui explosent encore et peut-être que c'est un prévisionnel qui est optimiste, avec un passage de 2,1 à 2,7 millions d'euros. Les charges de gestion courante sont quasi stables, en deçà de 10 millions d'euros, et on voit, et c'est un premier point sur lequel nous avons quelques éléments d'inquiétude, une subvention au CCAS qui reste inchangée, et des subventions aux associations qui semblent subir un tassement, avec une baisse de 200 000 euros. C'est le point qui me semble, il y en a d'autres, mais il faut faire des choix, particulièrement critiquable dans un contexte de forte progression des recettes fiscales, de forte évolution du budget, ces deux éléments, stagnation et tassement d'une part du CCAS, d'autre part des subventions aux associations, alors même qu'on a des inquiétudes sur l'évolution du pouvoir d'achat, qu'on a ce défi, on en a parlé, je ne mélange pas les choses, mais le CCAS va être sollicité sur l'accueil des Ukrainiens, on a un climat qui pousse à la vigilance, on a ces deux éléments qui montrent qu'aucun effort supplémentaire n'est opéré sur ces volets de solidarité et de lien social, qui sont portés par le CCAS notamment, et par les associations d'autre part. On sait leur importance à Pessac. Je vous concède que ce choix m'est, ainsi qu'à mes collègues du groupe Réinventons Pessac, assez difficilement acceptable et compréhensible. Dans ce contexte de crise, dans ce contexte de baisse du pouvoir d'achat qui touche évidemment les plus fragiles, qui sont les plus sensibles aux évolutions des prix de l'énergie, de l'alimentation, aucun effort, aucune augmentation pour le budget du CCAS, pour les associations, je le répète, et on voit qu'on va avoir des répercussions assez fortes. Notre collègue Benoît GRANGE évoquait le fait que sur les coûts transports, ça avait été divisé par six l'année dernière. Par combien ce sera multiplié cette année ? Alors que la reprise des activités sportives a été effectuée, et que le coût, j'y reviens, pardon d'être un peu obsessionnel sur la question des fluides et de l'énergie, a augmenté de façon très sensible. Donc avec le même argent reçu, ces associations vont être en difficulté pour faire autant, je crois qu'il faut qu'on en ait conscience, et d'autant plus, et ça, c'est un point de vigilance qu'il faut que nous ayons, on va aborder la question de l'accompagnement du plan de relance sur le logement, on pourrait se référer à l'évolution de population qui est disponible et consultable par chacun sur l'INSEE, on a une évolution progressive de la population qui fait qu'au-delà de la stagnation du CCAS, par le simple effet volume de l'augmentation de population, on a des besoins qui sont croissants, et je me permets de souligner, et j'en suis désolé, Mme GAU, vous vous étiez engagée à nous transmettre l'analyse des besoins sociaux, nous ne l'avons pas reçue, ce qui nous aurait permis, par exemple, par rapport à ce budget primitif de produire une analyse plus fine par rapport aux critiques ou aux satisfecit que nous aurions pu vous octroyer. Ça aussi, j'avoue que c'est un petit peu regrettable, même si on est un petit peu habitués. Sur les dépenses réelles d'investissement, maintenant, elles doivent augmenter, ça a été évoqué, de 21,3 millions d'euros à 22,2 millions d'euros, donc c'est une augmentation sensible. On verra sur la question des taux de réalisation, ça a été évoqué, j'ai évoqué également la nécessité d'avoir une attention sur les évolutions coûts matières sur la capacité aussi des entreprises à tenir les délais, qui est un point de vigilance important, les immobilisations corporelles baissent, les immobilisations en cours chutent davantage ; en revanche, les immobilisations incorporelles progressent, de même que les subventions d'équipement. Donc, on voit que dans la nature de ces dépenses d'investissement, il y a des mouvements sur lesquels aussi il y a besoin d'avoir quelques points d'attention. Au final, vraiment, le point sur lequel on est en difficulté, c'est cette question de l'absence de prise en considération de ce besoin de solidarité supplémentaire. On a un CCAS qui va être sollicité assez fortement ; malheureusement, dans les semaines, mois à venir, on a une problématique du coût de l'énergie, du pouvoir d'achat, sur laquelle on est tous sensibilisés parce que ça a été extrêmement évoqué dans l'actualité nationale, et vis-à-vis des plus fragiles, vis-à-vis de celles et ceux qui sont les plus exposés, il n'y a pas de gestes dans ce budget, je considère que c'est une erreur, et c'est le sens de mon intervention. Je sais qu'on peut avoir des budgets supplémentaires qui peuvent être votés. En l'état, nous voterons contre ce budget primitif, singulièrement parce que dans ces moments où on a un besoin de solidarité qui s'accroît, le choix politique de la Ville n'est pas d'y répondre. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui déclare : « *Je voudrais apporter juste une petite clarification pour les Pessacais qui nous suivent ou qui nous écoutent, M. SAINT-PASTEUR a répété à plusieurs reprises l'augmentation des recettes fiscales, la fiscalité directe ou la fiscalité indirecte. Il a dit une seule fois que ce n'était pas le fait de l'augmentation du taux d'imposition qui est voté, par la commune, mais je tiens quand même à rappeler que c'est dû à l'augmentation des bases, et les bases d'imposition sont votées par nos députés. Donc, je tenais simplement à apporter cette clarification parce que ce sont des sujets difficiles, et quand on entend à plusieurs reprises : « l'augmentation des recettes fiscales », je tenais à le préciser. »*

Monsieur Le Maire indique : « *On a toutes les réponses. C'est bien sûr Mme la rapporteuse, Mme GRONDIN, Mme l'adjointe aux finances qui fera les réponses, mais il y a quelques réponses. D'abord, Benoît GRANGE voulait parler du sport, et Mme GAU voulait parler du budget du CCAS et de la solidarité en général. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : « *Pour rebondir sur l'intervention de M. SAINT-PASTEUR, d'abord l'exemple que je prenais sur les subventions de déplacement n'était qu'un exemple, j'aurais pu en prendre un autre, à savoir les subventions accordées pour les manifestations sportives qui, elles aussi, en 2020 et en 2021, vous en conviendrez, ont été peu nombreuses. Simplement pour vous indiquer que sur les frais kilométriques, les subventions accordées sur les déplacements, vous avez fait une petite erreur de compréhension, sans doute n'étais-je pas clair, mais en 2021, comme en 2020, les déplacements des associations sportives ont été très faibles. Et donc, les subventions qui seront versées en 2022 sur les déplacements faits en 2021 seront elles aussi très faibles. Donc, en l'occurrence, il n'y a pas de raison que sur les subventions qui seront versées, et sur lesquelles nous serons appelés à voter dans quelques instants, sur les frais de déplacement versés en 2022, il n'y a aucune raison qu'elles augmentent puisque ça concerne les déplacements réalisés en 2021 et que les déplacements réalisés en 2021 sont tout aussi faibles que ceux réalisés en 2020 pour la raison que tout le monde comprend : annulation des compétitions sportives pendant la majeure partie de l'année. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui dit : « *Je vais répondre, effectivement, concernant cette subvention du CCAS qui représente 62 % des produits et des recettes perçues par notre établissement. Simplement rappeler que nous travaillons avec de nombreux partenaires, institutionnels et associatifs, effectivement, notamment la MDS, qui est chargée d'accueillir les publics famille, sachant que le CCAS est chargé d'accueillir les personnes isolées. Il y a donc une répartition de cet accueil, même s'il est plus ou moins inconditionnel au niveau du CCAS, il y a quand même des orientations qui sont faites et un travail qui est fait en partenariat avec ces partenaires, d'une part, au niveau des associations caritatives, effectivement, nous sommes amenés à travailler au quotidien, quasiment, avec eux, avec des orientations, avec des réflexions qui sont engagées. C'est vrai que cette guerre en Ukraine est assez récente, donc nous amorçons effectivement un travail de coordination pour anticiper, comme on l'a expliqué, c'est une anticipation par rapport aux familles qui vont être hébergées. Donc, tout un travail de coordination a été mis en place pour répondre à des besoins d'aide alimentaire ou autres, sanitaire, etc. Cette subvention, effectivement, est identique. Néanmoins, il y a des levées de fonds qui sont proposées par différents services du CCAS, notamment pour tout ce qui est de l'accompagnement des seniors, il y a la conférence des financeurs qui nous apporte aussi des dotations. Il y a donc tout un travail de recherche de financements en dehors des recettes qui nous sont apportées, je tiens à le préciser. C'est un établissement dont le budget se porte bien, effectivement, avec des dépenses maîtrisées, certes, mais réfléchies, et avec une recherche permanente, on va dire, d'autres financements. Après, effectivement, en fonction de la situation qui va évoluer et qu'on ne maîtrise pas aujourd'hui, on pourrait peut-être être amenés à réfléchir sur d'autres sources de financement, et pourquoi pas une autre subvention, mais nous n'en sommes pas là puisque la guerre en Ukraine date de quelques semaines, simplement.*

Au niveau de l'analyse des besoins sociaux, une présentation réalisée par le directeur du Compas va être proposée, effectivement, à l'ensemble des élus, d'ici le mois de juin. C'est pour ça que vous ne l'avez pas encore reçu, effectivement, sur format papier. Comme je l'avais expliqué, les données chiffrées, ça ne représente rien, il faut les commentaires de cette personne, il faut pouvoir mettre en place un échange avec ce prestataire, mais c'est prévu. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : *« Juste rajouter quelques mots. On est dans un monde, effectivement, qui bouge très vite, c'est pour ça que je tiens à rappeler que ce qu'on essaie de faire, c'est être aussi très rigoureux dans la gestion de nos dépenses de fonctionnement, d'être très prudents, que ce soit sur le fonctionnement ou sur les recettes. En même temps, on a pu voir malheureusement avec ces deux dernières années que quand il y a une urgence, quand il faut s'adapter, on est présents aussi et on le fait. D'ailleurs, ce soir, on va voter une subvention pour soutenir les victimes de ce conflit, on sait aussi réorienter et se réadapter pour venir en soutien et traiter aussi l'urgence sociale au-delà de l'urgence climatique. C'est bien tout le travail qu'on essaie de faire avec cette fameuse approche systémique pour essayer vraiment d'être sur cet équilibre, et ne pas délaisser les uns et les autres. Je tenais à dire ça. Je vais devoir ensuite parler de la délibération sur les autorisations de programme, ça donnera l'occasion de vous donner aussi quelques éléments de réponse par rapport à ces questions. On en parlera plus tard. Concernant l'entretien courant de nos équipements, je tiens juste à rappeler, effectivement, sur le plan pluriannuel d'investissement, on a voulu identifier, puisqu'effectivement c'était parlant, de mettre une enveloppe de 1,2 million pour les écoles. Je tiens à rappeler qu'il y a une enveloppe annuelle qui est à peu près de 5 millions d'euros sur l'entretien courant des équipements publics, donc qui comprend aussi les autres équipements, donc il y a vraiment un accompagnement sur tout ce qui est rénovation, avec aussi un audit, mais on l'a déjà dit l'année dernière et lors du débat d'orientation budgétaire, donc un audit à grande échelle sur l'ensemble des bâtiments, avec un phasage des travaux chaque année, puisque, comme vous le savez, porter les travaux et les mettre en place prend du temps et demande à être phasé sur chaque année. J'avoue donc qu'effectivement ce n'est peut-être pas lisible ou visible dans le cadre du PPI, mais l'entretien de nos équipements courants ne se limite pas juste à 1,2 million d'euros pour les écoles. Il y a 5 millions en 2022 sur les équipements courants, il y a 2 millions sur les équipements sportifs, mais on ne peut pas le voir de façon aussi lisible. Concernant l'évaluation partagée, la présentation du budget vert, du PPI vert, je conçois et je peux partager qu'effectivement cette présentation en quelques slides n'est pas satisfaisante, je n'en suis pas satisfaite non plus, je voulais le dire, effectivement je pense qu'on va regarder, ce serait intéressant qu'on puisse avoir une réunion de partage. L'objectif derrière, c'est d'essayer de finaliser, de faire aboutir cette démarche pour la mettre justement en lien avec l'ensemble des autres actions qu'on mène, donc je parlais des différents plans, pour avoir des paramètres et pouvoir bien vous les expliquer, mettre tout en lien. On a les éléments. Aujourd'hui, il nous a manqué le temps de tous les compiler et de les présenter, parce que l'objectif derrière, également, c'est de le présenter aux habitants, aux Pessacais, pour qu'ils puissent savoir où on en est dans la mise en place de notre plan pluriannuel d'investissement et également sur l'évaluation des impacts. Je peux donc partager ça avec vous, et on va regarder également pour s'améliorer sur ce point-là. »*

Monsieur Le Maire indique : *« Merci beaucoup, Mme GRONDIN. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? M. SAINT-PASTEUR. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Merci M. Le Maire. Je ne partage pas votre avis, Mme GAU, sur la transmission des éléments relatifs à l'ABS. Je considère qu'au contraire ce document, même s'il n'est pas accompagné des explications du cabinet qui est diligenté, on est suffisamment, peut-être, habitué à ces documents pour justement avoir une aide à la décision, ou en tout cas une aide à la lecture des choix qui sont opérés. Je reste assez surpris des choix qui sont opérés de maintien du budget du CCAS, de baisse sensible du budget des associations alors que les besoins en termes de solidarité sont importants. Vous avez évoqué la question, je crois, des personnes âgées. Les retraites n'augmentent pas, les factures d'électricité, de chauffage, etc., augmentent.*

Je ne vais pas faire un discours à la Zola, mais le fait qu'alors que, Mme LOUNICI l'a très bien dit, les recettes augmentent sous l'effet des bases, et non pas des taux, de façon absolument inédite, il n'y ait aucun effort qui soit consenti pour augmenter le budget du CCAS ou pour accompagner de façon plus importante la vie associative, comme vous avez interrogé M. GRANGE, votre explication, je vais faire le même mea culpa, je n'ai peut-être pas été très clair dans ma formulation aussi, mais globalement on sait très bien que ça va coûter plus cher demain. On n'a pas de doutes là-dessus, malheureusement. Donc on constate cela, c'est un budget qui, en termes de solidarité et de lien social, est extrêmement peu disant, au niveau de ses évolutions, et on le regrette très fortement. Et c'est cette raison, il y en a d'autres, mais c'est celle-là principalement qui va motiver notre vote défavorable vis-à-vis de ce budget. »

Monsieur Le Maire poursuit : *« Pas d'autres remarques complémentaires ? Je vais conclure tout d'abord en remerciant l'ensemble des contributeurs à ce travail, et je dis bien l'ensemble des contributeurs parce que sous l'égide de l'adjointe aux finances, c'est l'ensemble des élus qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget primitif, qui, comme on l'a dit abondamment, est un budget important à la fois pour la réalisation de nos engagements politiques, mais également pour maintenir une situation saine dans la durée et permettre la réalisation de notre politique d'investissement. Je ne vais pas revenir dessus, tout ça a été bien dit. Nous avons deux rendez-vous que nous allons devoir affirmer avec l'ensemble des élus, majorité et oppositions, c'est le rendez-vous sur la restitution de l'analyse des besoins sociaux. Je me souviens quand j'étais à votre place, M. SAINT-PASTEUR, j'avais eu cette analyse, j'avais trouvé ça vraiment passionnant et très éclairant. J'espère donc que ça intéressera tout le monde de pouvoir venir à cette réunion. Deuxièmement, une réunion aussi qui sera, je pense, tout aussi passionnante, et je l'espère qui rassemblera un maximum de participants pour justement l'analyse de tout ce qui concerne notre méthode de Green PPI et Green budget de fonctionnement, qui est, je pense, une méthode qui ne peut que s'améliorer et sans doute, aussi, au vu du regard que vous pourrez porter et des préconisations ou des critiques que vous pourrez exprimer. Juste un point, parce que je ne voudrais pas, et c'est quelque chose, on peut toujours dire plein de choses sur un budget, et je ne vais pas reprendre le début de votre intervention, M. SAINT-PASTEUR, sur ce que sont des recettes, et après il y a des dépenses et c'est en fonction des dépenses qu'on va déterminer quelles sont les ambitions. Quand on regarde les ambitions du social et de la solidarité, regardons véritablement les dépenses plutôt que de regarder simplement les recettes. Au niveau du CCAS, le budget du CCAS est passé en quatre ans de 7,6 millions d'euros à 8,4 millions d'euros de dépenses en n'augmentant pas la subvention municipale. Je pense que c'est le signe d'une très bonne gestion, d'une diversification des sources de revenus et de recettes du CCAS, et il ne faut pas l'oublier. Ce n'est pas parce que le budget principal de la commune ne donne pas plus au CCAS, et en plus on vous l'a expliqué au fur et à mesure des années, mais à un moment, ça va réaugmenter, mais il y a une explication technique en plus au fait que ça n'ait pas augmenté, mais le budget du CCAS lui-même, lui, il a augmenté, et il n'a pas augmenté dans de petites proportions. Donc c'est ce qu'il faut voir, c'est-à-dire qu'il y a vraiment un effort pour les solidarités, et le budget de la Ville n'a pas augmenté dans les mêmes proportions entre 2017 et 2021. Donc je pense qu'on peut, pour le coup, avec des chiffres, et sans s'attacher simplement au budget donné par le budget principal, on peut vraiment considérer que la Ville de Pessac à travers son CCAS a augmenté considérablement, c'est du 10 % en quatre ans, sur les dimensions de solidarité et de santé. Je pense donc que c'est quelque chose qu'il nous faut vraiment partager, et vraiment ne pas en rester à une lecture peut-être un peu partielle ou partielle du budget. Je ne vais pas aller plus loin, encore une fois remerciement aux élus, je remercie aussi les services, et quand je dis les services, ce sont tous les services, il n'y a pas que les finances, il y a tous les services dépensiers qui travaillent sous l'égide du directeur général des services pour justement à la fois tenir un budget avec les ambitions politiques qu'on entend faire porter par ce qu'est l'acte principal d'une mandature et d'un exercice budgétaire, d'un exercice annuel de notre démocratie locale, mais également pouvoir le mettre avec cet habillage et ce regard, plus que cet habillage, ce regard vert, ce regard de responsabilité environnementale et sociale que nous souhaitons également mettre sur notre action au quotidien de la ville de Pessac. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ce budget ? Les oppositions. Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'ensemble de la majorité. Je vous en remercie. Il est donc adopté. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2022 détaillé dans l'annexe jointe à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : Patrick CHAVAROT

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

aff n° DEL2022_080 : VŒU PORTE PAR LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PESSAC LE 22 MARS 2022 – CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE : LA VILLE DE PESSAC SE MOBILISE POUR UNE AUTRE LOCALISATION ET REFUSE L'IMPLANTATION EN ZONE PAVILLONNAIRE

Monsieur Le Maire déclare : *« Je vais interrompre le déroulé normal, il vous a été distribué le fruit de la négociation ou de la discussion fertile des représentants des trois groupes de la Ville concernant le vœu sur le centre de rétention administrative. Vous l'avez tous eu entre les mains, normalement, sauf si quelqu'un me dément, il est partagé par la totalité des élus, en tout cas de leurs représentants, et j'espère de l'ensemble des élus qui en ont pris connaissance dans les minutes qui ont précédé, et je vous propose donc qu'on en donne lecture. M. SAINT-PASTEUR ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Comme la proposition sur laquelle s'adosse cette motion est celle que j'ai portée à l'attention des élus, l'article 7 du règlement intérieur prévoit que c'est l'auteur qui fasse la présentation, donc je vous remercie de me laisser en faire la présentation, conformément au règlement intérieur que nous avons adopté. »*

Monsieur Le Maire indique : *« Puisqu'il y a trois auteurs, si vous voulez qu'on aille aux termes de cela, on va le diviser en trois, et vous allez lire la première partie, M. TERRET va lire la deuxième partie et Mme PAVONE va terminer. Si on veut aller jusqu'au bout, on va faire comme ça. Je suis d'accord pour ne pas le lire, mais faisons ici. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : *« Ce n'est pas de la lecture, c'est la présentation aussi de ce qui a conduit à cette discussion. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Non, je pense que l'on a un vœu qui est partagé par tout le monde, sa lecture simple suffit. Lisez les cinq ou six premiers paragraphes, et ensuite M. TERRET la suite et Mme PAVONE. À la rigueur, même symboliquement, ce n'est pas mal, cela montre que tout le monde est d'accord. Je trouve que ce n'est plutôt pas mal, pour un vote solennel sur un sujet que l'on estime devoir dépasser des oppositions partisans au bénéfice de l'ensemble des Pessacais, et singulièrement des habitants de ce quartier. Vous lisez jusqu'au premier considérant inclus, la suite des considérants, M. TERRET, et le dispositif, Mme PAVONE. On fait comme ça ? »*

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : *« Non, M. le Maire. »*

Monsieur Le Maire indique : *« Vous n'êtes pas d'accord, c'était une proposition. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : « *Je vous explique. Je considère qu'une présentation de motion ne se limite pas à sa simple lecture, d'ailleurs l'article 7 du règlement intérieur ne dit pas cela, c'est une présentation, et non pas une lecture du texte. Je souhaite rappeler des éléments préalables au vote de cette motion. Je peux le faire en réponse à la présentation, je proposais de le faire en présentant globalement la motion. Vous êtes maître de l'ordre de jour, c'est vous qui décidez, je vous laisse la présentation de la motion sans aucune difficulté.* »

Monsieur Le Maire indique : « *J'espérais qu'on aurait quelque chose de parfaitement consensuel. On est consensuel sur un texte. Dans le règlement intérieur, lorsqu'on parle de présentation d'une motion, c'est sa lecture, on participe à des assemblées, à chaque fois qu'il y a une motion, il n'y a pas un exposé des motifs de la motion, la motion est lue, point, et elle comprend son exposé des motifs. Donc, elle se suffit à elle-même. Si justement nous l'avons rédigé ensemble, c'est parce qu'on est d'accord sur ces termes-là. On ne va pas être d'accord avec d'autres choses. Moi, je ne vais rien ajouter, de la même manière que j'espère que personne ne va rien ajouter pour qu'on soit bien d'accord.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur TERRET** qui dit : « *Après la lecture, j'aurai une déclaration à faire, on a échangé à ce propos avec Mme PAVONE, mais ça ne nous empêchera pas de voter la motion, mais on aura une déclaration à faire en amont, ou une déclaration préalable.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Faites une déclaration préalable. Après, on ne fait pas de débat pendant deux heures. Une déclaration préalable de M. SAINT-PASTEUR, une déclaration préalable de M. TERRET, et après on donne lecture, on ne va pas faire trois voix, on ne va faire qu'une voix, je propose que Mme PAVONE ensuite donne lecture de la mention, et ensuite on passe au vote.*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Merci M. le Maire. Chers collègues. Il y a deux attitudes par rapport à une situation comme celle que nous avons vécue vis-à-vis du CRA, celle, et pardon de trahir la pensée de François Mitterrand, de dire : « L'opposition est faite simplement pour s'opposer. » En rappelant, vous m'avez notamment traité de gauchiste invétéré, d'agitateur lors du dernier Conseil Municipal, vous étiez, pour paraphraser un autre grand élu, droit dans vos bottes sur cette décision-là. Depuis du chemin a été parcouru, concernant votre position, concernant la mobilisation exceptionnelle des Pessacaises et des Pessacais, et je tiens, cela a été fait en préalable, à les remercier pour l'incroyable énergie qu'ils déploient, le temps qu'ils passent pour mobiliser, rassembler des signatures, et aussi par rapport à vos oppositions qui ont quand même été lanceurs d'alerte sur le sujet, je ne vais pas rappeler que vous évoquiez le fait que la préfecture ne puisse pas se prononcer, qu'on était en période de réserve, et pourtant on a vu le chemin parcouru. On a conscience que le moment justifie de dépasser cette potentielle acrimonie et de se rassembler. C'est, je pense, ce qu'attendent les Pessacaises et les Pessacais. La motion qui a été proposée initialement a été proposée au comité exécutif du collectif « CRA Pas Là », mercredi dernier. Ils ont travaillé le sujet, ils m'ont fait un retour par écrit lundi, on vous a transmis cette motion dans la foulée, quelques heures par la suite. Ce n'est pas cette motion qui est proposée aujourd'hui, je le regrette, je ne pense pas trahir leur pensée en disant qu'entre l'équilibre d'une motion parfaitement retranscrite et le fait qu'on ait un vote à l'unanimité, ils pencheraient plutôt pour la seconde option. Je pense qu'on a une motion qui aujourd'hui expose clairement l'unanimité du Conseil Municipal des habitants de Pessac contre ce projet au niveau de la sortie 13. Nous aurons le temps, en espérant que nous pourrions nous réjouir collectivement, que cette motion contribue à ce que ce projet soit relocalisé, de tirer le bilan de toute cette affaire, mais à ce stade, compte tenu des attentes qui sont celles des Pessacaises et des Pessacais, nous pensons être à la hauteur du moment en concédant des évolutions assez sensibles par rapport à cette motion initiale qui permettent, je l'espère, et je crois que ça a été évoqué par les uns et les autres, de rassembler l'assentiment de chacun. Voilà les propos liminaires que je souhaitais prononcer.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur TERRET** qui dit : « *Merci M. le Maire, chers collègues, nous souhaitons faire en amont, pour pouvoir voter cette motion, une déclaration importante, puisqu'au regard des enjeux considérables, notamment pour les Pessacaises et les Pessacais, nous voterons pour cette motion, notamment puisque nous avons réussi à échanger sur une formulation qui nous paraît tout à fait satisfaisante. Toutefois, nous souhaitons en amont exprimer et rappeler notre opposition au principe même des CRA. Pour rappel les CRA concernent des personnes, des femmes, des hommes, des enfants, des femmes enceintes, des personnes âgées, interpellés dans la rue, chez eux, au travail, des personnes qui n'ont malheureusement pas pu obtenir un titre de séjour, et ce qui n'est en aucun cas un délit. Ces personnes sont malgré tout enfermées dans ces lieux de privation de liberté, mis à part le nom qui diffère et le ministère de rattachement, il ne s'agit ni plus ni moins que de prisons. Nous ne pouvons nous résoudre à cautionner ces enfermements qui détruisent les vies de personnes venues simplement chercher en France une vie plus sûre. Comment ne pas citer les 276 enfants enfermés en métropole, et les 3095 en outre-mer selon le contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2019 qui ont été enfermés dans de tels centres ? Comment ne pas citer Oumar Dembélé, ce Malien inséré depuis plusieurs années en France, titulaire d'un CAP français, athlète investi au club de Nancy, bénévole pour encadrer les enfants qui, après avoir été enfermé dans un tel centre, a été reconduit, menotté, dans un avion, au Mali, pays dans lequel il n'a aucune attache ? Comment la France, patrie des droits de l'Homme, peut-elle encore agir ainsi ? Il s'agit du pays européen qui enferme le plus les personnes étrangères, et ce nombre ne fait que croître, en témoigne le nombre de projets de CRA sur tout le territoire actuellement. Rien de surprenant, et c'est finalement en cohérence avec la politique menée par le gouvernement depuis cinq ans. Nous ne sommes, bien entendu, pas tous d'accord au sein de ce conseil avec cette vision, c'est finalement un point saillant de certaines de nos divergences politiques. Avant de voter cette motion, dont l'enjeu pour les Pessacais et les Pessacaises est fondamental, il nous était important de déclarer publiquement que nous sommes contre les CRA globalement, à Pessac, mais également à Mérignac, et partout ailleurs sur tout le territoire. Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Merci, M. le Maire. Bien évidemment je soutiens cette motion et tout le travail collectif qui a été fait, mais je voulais aussi vous dire que je rejoins les propos qui viennent d'être tenus par mes collègues élus du groupe Écologie pour Pessac, et que je partage aussi l'analyse qu'ils font des CRA. J'ai eu la triste expérience de visiter le CRA de Bordeaux, et j'en ai été profondément ému. Je pense que ce sont des endroits qui sont difficiles. Je partage tout ce qui a été dit sur l'analyse et sur le fait que, depuis maintenant un certain nombre d'années, ce sont des lieux aussi qui ont montré une certaine inefficacité, en tout cas dans la lutte contre l'immigration clandestine.* »

Monsieur Le Maire indique : « *Avant de donner la parole à Pascale PAVONE pour la lecture du vœu, tout d'abord, je souhaiterais remercier l'ensemble de ceux qui ont discuté pour aboutir à cette formulation unitaire, et j'espère qui recueillera l'unanimité du Conseil Municipal, je ne vais pas préjuger du vote qui va avoir lieu dans quelques instants, et vous remercier toutes et tous de la manière dont, je pense, on mène ce débat, cette discussion, avec l'État. Je ne vais pas dire « cette lutte », parce qu'on a un partenaire, c'est Bordeaux Métropole, on a un interlocuteur, c'est l'État, on doit faire avec, et notre rôle est de pouvoir améliorer la situation qui, aujourd'hui, dépend de l'aboutissement de ce projet ou non de CRA sur Pessac. Merci à tous pour cette mobilisation, et merci bien sûr aux Pessacaises et aux Pessacais qui se sont mobilisés, et encore une fois dans une très grande dignité. On l'a vue encore, juste avant ce Conseil Municipal, une très grande sérénité, une très grande dignité et un très grand respect de l'ensemble des institutions, y compris préfectorale et de l'État, et je tiens à le dire, c'est quelque chose qui n'est pas forcément évident dans toutes manifestations, et c'est ce qui est aujourd'hui à l'œuvre sur Pessac. Pascale, pour donner lecture de ce vœu.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *J'ai omis quelque chose, de remercier aussi le président de Bordeaux Métropole par rapport à l'ouverture qui a été la sienne sur la discussion d'alternatives, je pense que c'est important de le souligner.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Tout à fait, parce que sans ce partenariat et sans ce partenaire, sans Alain ANZIANI, président de Bordeaux Métropole, aujourd'hui, on ne pourrait pas faire de propositions alternatives, et on serait dans une autre configuration.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Remercier aussi les collègues qui ont participé à ce dialogue qui a été efficace, constructif, au-delà des divergences de chacun, et qui permettra sans doute, et j'espère, d'aider les Pessacais qui sont concernés par cette situation. Alors, centre de rétention administrative. La ville de Pessac se mobilise pour une autre localisation et refuse l'implantation en zone pavillonnaire. L'État, par la voix de la préfecture, a décidé d'implanter un centre de rétention administrative en pleine zone pavillonnaire, dans le quartier du Monteil, dans les secteurs de Madran et de Monbalon 1, à quelques mètres de la sortie 13 de la rocade bordelaise. Ce lieu d'implantation choisi par l'État en contact direct avec des maisons individuelles est depuis près de cinquante ans un espace vert ouvert à toutes les familles, à tous les sportifs, à tous les promeneurs. Le 8 février 2022, le Conseil Municipal prenait connaissance pour la première fois de l'existence d'un projet de création d'un centre de rétention administrative à Pessac, par conséquent ce projet était également porté pour la première fois à la connaissance des Pessacaises et des Pessacais. Cette information a donné lieu à une très forte contestation de la part de la population. Considérant que ce projet est particulièrement inadéquat quant à la localisation prévue, puisqu'il serait le seul CRA de France positionné en proximité immédiate d'une si vaste zone pavillonnaire, considérant qu'au regard de sa taille, 140 places prévues, ainsi que toutes les personnes associées au fonctionnement de la structure, il serait extrêmement impactant pour le territoire et les habitations environnantes, considérant que les autres projets de création, quatre en France, sont localisés sur des zones aéroportuaires, Colombier-Saugnieu, près de Lyon Saint-Exupéry, Mesnil-Amelot près de Roissy Charles de Gaulle, ou dans un lieu sans interactions immédiates avec des zones d'habitation d'une telle densité, Olivet, près d'Orléans, le site de Pessac présenterait un caractère d'exception. Considérant que si le maire a pris acte en mars 2021 de la proposition de la préfecture, il a depuis pris position résolument contre l'implantation du projet sur le site prévu. Considérant que si le terrain situé en proximité de la sortie 13 est propriété de l'État, un échange de terrain est proposé, des recherches complémentaires en proximité aéroportuaire sont pleinement envisageables. Considérant que ces terrains disposent d'une valeur symbolique importante pour les habitants du quartier et réelle pour d'autres finalités, poursuivant des logiques d'intérêt général, et qu'ils ont et auront à jouer un rôle majeur de protection contre le bruit de la rocade et contre les pollutions qu'elle génère. Au-delà des positions individuelles et politiques sur l'intérêt et le principe des centres de rétention administrative, les élus de la ville de Pessac émettent de ce fait un avis défavorable et négatif sur l'implantation d'un centre de rétention administrative en zone pavillonnaire, expriment leur soutien présent et à venir au collectif citoyen dénommé « CRA Pas Là », quant aux démarches qu'il entreprend, défend une solution alternative à ce projet, associant les habitants et les associations, projet sur un terrain dont les contraintes environnementales ne s'opposent pas à la constructibilité. Cette proposition alternative est soutenue par le président de Bordeaux Métropole.* »

Monsieur Le Maire dit : « *Merci, Pascale PAVONE. Je pense maintenant qu'il faut que nous votions, avec toute la solennité qui sied à un vœu que l'on entend être unanime. Je vous propose d'exprimer notre accord à ce vœu. Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie. Merci à toutes et à tous.* »

Au-delà des positions individuelles et politiques sur l'intérêt et le principe des Centres de Rétention Administrative, les élus de la ville de Pessac :

- Émettent de ce fait un avis défavorable et négatif sur l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative en zone pavillonnaire,
- Expriment leur soutien présent et à venir au collectif citoyen dénommé « CRA Pas Là ! » quant aux démarches qu'il entreprend,
- Défendent une solution alternative à ce projet, associant les habitants et les associations, projet sur un terrain dont les contraintes environnementales ne s'opposent pas à la constructibilité. Cette

proposition alternative est soutenue par le Président de Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 081 : Exercice 2022 – Impôts locaux - vote des taux d'imposition

Madame JACOB-NEUVILLE donne la parole à **Monsieur Le Maire** qui déclare : « *Les taux d'imposition, on ne vote plus que la taxe foncière. La taxe foncière est sans changement. J'imagine qu'il n'y a pas de remarques particulières. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à notifier à Mme la Préfète les taux d'imposition ci-après mentionnés :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,38 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,23 %

- d'inscrire les crédits au chapitre 73 article 73111 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 082 : Exercice 2022 – Actualisation n° 1 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Madame JACOB-NEUVILLE donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « *M. le Maire, chers collègues. Il convient d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement dans le cadre du BP 2022. Tout d'abord, des réajustements des crédits de paiement pour les autorisations de programme arrivant à échéance, c'est le cas pour l'autorisation de programme de l'extension du hall des sports Roger Vincent 2, à hauteur de 72 000 euros. Concernant l'autorisation de paiement, également, restructuration et extension des écoles Jean Cordier pour un solde de 941 000 euros. Concernant l'autorisation de programme rénovation des écoles pour la première période, avec un report de crédit de paiement à hauteur de 228 000 euros. Ces 228 000 euros viendront en plus de la nouvelle enveloppe de 1,2 million pour la deuxième période. L'autorisation de paiement maintenance, éclairage et géoréférencement à hauteur de 102 000 euros. Il s'agit pour ces autorisations de programme d'un report de crédits en 2022 pour permettre de solder les factures des marchés réceptionnés. Ensuite, nous avons la réactualisation du montant de l'autorisation de programme initiale et des crédits de paiement, cela concerne l'autorisation de programme aménagements extérieurs à caractère de loisir ou sportif à hauteur de 550 000 euros, l'autorisation de paiement a été révisée à la baisse pour un montant total de 309 000 euros. Le montant de cette nouvelle autorisation est porté à 3,14 millions d'euros. Ensuite, nous avons le lancement des chantiers pour les opérations suivantes, dont les autorisations de programme concernant la piscine Cazalet avec un montant de 805 000 euros, dans le cadre du lancement du marché global de performance, donc tout ce qui est études. Nous avons également l'autorisation de programme de l'école Georges Leygues à 485 000 euros, également consacrés aux études dans le cadre du lancement du marché global de performance. Nous avons la poursuite des travaux pour les opérations suivantes : rénovation, extension des maisons municipales et divers bâtiments administratifs à hauteur de 316 000 euros. Nous avons l'autorisation de programme rénovation des écoles pour la deuxième période à hauteur de 1,2 million d'euros, et également la poursuite en 2022 du programme de renouvellement pour le géoréférencement, éclairage public et maintenance à hauteur de 583 000 euros. Donc au total pour 2022, les crédits de paiement s'élèvent à 5,3 millions d'euros. Il vous est proposé d'approuver cette actualisation. Je vous en remercie.* »

Monsieur Le Maire indique : « *Merci beaucoup, Mme GRONDIN. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. C'est la suite logique de ce qu'on a présenté au BP. J'imagine que les votes du BP vont suivre. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?* »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Benoist REMEGEAU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX.

aff n° DEL2022 083 : Attribution de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pessac – année 2022

Madame JACOB-NEUVILLE donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « *Chers collègues. Je vous propose d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 5,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2022.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur NOUHOU** qui indique : « *M. le Maire, chers collègues. Le CCAS remplit sa mission dans un contexte qui ne cesse d'évoluer, socialement et économiquement. La situation actuelle nous oblige à revoir nos prévisions, notamment sur les secteurs qui auraient besoin d'un soutien financier. Or, paradoxalement, la subvention du CCAS reste constante, nous l'avons dit. Si le budget augmente, ce n'est pas le cas de la subvention. Au vu des difficultés économiques et sociales auxquelles les Pessacais et les Pessacaises risquent de faire face, nous nous interrogeons sur le manque d'anticipation de cette subvention. Selon le rapport annuel du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France en 2021, le niveau de vie le plus pauvre s'est nettement dégradé. La part de ménages sans ressources financières atteint 22 %. Le rapport souligne également que la crise sanitaire a agi comme un révélateur d'une insécurité alimentaire pour bon nombre de Français. De surcroît, l'augmentation des dépenses liées à l'énergie entraîne pour bon nombre de Français des privations devenues quotidiennes. Les différentes formes de pauvreté touchent 21 % des Français, selon l'INSEE. Près d'un tiers de la population rencontre désormais des difficultés pour payer son loyer, son emprunt immobilier ou ses charges liées au logement. Aux côtés des 48 % des travailleurs à faible salaire, 41 % des seniors sont perçus comme les plus menacés par l'exclusion, 9,5 % des personnes âgées de 65 à 69 ans sont touchées par la pauvreté. Selon le constat de la Croix-Rouge, la précarité financière se double souvent d'une précarité sociale. Les 50-65 ans entrent par la pauvreté dans l'isolement, et les 75-85 ans par l'isolement dans la pauvreté. Or, à budget constant, nous l'avons vu, comment le CCAS peut-il déjà revaloriser les salaires de son personnel, répondre aux besoins sociaux, et peut-être soutenir les réfugiés ukrainiens ? M. le Maire, la situation actuelle nécessite une approche différenciée dans l'analyse des besoins sociaux et des solutions prévues. Nous vous avons demandé, lors du dernier conseil, la communication de l'analyse des besoins sociaux. Vous vous êtes engagé, encore, à nous les donner. Par exemple, à Pessac, on a eu en dix ans mille personnes de plus de 75 ans. Sur ce sujet d'importance majeure, on attend toujours cette analyse, puisque vous vous êtes engagé. Quelle analyse faites-vous sur l'augmentation de ces besoins ? Quelles sont vos prévisions ? Quels sont les moyens accordés à ces évolutions ? Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui dit : « *On va voter prochainement, jeudi, on a un conseil d'administration, M. NOUHOU participe est administrateur du conseil d'administration du CCAS, donc il suit toutes les actions que l'on peut proposer envers la population et les différents publics qui sont orientés vers notre établissement. Encore une fois, nous travaillons en partenariat avec les institutions et les associations. Nous accompagnons l'ensemble des publics qui nous sont orientés, les différentes directions travaillent, font une recherche assez intense sur des moyens financiers qui peuvent nous être proposés pour proposer de nouvelles actions, sachant que la direction autonomie, handicap est vraiment très active et dynamique sur différents services qu'on peut proposer à la population. Effectivement, je suis d'accord sur ce fait, et ça fait un moment que nous le savons, que la population vieillit, que nous avons à peu près 22 % de personnes âgées de plus de 60 ans sur Pessac, auxquelles nous répondons pour différents besoins, suivant effectivement ce qu'elles demandent. Nous défendons ardemment le maintien à domicile, puisque 95 % de ces personnes souhaitent rester à domicile.* »

Donc nous amenons des services à domicile, auxiliaires de vie, portages de repas, nous développons des foyers restaurants sur nos deux sites. Nous avons créé une maison des seniors, nous réfléchissons à une seconde maison des seniors, nous allons mettre en place une maison de l'accompagnement. Je ne vais pas rentrer dans les détails de l'ensemble des actions que nous allons réaliser sur cette mandature, qui sont très nombreuses, comme on l'a fait durant la précédente mandature. Effectivement, le budget augmente avec ce maintien de subventions depuis quatre ans, mais cela représente 62 %, cette subvention. Nous avons 25 % d'autres financements que nous allons chercher, c'est vrai, ça demande d'innover, d'être effectivement dynamique et réactif, je l'ai déjà expliqué à maintes reprises. Nous poursuivons effectivement sur cette dynamique, et l'analyse des besoins sociaux va être programmée, comme je l'ai dit, ce sont des données intéressantes, il n'y a pas de surprises au niveau des seniors, loin de là, parce qu'on le savait déjà que la population vieillit, et nous allons travailler en ce sens pour produire de nouveaux services envers cette population. C'est prévu. Vous en saurez plus, M. NOUHOU, probablement jeudi quand nous allons présenter le budget du CCAS. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Patricia GAU. Je voudrais juste illustrer ce que j'ai dit avant, je disais que le budget du CCAS avait évolué en dépenses de 7,6 millions d'euros en 2017 à 8,4 millions d'euros en 2021, c'est en dépenses constatées, c'est l'équivalent du compte administratif. C'est plus de 10 % d'augmentation entre 2017 et 2021. Le budget global de la Ville, en dépenses, toujours pareil, en 2017 était de 59,1 millions d'euros, en 2021, de 62,8 millions d'euros, c'est-à-dire qu'il a augmenté de moins de 5 % en cinq ans, alors que celui du CCAS a augmenté de plus de 10 %. Donc, ce n'est pas uniquement le maintien de la subvention municipale qui peut alimenter, ou ne pas alimenter si ce n'est qu'un maintien, l'augmentation du budget du CCAS. Il y a bien une augmentation du budget du CCAS en dépit de ce maintien-là, et une augmentation bien plus rapide que l'augmentation globale du budget de la Ville. Donc, la solidarité n'est pas un parent pauvre de l'action municipale, loin de là. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 5 200 000 € au titre de l'exercice 2022 ;
- d'imputer cette dépense au chapitre 65, fonction 520, ouvert au budget 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022_090 : Plan de relance logement - contrat tripartite

Madame JACOB-NEUVILLE donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui déclare : « *M. le maire, mes chers collègues. Dans le cadre du plan France Relance et pour répondre au besoin de logements, l'État accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier. Une aide à la relance de la construction durable à destination des communes a été mise en place en 2021 dans le cadre du plan de relance de l'économie déployé pour faire face aux impacts de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19. L'aide a pour objet de soutenir les communes dans leur effort de production d'une offre de logements sobres en matière de consommation foncière, en contribuant au développement des équipements publics, infrastructures et autres aménagements d'aménités urbaines, favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Lors du congrès de l'union sociale pour l'habitat, en septembre dernier à Bordeaux, le Premier ministre avait annoncé la poursuite en 2022 de ce dispositif d'aide à la relance de la construction durable. Par courrier du 6 décembre 2021, la préfète de la Gironde indiquait au président de Bordeaux Métropole que 27 de ces communes membres étaient susceptibles d'être aidées, dont Pessac. Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, un contrat doit être validé par délibération avant le 31 mars 2022 entre l'État, Bordeaux Métropole et les communes éligibles et volontaires. Ce contrat fixera un objectif de production globale de logements à atteindre, y compris sociaux, en cohérence avec ce qui figure dans le programme local de l'habitat, qui correspond au nombre de logements autorisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. La ville de Pessac fait partie des territoires éligibles à ce dispositif.*

Le présent rapport que vous trouverez dans la délibération détaille les modalités d'éligibilité et de mobilisation de cette aide, ainsi que le contenu du contrat de relance type en annexe. Les modalités de calcul de l'aide qui sera accordée et annoncée par l'État à l'automne prochain reposent sur les principaux éléments suivants : le montant de l'aide est calculé sur la base des permis de construire délivrés pour des opérations d'au moins deux logements dans la période indiquée ci-dessus, un montant d'aide de 1 500 euros par logement est prévu, plus 500 pour la transformation de surfaces de bureau ou d'activité en logements. Pour bénéficier de cette aide, les opérations d'au moins deux logements devront générer une densité minimale de 0,8. Les logements individuels et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8 ne donnent donc pas droit à une aide, mais participent à atteindre l'objectif global. Les modalités de versement sont détaillées dans le contrat type de relance en annexe. Sur la période concernée, la prospective fait apparaître les chiffres suivants à prendre comme base de contractualisation : 209 logements, dont 61 logements pour une aide mobilisable de 313 500 euros. La contractualisation ouvre une aide potentielle d'un montant que je viens d'indiquer, dans la limite de la base de contractualisation, cela ne signifie pas que les 209 logements pris en compte seront au final éligibles, puisqu'il s'agit d'une prospective. Cette délibération nous permettra, s'ils le sont, de pouvoir obtenir cette aide de l'État. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Merci M. le Maire, merci M. l'adjoint pour cette présentation. Cette délibération témoigne des difficultés à trouver le juste équilibre entre préservation du foncier, besoin de logements, singulièrement abordables, et acceptabilité pour les habitants des quartiers concernés par ces nouvelles constructions, et les difficultés à produire du logement justifient ou expliquent, en gros, que l'État propose ce type de conventionnement. Il nous semble naturel de s'inscrire dans ce dispositif dont nous partageons les objectifs, même si on peut discuter de l'ampleur, mais c'est un autre débat, et qui permettra à la Ville de bénéficier d'un soutien supplémentaire. Pour autant, ce rapport appelle des remarques, car si les objectifs peuvent être partagés, nous sommes bien plus critiques quant au chemin choisi pour l'atteindre, et soulevons trois points plus particuliers. Construire, oui, intelligemment, mais démolir, pourquoi ? Si on met en reflet cette délibération, ces objectifs avec le nombre de logements sociaux qui vont être détruits dans le cadre de la rénovation urbaine de Saïge, on peut voir un déficit de cohérence. Une nouvelle fois, l'objectif n'est pas le statu quo sur Saïge, soyons clairs, et bien au contraire, mais d'une part, de respecter la parole des habitants qui se sont exprimés pour une rénovation lourde dans une proportion supérieure à toutes les démarches de concertation officielle qui ont été menées et qui ont rencontré assez peu d'échos, d'autre part, de profiter de ce PRU pour permettre les mobilités pour celles et ceux qui le souhaitent, tout en utilisant les logements vacants ou rendus disponibles pour agir sur le peuplement, excusez-moi de cette terminologie, notamment dans une dimension étudiante, je pense singulièrement aux dispositifs de colocation solidaire, KAPS qui est porté par l'AFEV, CoopColoc qui est porté par l'ACLEF et qui démontrent qu'il aurait été possible de concilier offres de logement, en engageant les jeunes qui auraient été bénéficiaires de ces dispositifs dans la vie du quartier, sur le soutien scolaire, sur le lien social, etc. En tout cas, un autre chemin était possible, et cette délibération a une résonance particulière quand on regarde les choix qui ont été opérés sur le PRU de Saïge. La pire option était évidemment de ne rien faire, mais démolir du logement sans que les personnes concernées ne soient pleinement entendues et ne sachent encore où elles vont pouvoir éventuellement être relogées, c'est suffisamment regrettable pour que ce soit souligné. Le deuxième point, ça n'a pas trop été évoqué dans la délibération, c'est celui de savoir quel type de logement, quand on voit la prépondérance actuellement des dispositifs types loi Pinel qui participent à la hausse des prix sur le foncier, sur les logements à Pessac, et dont l'attribution répond à d'autres logiques que celles des logements sociaux. Certes, il y a des loyers plafonnés, mais il s'agit d'une attribution qui est uniquement à la main du propriétaire investisseur qui souvent contractualise ce qu'on appelle des garanties loyers impayés, etc., qui font que finalement ça reste difficilement accessible pour un très grand nombre de familles, d'habitants. On peut regretter d'ailleurs, on pense souvent habitat plutôt qu'habitant.*

Je vais prendre l'exemple, ce sera évoqué un peu plus loin dans le cours de ce conseil, du carrefour de l'Alouette et de son aménagement, l'avancée en âge de la population nous aurait permis, peut-être, de prendre en considération d'autres formes de logement par rapport à cette zone-là, notamment sur ce qu'il peut se faire ailleurs, il y a les résidences autonomie, les résidences services, mais des habitats diffus, un peu innovants, on en a un peu plus loin qui aurait permis à la fois de répondre aux besoins des populations, à la fois de ne pas susciter un trafic routier plus important par rapport aux types d'habitants qui se destinaient à ces logements. Enfin, sur la question de l'acceptation et de la façon dont on construit du logement, plutôt que le slow building que vous mettez souvent en exergue, nous pensons que Pessac doit avoir plutôt besoin de team building. Travailler en équipe avec les habitants, les citoyens, les syndicats et comités de quartier pour remettre l'urbanisme sur le chemin d'une approche plus démocratique et partagée. J'ai évoqué Saige, j'ai évoqué l'Alouette pour ne prendre que ces seuls exemples, mais aujourd'hui il y a une tension et des injonctions paradoxales sur la question du logement qui font que les chiffres sur la construction de logements sont assez faibles, et à chaque fois qu'il y a un projet qui est porté, à chaque fois, j'exagère, mais en tout cas souvent, il y a des réticences très fortes des habitants par rapport aux projets qui leur sont proposés. Voilà les remarques que je souhaitais mettre en résonance avec ce plan de relance logements et cette convention tripartite qui nous est proposée. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui indique : *« Effectivement, on est au cœur d'une problématique complexe entre la préservation du logement actuel, du besoin de logement, l'acceptabilité des riverains, la disponibilité du foncier aujourd'hui, et tout ça est effectivement un équilibre subtil, qu'il convient de trouver. Pour répondre en deux mots à l'élément que vous avez tendance à mettre perpétuellement en avant, il y a effectivement aujourd'hui dans ce que vous avez considéré comme une injonction contradictoire, des intérêts, et bien évidemment une réalité qui est très diverse, et qu'on essaie de prendre en compte. Pour ce qui est de la concertation, en particulier, nous sommes aujourd'hui dans le cadre des projets de plus de dix logements dans un travail de concertation qui est réel, les projets sont souvent la base d'allers et retours avec les services instructeurs qui durent parfois plusieurs mois, voire plusieurs années, avec un vrai travail de fond pour améliorer les projets, à la fois architecturalement et en termes d'habitabilité, et avec la commission métropolitaine des avant-projets qui, je le rappelle, est un élément qui est singulier sur la métropole puisque les comités et syndicats de quartier y sont représentés à travers deux représentants, chose qui ne se fait que sur le territoire de Pessac. C'est donc un premier élément de concertation en phase d'instruction de permis de construire dont je rappelle que cette phase n'est pas publique. Nous terminons ensuite par une réunion de consultation avec les riverains, qui nous permettent de faire se rencontrer les riverains et les promoteurs du projet afin de répondre aux inquiétudes des uns et des autres, de présenter les projets et de trouver les moyens et les solutions pour les uns et les autres de répondre aux inquiétudes, au traitement des limites de propriété, des vis-à-vis, et un certain nombre de problématiques très concrètes qui impactent les riverains. En termes de concertation, il y en a à toutes les phases du projet, et elles sont réelles, encore une fois, pour tous les projets collectifs. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : *« Pour rebondir, vous profitez de cette délibération pour revenir sur le projet de Saige et de la rénovation urbaine. Dans votre intervention, vous parlez d'habitants et d'habitats, mais ce que je remarque, c'est que vous parlez souvent d'habitats et de démolitions. En fait, il y a quelque chose qui revient sans cesse dans vos préoccupations, c'est la question de la démolition des logements. J'ai l'impression que vous n'avez toujours pas compris l'objectif du projet, après tout ce temps, après tous ces échanges, après toutes ces discussions, le projet de Saige, vous pensez qu'en optant pour la réalisation d'un projet autour de la réhabilitation, vous pensez que c'est ça qui va amener de la mixité dans les écoles. En fait, la réhabilitation, qu'est-ce que ça va faire ? Les gens seront toujours au même endroit, les mêmes, entre eux, des gens dans la précarité, dans de beaux logements. C'est bien d'avoir de beaux logements, c'est bien d'avoir une peinture rafraîchie, des espaces extérieurs améliorés, c'est super. Mais la vérité, c'est que ça ne changera absolument rien si on part sur cette option-là.*

L'objectif de la transformation de Saige, c'est un projet qui va amener de la dignité. On a parlé de parcours résidentiel, d'offrir la possibilité à des personnes de pouvoir aussi déménager, se rapprocher peut-être de leur famille, de leur travail, etc. C'est ce projet de liberté aujourd'hui que l'on porte. Donc, je pense qu'il faut vraiment ne pas se concentrer uniquement sur la question du nombre de logements qui vont être détruits, et uniquement sur la question du bâti, parce que je pense que vous n'avez sincèrement aucune idée de ce que c'est que de grandir à Saige. M. SAINT-PASTEUR, je vous le dis sincèrement, du fond du cœur. Mes parents habitent tour 3, 2 Allée des Forsythias, quinzième étage, et c'est une tour qui va être démolie. Mes parents sont dans une tour qui va être démolie, et ils y sont depuis 1986. Moi, je les écoute, et aujourd'hui mes parents, qui ont un certain âge, me disent : « Le quartier n'est plus le même, le quartier a changé, le quartier s'est dégradé, l'ambiance qu'on a connue dans les années 80, 90 n'est plus la même, aujourd'hui les tensions ne sont plus les mêmes, les rapports avec les jeunes ne sont plus les mêmes. » Donc la précarité accentuée, les échecs répétés, les discriminations massives que vivent les habitants font qu'à un moment donné, on est obligé d'avoir une opération qui est une opération d'ampleur et une opération ambitieuse pour transformer ce quartier. Je terminerai et je conclurai là-dessus, je pense que ce qu'on fait à Saige doit être fait dans l'ensemble des quartiers de France et de Navarre, parce que tant qu'on laissera les gens comme ça, dans la précarité, entre eux, vivant les mêmes difficultés, avec une concentration de la pauvreté au même endroit, on n'arrivera pas à résoudre les problèmes. On parle beaucoup d'égalité des chances, d'égalité de destin, etc., la première des choses à faire, c'est déjà s'attaquer au problème de l'habitat et de la concentration de la pauvreté sur ces quartiers. C'est ce que je voulais dire. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui dit : « *M. SAINT-PASTEUR, il me semble que ce PRU est vraiment votre obsession. Je ne voudrais pas relancer la polémique, j'aimerais vous suivre dans vos réserves sur la destruction des tours, mais enfin il ne s'agit pas de n'importe quel quartier. M. YAHMDI vient de le rappeler, c'est le quartier le plus stigmatisé de Pessac, le plus insalubre, le moins sûr, et cette destruction en plus de ce qu'elle représente en acte effectivement, elle est aussi un symbole fort pour justement détruire, casser cette stigmatisation, apporter du neuf par opposition à l'insalubrité, de la sécurité, où on peut diminuer de la densité, apporter de la mobilité par rapport à l'assignation de ces habitants. Je voulais quand même le dire, encore une fois. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Je n'ai pas la prétention de connaître aussi bien que vos parents, je me permets de les citer puisque vous les avez cités, la réalité de la vie sur Saige. Je me réfère simplement à ce que j'ai constaté à travers la démarche qui a été conduite par un collectif d'associations, et qui a récolté, je ne veux pas dire de bêtises dans le chiffre, mais je crois que c'est à peu près 270 signatures, ce qui est au-delà de la consultation qui a été faite sur le projet de renouvellement, et qui s'est exprimé à 90 % en faveur de la réhabilitation, 90 % en faveur de la réhabilitation. Je ne mets pas du tout en doute la sincérité de vos propos, mais ils ne reflètent pas ce qui est exprimé par les habitants lorsqu'ils sont consultés, premier point. Deuxième point, sur la mobilité, vous pensez que j'ai mal compris. Je pense que vous comprenez mal aussi. Ce que j'ai dit, la mobilité, je suis tout à fait lucide sur le fait qu'il puisse y avoir des expressions d'envie d'aller vivre ailleurs de certaines personnes, ce n'est pas le cas de tous. On peut très bien répondre favorablement à ces envies-là, tout en conservant un bâti qui a la singularité, en étant rénové, d'être à proximité de l'université. C'est une chose assez rare sur les quartiers politiques de la ville. Ça permet de répondre à un besoin étudiant, et j'ai évoqué deux dispositifs à travers l'AFEV et à travers l'ACLEF qui permettraient d'avoir un peuplement pour injecter dans ces quartiers des étudiants qui pourraient par ces dispositifs solidaires aussi agir sur le quotidien, sur le lien social.*

Je ne suis pas sur une totémisation des tours et un maintien dans l'absolu. Une rénovation lourde, un changement véritable de ces tours avec un peuplement, je le répète, qui serait favorable à plus de mixité, je suis persuadé que ça permet de répondre à vos objectifs, tout en préservant des possibilités de logements parce qu'il y a 42 000 demandes de logements sociaux qui ne sont pas pourvus sur la métropole, et que les étudiants sont déjà pour certains présents sur le quartier de Saïge, et ils pourraient éventuellement avoir des solutions à leur besoin de logement. Je rappelle, puisqu'on parle de situations délicates, qu'à chaque rentrée universitaire on voit malheureusement, et je pense qu'on en est tous attristés ici, des étudiants qui dorment dans leur voiture, etc. ».

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui indique : *« Vraiment une toute petite phrase, je suis heureux que vous ayez pu répondre ça parce que je crois que dans votre réponse en fait vous avez vraiment marqué votre différence entre vous et moi, c'est que vous, vous souhaitez faire venir des étudiants sur Saïge, moi, je souhaite que les jeunes de Saïge puissent aller à l'université. Merci. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« On revient à la délibération qui est une opportunité financière pour la ville, on va essayer de pouvoir la saisir, sans que cela ne nous oblige à quoi que ce soit, c'est ce qu'il fallait retenir. On n'en a pas du tout parlé, je pensais qu'il en serait question, c'est pour ça que je le précise. On ne change rien, et on pourra éventuellement toucher 300 000 euros, ce ne sera pas plus mal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport de présentation ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec les autres partenaires (État, Bordeaux Métropole) le contrat de relance du logement pour la période indiquée ;
- d'inscrire, dans ce contrat, un objectif global pour la ville de production de 209 logements délivrés ou à délivrer dans la période comprise entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022, éligibles à l'aide de l'État ;
- de signer tout document afférent au plan de relance du logement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022_092 : Concours Premiers Feux – création prix lycéen – catégorie « Nouvelle »

Madame JACOB-NEUVILLE donne la parole à **Monsieur SZTARK** qui déclare : *« M. le Maire, chers collègues. On va reparler un peu des étudiants, et il se fait tard, en présentant cette délibération je repensais au livre de Boris Cyrulnik, La nuit j'écrirai des soleils. Dans le cadre des relations étroites entre la ville et le campus, la Ville de Pessac s'est portée en 2021 partenaire de l'université Bordeaux Montaigne pour le concours de création étudiante Premiers Feux et a accueilli la remise des prix sur le territoire cette année. Ce concours d'écriture Premiers Feux récompense des créations étudiantes dans les catégories scénario, illustration et pièce de théâtre. Afin d'accroître les relations entre le public étudiant et les plus jeunes, la Ville de Pessac propose la création d'un prix spécial ouvert aux lycéens, récompensant deux lauréats dans une catégorie nouvelle, spécialement créée pour eux. Les candidats doivent être des lycéens résidant à Pessac ou fréquentant les lycées de notre territoire au moment du dépôt de candidature. Les prix accordés seraient d'un montant de 700 euros pour le premier lauréat, et 300 euros pour le second, avec un jury qui prendra ses décisions, avec un procès-verbal à l'issue. Nous vous demandons d'approuver la création de ce prix Premiers Feux pour les lycéens catégorie nouvelle qui aura lieu fin d'année ou début 2023. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette belle opération, annoncée en plus avec un titre de Boris Cyrulnik ? Félicitations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création du prix Premiers Feux pour les lycéens, catégorie « Nouvelle » ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- d'inscrire les crédits sur l'opération PE115O004 – ligne 4232 - 67/23/6774 du budget principal de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2022 094 : Association Démocratie Ouverte – Réseau des territoires d'innovation démocratique – adhésion

Madame JACOB-NEUVILLE donne la parole à **Madame WASTIAUX-GIUDICELLI** qui déclare : *« Il s'agit de l'association Démocratie Ouverte. Vous savez tous que la volonté de l'équipe municipale vise à promouvoir et à développer la participation, l'association et l'implication de chacun et chacune des acteurs du territoire, ainsi que tous les usagers des services publics, municipaux dans la construction de l'action publique pessacaise. Dans cette démarche, la Ville propose d'adhérer à l'association Démocratie Ouverte, et de rejoindre le réseau de territoire d'innovation démocratique de l'association. Elle permet de rencontrer les nombreux membres du réseau lors des journées consacrées à l'innovation démocratique, de participer à des réunions d'échanges de pratiques entre membres et collectivités. Elle permet aussi des visites sur des sites d'expérimentation de pratique innovante. C'est également l'occasion de solliciter les experts susceptibles d'accompagner les expérimentations en matière d'innovation citoyenne sur notre territoire. Enfin, cette adhésion permettra de valoriser les actions de participation citoyenne de la ville, d'avoir accès à l'actualité et aux événements du réseau. C'est pourquoi je vous demande d'approuver la délibération suivante, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion, d'autoriser le versement de la cotisation annuelle de 2 500 euros pour l'année 2022, et d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : *« M. le Maire, chers collègues. En prenant connaissance de l'inscription à l'ordre du jour de cette délibération sur l'adhésion au réseau des territoires d'innovation démocratique, nous avons d'abord pensé à une vaste plaisanterie. Démocratie ouverte à Pessac, il fallait oser. Finalement, en allant plus au fond, on constate que cette association n'a rien d'un club à la mode britannique, d'un club entre pairs où ceux qui sont au top se congratulent entre eux. Dans un tel club, vous n'auriez probablement pas votre ticket d'entrée. Je ne reviendrai pas sur les circonvolutions autour du CRA, mais dans tous les quartiers les habitants découvrent au hasard des affichages des permis de construire les nouveaux projets. Sur le carrefour de l'Alouette, vous arrivez à accorder un permis au promoteur avant même que la métropole ne déclasse les parcelles. Le projet de rénovation urbaine de Saige montre bien cette vision très sélective, trop sélective, de l'écoute des habitants, et bientôt les Pessacais ne vont pas tarder à se lancer dans un jeu, dans une chasse au trésor d'un nouveau type, sans avoir été informés au préalable des nouvelles règles du jeu, celle de trouver son bureau de vote dès le mois prochain. Heureusement, l'association que vous présentez est plutôt un espace de transmission des savoirs. Ainsi, Démocratie Ouverte va permettre de profiter de l'expérience de ceux qui font vivre la démocratie participative dans leur collectivité. C'est donc avec enthousiasme que nous voterons en faveur de cette adhésion, et nous sommes certains que les Pessacais vont attendre avec impatience les résultats de l'apprentissage. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Je prends ça pour un encouragement ! Vous craignez que ce soit des félicitations, vous voyez qu'en fait c'est un appel à s'améliorer. Donc on sera d'accord, on va essayer de s'améliorer ensemble. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie beaucoup. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la délibération suivante ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion ;
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle de 2 500 €, pour l'année 2022 ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions orales :

Monsieur Le Maire déclare : *« On a terminé les délibérations. Il y avait trois questions orales, il y en avait une qui portait sur le CRA, je crois que vous l'avez retirée, M. SAINT-PASTEUR. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR répond : *« Je vous confirme que dans le droit fil de la motion, avec un petit regret personnel, je retire cette question. »*

Monsieur Le Maire indique : *« Je vous remercie de cette confirmation. Il reste deux questions orales qui émanent de votre groupe. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Je pense que oui. La première question orale fera écho justement aux propos de Michaël RISTIC sur la localisation des bureaux de vote. M. le Maire, chères et chers collègues, le 26 août 2021 la préfecture de la Gironde publiait un arrêté relatif à la réorganisation des bureaux de vote sur Pessac. Cette réorganisation n'a fait l'objet d'aucune concertation ni d'aucun dialogue avec les membres du Conseil Municipal. Le vote est pourtant un moment fondamental de notre démocratie, puisqu'il permet à nos concitoyens de choisir celles et ceux qui les représentent. L'organisation de ce moment est évidemment un sujet sensible qu'on ne peut banaliser, surtout lorsque les changements proposés sont de telle ampleur. Cette sensibilité induit que cette décision soit partagée et ne fasse pas l'objet d'un choix unilatéral. Nous vous avons interpellé le 3 mars, et au moment du dépôt de cette question, le 16 mars, nous n'avons eu aucune réponse, je me permets de préciser, nous n'en avons toujours pas eu aujourd'hui. Quelques explications résident dans le magazine municipal publié le 10 mars et dans les courriers adressés aux Pessacais. Elles semblent bien légères. Rien n'est dit sur le caractère unilatéral de cette décision qui change une pratique ancrée dans l'histoire locale pendant plusieurs décennies. Dans le courrier signé par vos soins, M. le Maire, il est écrit : « J'ai souhaité qu'une réflexion s'engage pour envisager le transfert des bureaux de vote. » Nous partageons le constat du : « J'ai souhaité. » Car il s'agit bien d'un souhait que vous avez conjugué à la première personne du singulier, et qui impacte 40 000 citoyens pessacais. Nous n'avons pas trouvé trace de la suite, à savoir la réflexion, à moins que vous n'ayez considéré que vous mettre d'accord avec vous-même était suffisant. C'est pourquoi nous vous demandons les raisons ayant conduit à ce changement, et celles ayant justifié que vous l'opérez sans aucune consultation préalable avec le Conseil Municipal. Nous vous remercions de votre réponse. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui répond : *« M. le Conseiller municipal, tout est dit dans le courrier que nous avons adressé à l'ensemble des électeurs et des électrices de Pessac, mais je veux bien vous préciser le contenu de ce courrier. Le personnel des écoles, les enseignants, les directeurs d'école, le personnel municipal mobilisés pour organiser les bureaux de vote, toutes ces personnes ont exprimé pendant plusieurs années leur mécontentement sur la désorganisation des salles de classe, sur les déménagements compliqués, organisés dans des délais très restreints, pour rendre après les votes les classes à leur usage. Afin de répondre à ces gênes importantes, et sur les conseils de la préfecture, nous avons réfléchi, avec les services des élections, le service des sports, le service de la vie associative, de la direction générale, aux nouveaux lieux possibles d'implantation des bureaux de vote.*

Ce sont des gymnases et des salles municipales qui ont retenu notre attention ; d'une part, ces locaux permettent de sécuriser le déroulement de ces scrutins sur le plan sanitaire, puisque les espaces proposés sont beaucoup plus grands. Ils sont également beaucoup plus faciles à nettoyer que les locaux scolaires généralement très encombrés. D'autre part, ils permettent d'accueillir plus facilement les électeurs, au regard des localisations et des surfaces de parking qui sont proposées. Enfin, simplement, je voudrais rappeler qu'en 2014 vous avez modifié le découpage, parfois de façon un peu farfelue, des cantons, sans concertation avec les services ni la population. Peut-être peut-on se poser la question de l'opportunité électorale pour les partis alors au pouvoir. Alors, oui, nous avons souhaité répondre au mécontentement du personnel de l'éducation nationale et de la Ville en apportant des solutions. Oui, nous avons voulu sécuriser, après deux ans de crise sanitaire, le déroulement des scrutins électoraux en choisissant des lieux plus appropriés et mieux adaptés aux temps actuels. »

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : *« Je veux préciser que je suis bien Sébastien SAINT-PASTEUR et pas le ministre de l'Intérieur de l'époque, parce que vous confondez un peu les choses, et vous confondez un peu des choux et des carottes. Ça n'a rien à voir de relocaliser des bureaux de vote, avec des redécoupages de circonscription électorale, dans le cas d'espèce que vous évoquez, pour les élections départementales. Je considère que cette comparaison est assez peu pertinente. J'entends les arguments que vous évoquez concernant la facilitation pour le fonctionnement des écoles, mais une nouvelle fois, vous consultez vos services tous seuls sur un sujet qui est extrêmement sensible, vous le savez très bien. L'acte de voter est extrêmement sensible. Donc, cela nécessitait un dialogue. Vous décidez seuls, je pense que vous avez de sérieux problèmes de communication. On a évoqué l'histoire du CRA, c'est un peu équivalent. On a évoqué de la même façon la question de la transmission de l'analyse des besoins sociaux, rien ne justifie qu'il y ait une rétention d'information sur ce document-là. On peut très bien en prendre connaissance par nous-mêmes sans avoir besoin d'avoir les éclairages d'un directeur ou d'un conseiller. Je ne comprends pas cette façon de fonctionner et de réfléchir. En tout cas, la première conséquence de ce choix de décisions que chacun peut consulter : 30 000 euros de courriers pour informer les Pessacaises et les Pessacais, c'est le courrier qui ne dit pas grand-chose, sinon que les gens vont devoir voter ailleurs, en espérant qu'ils le reçoivent, 31 163 euros exactement, et je ne me prêterai pas au jeu des comparaisons, en tout cas des parallèles avec la discussion qu'on a eue sur le CCAS, la solidarité, mais en tout cas on a mis 30 000 euros sur la table pour informer les Pessacaises et les Pessacais avec un joli papier où il y avait une carte derrière. Deuxième conséquence : une décision prise seule et inconnue de tous jusqu'à il y a peu de temps. Nous n'avons jamais eu de réponse à notre courrier du 3 mars, mais nous pensons malgré tout qu'il a été lu parce que le magazine municipal est sorti avec quand même une dizaine de jours de retard, c'était assez exceptionnel. Est-ce que ça justifiait un réajustement par rapport à la communication ? Nul ne le saura. C'est une hypothèse. Étant donné l'absence de transparence sur ces sujets, je la pose sur la table sans savoir si c'est véritablement la réalité. En tout cas, si tel est le cas, on aura eu le sentiment d'être un peu utiles si ça permet d'améliorer l'information auprès des Pessacaises et des Pessacais. Le coût de 30 000 euros, vous me direz, c'est le prix de la démocratie. Ça, j'en conviens. Mais si on regarde maintenant de plus près les décisions qui sont prises et leur incidence, on peut aussi poser des questions sur l'opportunité des choix que vous avez opérés. Quartier La Châtaigneraie, il s'agit d'un élément factuel, les habitants des quartiers politiques de la ville, on en a parlé préalablement, sont plus éloignés du vote, en tout cas ont des taux de participation constatée qui sont plus faibles. Toutes les études le démontrent, et il suffit aussi de se référer aux dernières élections municipales pour voir qu'il y a un différentiel de près de dix points, soit un tiers de vote en moins. Avec le phénomène de ce qu'on appelle la mal-inscription qui concerne près de 7,7 millions d'habitants en France, ce changement n'aura pas de vertu en termes de volonté de rapprocher les habitants du vote, et notamment les habitants des quartiers les plus populaires. Ceux qui votaient à Georges Leygues vont devoir demain aller à la salle Roger Vincent, ce qui représente quand même un trajet beaucoup plus important. Un éloignement aussi important pour les habitants de Jean Cordier, Dorgèlès, Jules Ferry, dans des mesures diverses, une petite quinzaine de minutes à pied dans les deux premiers cas, et près d'une demi-heure aller et une demi-heure retour pour les habitants qui vont découvrir devant l'école Jules Ferry que ce n'est pas leur bureau de vote.*

Est-ce que ça va être un élément suffisamment important pour les décourager d'aller voter ? Dans certaines situations, ce sera le cas. Élément plus troublant, mais malheureusement l'opacité, l'absence de dialogue, le fait qu'on n'ait aucune concertation peut nous amener aussi à des conclusions qui sont un peu plus embêtantes, et c'est véritablement le fait que vous ayez décidé seul qui m'embête, les habitants de Magonty et de Cap de Bos, j'en suis très heureux pour eux, eux vont juste avoir une relocalisation sans regroupement, pour les habitants de Cap de Bos, c'est 200 mètres entre l'école primaire et le stade André Nègre, pour les habitants de Magonty, c'est sur la même rue de Romainville, à peu près un kilomètre, donc un impact qui est beaucoup moins important. Lorsqu'on sait que ce sont les bureaux de vote sur lesquels vous réalisez vos meilleurs résultats, est-ce que les raisons d'avoir eu une mobilité de ces bureaux beaucoup moins importante sont liées à ces résultats électoraux ? Une nouvelle fois, on aurait eu un dialogue préalable, on aurait discuté avant, vous n'auriez pas décidé tout seul, on n'aurait pas émis cette hypothèse, parce que peut-être que vous nous auriez donné les raisons expliquant ce choix et cette évolution. Aujourd'hui, l'opacité, l'absence de transparence nous amène à imaginer un peu tout et n'importe quoi. Est-ce qu'on aurait imaginé début février qu'il y avait un centre de rétention administrative à Pessac ? Certainement pas. Je vous remercie pour les explications que vous nous avez fournies, vous aurez compris qu'elles sont assez peu satisfaisantes au regard des propos que je vous ai adressés. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Je reprends la parole pour vous répondre. M. SAINT-PASTEUR, l'ensemble des propos que vous avez tenus ferait honneur à celui dont vous essayiez de vous démarquer précédemment, c'est-à-dire François Mitterrand. Vraiment, quand on veut s'opposer, on s'oppose, et quand on est dans l'opposition, on le fait systématiquement, vous le manifestez clairement par les propos que vous venez de tenir. Il y a une explication tout à fait rationnelle et tout à fait simple à tout cela. Je ne reviens pas sur tout ce qu'a exprimé Pascale PAVONE, la dimension sanitaire, la commodité, des écoles qui sont encombrées, qui doivent être rendues à leur usage dès le lendemain du scrutin, avec des déménagements qui ont lieu en pleine nuit, avec des logisticiens, l'ensemble de nos agents qui doivent faire ça en permanence, des locaux qui sont encombrés, bref. Je ne reviens pas sur tout ça. Je vais simplement me concentrer sur ce que vous avez mis en avant, d'abord le coût, 31 000 euros. Oui, c'est un coût, je m'en suis ému quand on s'est dit, effectivement, qu'il allait y avoir des coûts. Mais, on a fait un petit calcul sur plusieurs scrutins, et en deux ans de scrutin, là on a quatre tours de scrutin, donc ce sera même en une année, on récupère ces 31 000 euros parce qu'on a des coûts qui diminuent par ailleurs, tout simplement, parce qu'on va rationaliser le fonctionnement, on va avoir des éléments qui vont nous coûter beaucoup moins cher en logistique, beaucoup moins cher en gestion générale parce qu'on rationalise notre fonctionnement et on arrive à quelque chose qui sera un peu plus moderne. La question du coût est donc inopérante. Dans un ou deux ans, on aura récupéré complètement ce qu'on a consenti en dépense supplémentaire. C'est le premier point. Je ne voulais pas laisser passer ça, parce que ça peut donner l'impression qu'on a dépensé 31 000 euros pour rien. Deuxième élément, on a choisi des bureaux, on a déplacé des bureaux qui ne nous étaient pas favorables, et on a maintenu des bureaux qui nous seraient favorables. Vous n'allez pas comparer la taille des quartiers. Prenez une carte, moi, je me suis amusé à faire ça, j'ai regardé quelle était la distance qu'il pouvait y avoir entre les extrémités d'un quartier ou de quartiers, concernés par un bureau de vote. Les déplacements sont plus importants à Magonty ou à Toctoucau, beaucoup plus importants qu'à la Châtaigneraie pour aller à Roger Vincent. Lorsqu'il y a eu le découpage, très bien, vous n'étiez pas ministre de l'Intérieur, vous étiez assistant parlementaire d'un député, Alain ROUSSET, qui faisait partie de la majorité, donc qui avait une certaine influence, je pense, sur tout ce qui pouvait se faire à ce niveau-là, surtout sur Pessac à l'époque. Il serait content de voir que... À ce moment-là, le découpage des cantons qui partage La Chataigneraie Arago en deux n'a ému personne. Personne. Manifestement personne. En tout cas, nous, on l'a découvert après, et il se trouve que comme ça a été décidé juste avant les municipales, mais applicable qu'après les municipales, ça, c'est l'État, ça n'a rien à voir avec le niveau local, et ça a été appliqué en 2015. Je me souviens avoir tenu un bureau de vote à Georges Leygues, avoir vu des gens qui arrivaient à Georges Leygues qui disaient : « Mais c'est ouvert, tout le monde peut voter, mais nous, on ne vote plus là ? »*

Je disais : « Non, vous votez à Édouard Herriot. » Et qu'est-ce que je n'ai pas pris ? J'étais le maire en place, qu'est-ce que je n'ai pas pris ? Là, il y avait un découpage de cantons, donc pour le coup, il y a une signification politique. Nous, il n'y a aucune signification politique, il n'y en a aucune parce que ce sont les mêmes, de toute manière, ils contribueront exactement aux mêmes élections, et en plus les premières élections auxquelles ça s'applique, je pense, en tout cas pour les deux premiers tours, personne ne sera candidat dans cette pièce ! Donc je pense que vous faites des procès où il n'y en a pas. Quand enfin, je ne vais pas dire que c'est de la paranoïa, mais c'est un peu exagéré, pour le moins, de dire qu'on aurait retardé les diffusions du magazine de dix jours pour justement aller triturer ou je ne sais quoi... Février est un mois à vingt-huit jours, et les dernières modifications qu'on a faites, c'était pour tenir compte de l'Ukraine, alors sincèrement, ça n'a rien à voir. La carte en question, c'était préparé bien en amont. Intéressez-vous à la production du journal départemental, vous verrez que, heureusement que les choses ne se font pas dans les quatre derniers jours, ça se fait bien en amont, et c'est vraiment les ultimes mises en place, et en l'occurrence, ça n'avait rien à voir avec ça. Donc dans tout cela, il n'y a pas de complot, il y a une rationalisation, il y a une modernité, et comme on le disait, quand on est arrivés à la préfecture, et qu'on a donné cette proposition, la préfecture a dit : « Voilà, ça, c'est bien. On est très satisfaits de cette évolution. » Point. Après, ils ne nous l'ont pas imposé, ce n'est pas une imposition de la préfecture, clairement, mais j'estime qu'on va rentrer dans une ère plus moderne en termes de gestion des bureaux de vote, avec des choses, on ne votera plus entre les livres de classe, le bureau renversé, parce que c'est ça qu'on avait, les livres de classe, les bureaux renversés, les craies, l'équerre, etc., avec des papiers partout. Heureusement qu'on n'a jamais eu de problèmes de fraude, mais on avait tout, en tout cas, pour qu'il puisse y en avoir. Je ne dis pas qu'il y en a eu, je ne dis pas ça, je ne dis pas ça. Je dis simplement que dans une démocratie moderne, notre République, notre ville, il ne me semble pas illogique qu'on puisse voter dans des espaces qui sont ouverts, qui sont grands, qui en plus aujourd'hui répondent à de nouvelles exigences qui n'existaient certes pas auparavant, mais qui existent aujourd'hui, ce sont les exigences sanitaires. Quand on voit qu'on n'est peut-être toujours pas sortis de la question du Covid, on peut s'interroger sur le fait que les gens peut-être s'inquiéteraient plus d'aller voter dans une salle de classe qui est exiguë, où tout est ramené sur un côté parce qu'on a stocké le reste du matériel de l'autre côté, plutôt que d'aller voter dans de grands gymnases avec beaucoup d'espace. On a des bureaux de vote qui vont tous faire entre 45 et 50 mètres carrés. Les salles de classe ne font pas du tout cette taille-là. Donc tout cela me semble être plutôt favorable, mais on tirera les enseignements. On a pris un certain nombre de mesures, on va tout faire pour que ça marche bien, on tirera un bilan de l'organisation de ces élections, s'il y a des choses à améliorer, et il y en aura sans doute, on les améliorera. Mais je pense que là, on est quand même... Non, je n'ai pas décidé tout seul, c'est moi qui ai signé, mais je n'ai pas décidé tout seul. Les avis ont été techniques. On va s'en tenir là, et on passe maintenant à la deuxième question orale. Il n'y a pas de débat. Deuxième question. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui dit : « *M. le Maire, chères et chers collègues. Les habitants de Pessac Alouette voient leur quartier se transformer, ils sont inquiets de voir fleurir les nouveaux projets de construction. Le projet de 124 logements, de nouveaux commerces et d'une résidence hôtelière les inquiète particulièrement. En effet, cette vaste construction de 11 000 mètres carrés à l'angle des avenues Pasteur et Haut Lévêque fait craindre une augmentation des problèmes de circulation et de stationnement dans le quartier. Par ailleurs, les bâtiments en R+5 ne correspondent pas à la physionomie du quartier. Les habitants sont surtout consternés par le manque, encore une fois, de concertation de la Ville. En effet, selon un article de Sud-Ouest du 12 mars, les habitants parlent d'un déni de démocratie, car le permis de construire a déjà été accordé par la Ville le 24 février, avant la concertation des habitants, et surtout un mois avant le déclassement des parcelles par la métropole le 25 mars. Tout cela ne paraît pas dans le bon ordre et peut inquiéter quant à la légalité de la démarche. Notre question est donc de savoir comment peut-on parler de démocratie participative, de dialogue, alors que le permis de construire est délivré avant que les habitants ne soient informés. Comment justifier la temporalité de ces procédures, sinon à penser que l'intérêt des promoteurs passe avant celui des habitants ? Merci pour votre réponse. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui répond : « *Mme la Conseillère municipale, je serai bref. La concertation a été menée par le cabinet Empreintes Citoyennes, les habitants nous ont fait part d'un manque de communication, voire de réception de l'invitation à participer aux ateliers de concertation. Ces difficultés peuvent s'expliquer au regard de la crise du Covid et des confinements successifs pendant deux ans, deux années durant lesquelles la concertation sur le projet Terminus 1 a eu lieu dans le calendrier prévu, et avec les contraintes que nous connaissons. C'est pourquoi au regard de cette situation regrettable, nous avons décidé de rouvrir un temps de concertation. Cet atelier s'est tenu le 12 mars dernier au Château Cazalet. La société Empreintes Citoyennes a été rappelée à l'ordre, car, comme vous, nous considérons que la concertation est un préalable indispensable à tout projet de cette ampleur, de transformation de cette entrée de ville qui mérite un projet ambitieux et respectueux des habitants et de notre environnement. Vous le voyez donc, le travail continue en étroite collaboration avec les habitants et la FAB qui, je vous le rappelle, porte le projet.* »

Monsieur Le Maire conclut : « *Nous pouvons considérer que nous avons terminé. Merci beaucoup, bonne soirée. Rendez-vous au prochain Conseil Municipal.* »

La séance est levée à 22h35.